



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 11 septembre 2017

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 4)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 4)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
Hommage à la mémoire de monsieur Yves Berger, ancien Maire de Saint Didier au Mont d'Or et ancien Conseiller communautaire et Vice-Président de la Communauté urbaine de Lyon	(p. 4)
Procédure d'urgence relative au dossier n° 2017-2238	(p. 5)
Approbation des procès-verbaux des séances publiques :	
- du 10 avril 2017	(p. 6)
- du 22 mai 2017	(p. 6)
Annexe : Plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) - Révision - (dossiers n° 2017-2008 et 2017-2009) - Document projeté lors de la présentation des dossiers par monsieur le Vice-Président Le Faou	(p. 54)

Les textes des délibérations n° 2017-2007 à 2017-2056 et 2017-2238 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 24.

N° 2017-2238	Ouragan IRMA – Aide aux victimes – Attribution de subventions à la Fondation Mérieux et à Handicap international	(p. 5)
---------------------	--	--------

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-2007	Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Lyon Métropole habitat - Désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées -	(p. 31)
N° 2017-2008	Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation -	(p. 6)
N° 2017-2009	Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du projet -	(p. 6)
N° 2017-2010	Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des Communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2017 -	(p. 51)
N° 2017-2011	Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions aux associations CRDSU, Moderniser sans exclure, Uniscité, Culture pour tous, Institut Bioforce et AFEV -	(p. 51)
N° 2017-2012	Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Grigny, Lyon 1 ^{er} , Lyon 3 ^e , Lyon 5 ^e , Lyon 7 ^e , Lyon 8 ^e , Lyon 9 ^e , Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2017 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif -	(p. 32)

N° 2017-2013	<i>Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Partie ouest du pôle d'échanges multimodal (PEM) - Restructuration et réaménagement des espaces publics et infrastructures - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 33)
N° 2017-2014	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Coeur Presqu'île - Approbation des programmes de rénovation de la place des Terreaux, de requalification de la rue Victor Hugo/place Ampère et de la place de la Comédie/rue Joseph Serlin et de réparation de la rue de la République/places Louis Pradel et Tolozan - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique place des Terreaux et rue Victor Hugo/place Ampère - Fonds de concours place des Terreaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2017-2015	<i>Bron - Projet de renouvellement urbain du quartier de Terrailon - Mission de relogement 2017 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat -</i>	(p. 39)
N° 2017-2016	<i>Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Terrailon - Dispositifs d'aides au relogement -</i>	(p. 39)
N° 2017-2017	<i>Bron - Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terrailon - Avenant n° 1 à la convention cadre 2012-2016 -</i>	(p. 39)
N° 2017-2018	<i>Bron - Terrailon - Ouverture de la concertation préalable au dossier de création modificatif de la zone d'aménagement concerté (ZAC) -</i>	(p. 39)
N° 2017-2019	<i>Dardilly - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Noyeraies - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 52)
N° 2017-2020	<i>Lissieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buchette - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 52)
N° 2017-2021	<i>Saint Fons - Carnot Parmentier - Aménagement - Création de la ZAC - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 40)
N° 2017-2022	<i>Saint Fons - Carnot Parmentier - Aménagement - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Exonération de la taxe d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement - Approbation de la charte EcoQuartiers et processus de labellisation du projet -</i>	(p. 40)
N° 2017-2023	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre-Ville - Approbation de la clôture du protocole de liquidation avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 52)
N° 2017-2024	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mas du Taureau - Ouverture et modalités de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement -</i>	(p. 41)
N° 2017-2025	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Construction d'un immeuble par Cogedim - Convention de participation financière avec Cogedim -</i>	(p. 52)
N° 2017-2026	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Modification n° 3 du dossier de réalisation - Modification n° 6 du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 4 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 1 côté Saône -</i>	(p. 53)
N° 2017-2027	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Modification n° 2 du programme des équipements publics (PEP) - Modification n° 2 du dossier de réalisation - Modification n° 1 du PEP définitif - Avenant n° 7 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 Côté Rhône -</i>	(p. 53)
N° 2017-2028	<i>Limonest - Ilot de la Plancha - Consultation de promoteurs concepteurs - Indemnités des candidats non retenus -</i>	(p. 52)
N° 2017-2029	<i>Limonest - Ilot Plancha - Libération foncière - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 52)
N° 2017-2030	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur la Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 52)
N° 2017-2031	<i>Villeurbanne - Quartier Grandclément - Secteur Grandclément gare - Acquisitions foncières, démolitions et études urbaines - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 52)
N° 2017-2032	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean sud - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 52)
N° 2017-2033	<i>Villeurbanne - Site Liberté Fays - Instauration d'un périmètre élargi Liberté Fays - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société HPL Fays - Programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2017-2034	<i>Genay - Site de l'ancien stade - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)

N° 2017-2035	<i>Sathonay Camp - Place Thévenot - Requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2017-2036	<i>Lyon 2° - Confluence 1ère phase - Participation de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2017-2037	<i>Lyon 7°, Lyon 3° - Lutte contre l'habitat indigne - Moncey/Voltaire/Guillotière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
N° 2017-2038	<i>Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) 75 Gerland - Reversement des participations à la Ville de Lyon - Travaux d'aménagement (tranche 2) - Acquisition de la parcelle BM71 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2017-2039	<i>Lyon 8° - Langlet Santy - Acquisitions foncières et études pré-opérationnelles - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 51)
N° 2017-2040	<i>Saint Priest - Quartier Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
N° 2017-2041	<i>Vénissieux - Puisoz - Travaux d'accessibilité - Déclaration de projet suite à l'enquête publique - Décision de poursuivre les travaux -</i>	(p. 44)
N° 2017-2042	<i>Vénissieux - Puisoz - Travaux d'accessibilité - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Vénissieux concernant l'éclairage public - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 45)
N° 2017-2043	<i>Vénissieux - Puisoz - Travaux d'accessibilité - Autorisation de signer le marché de travaux n° 1 - VRD à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 45)
N° 2017-2044	<i>Pierre Bénite - Programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset - Démolition de 77 logements - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, Lyon Métropole habitat (LMH) et la SA d'HLM Gabriel Rosset -</i>	(p. 51)
N° 2017-2045	<i>Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Réalisation d'un programme de logements - Avenant n° 1 à la convention de PUP avec la société Vinci immobilier résidentiel -</i>	(p. 53)
N° 2017-2046	<i>Lyon 3° - Requalification de la promenade Moncey / place Pierre-Simon Ballanche - Approbation du bilan de la concertation, du programme et de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention -</i>	(p. 46)
N° 2017-2047	<i>Feyzin - La Bégude - Aménagement - Bilan de la concertation -</i>	(p. 51)
N° 2017-2048	<i>Genay, Neuville sur Saône - Zone d'activités en Champagne - Aménagement - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs -</i>	(p. 47)
N° 2017-2049	<i>Saint Priest - Quartier Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 47)
N° 2017-2050	<i>Mise à disposition du portail dématérialisé des services pour l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Application CART@DS - Signature de la convention avec les partenaires -</i>	(p. 51)
N° 2017-2051	<i>Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition pour l'année 2017 -</i>	(p. 51)
N° 2017-2052	<i>Feyzin, Genay, Givors, Irigny, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Solaize, Vénissieux - Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Programme d'intérêt général (PIG) de préfiguration risques technologiques et amélioration de l'habitat - Conventions de financement des travaux prescrits - Demandes de subventions -</i>	(p. 48)
N° 2017-2053	<i>Plan climat énergie territorial Volet habitat - Plateforme Ecoreno'v - Financement des audits énergétiques en copropriétés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 52)
N° 2017-2054	<i>Plan climat énergie territorial volet habitat - Réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N° 2017-2055	<i>Logement intermédiaire - Convention de partenariat entre Action logement immobilier et la Métropole de Lyon pour 2017-2020 -</i>	(p. 49)
N° 2017-2056	<i>Accompagnement des territoires centre-est - Attribution d'une subvention à KompleXKapharnaüm - Association Eurêka pour son programme d'actions Le long de l'axe, pour l'année 2017 -</i>	(p. 52)

Présidence de monsieur David Kimelfeld**Président**

Le lundi 11 septembre 2017 à 14 heures 37, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 29 août 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer, par vote à main levée, madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Si tout le monde est d'accord, je propose à Elsa Michonneau d'être désignée et je lui demande de faire l'appel. Merci.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneire, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Michonneau. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous, bienvenue pour ce Conseil de rentrée. Je pense que ce temps de repos –pour celles et ceux qui ont eu l'occasion de le prendre – aura permis de se ressourcer, de se reposer, de réfléchir et même, pour certains, de méditer. En tout cas, nous voilà au travail avec de beaux et grands dossiers devant nous ce lundi mais aussi lundi prochain. Rassurez-vous, ensuite, le rythme ne sera pas hebdomadaire au sein du Conseil de la Métropole.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanées

M. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), M. Butin (pouvoir à M. Coulon puis à M. Gomez), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), Cohen (pouvoir à M. Girard), M. Coulon (pouvoir à M. Sannino), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Hamelin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi (pouvoir à Mme Pietka), M. Suchet (pouvoir à M. Pouzol)

Hommage à la mémoire de monsieur Yves Berger, ancien Maire de Saint Didier au Mont d'Or et ancien Conseiller communautaire et Vice-Président de la Communauté urbaine de Lyon

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire d'Yves Berger, ancien Maire de Saint Didier au Mont d'Or, ancien Conseiller communautaire et Vice-Président de la Communauté urbaine de Lyon entre 1983 et 1995, qui nous a quittés le 31 août 2017.

A la tête de Saint Didier au Mont d'Or, dont il fut Maire de 1979 à 1995, Yves Berger mena des projets d'aménagement et d'embellissement de sa commune. Il était un Maire apprécié de ses concitoyens pour sa proximité et ses qualités d'écoute.

Au sein de la Communauté urbaine, il fut aussi un élu impliqué, notamment dans les fonctions de 24^{ème} Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Urbanisme commercial et des Relations économiques internationales, poste qu'il occupa de 1992 à 1995.

Yves Berger laisse le souvenir d'un élu de terrain, engagé au service de sa Commune et du développement de l'agglomération lyonnaise. À la mémoire de monsieur Yves Berger, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Procédure d'urgence relative au dossier n° 2017-2238

N° 2017-2238 - Ouragan IRMA - Aide aux victimes - Attribution de subventions à la Fondation Mérieux et à Handicap international (adoption du principe de l'examen en urgence et de la délibération) -

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu en date du 8 septembre le dossier numéro 2017-2238 concernant l'attribution de subventions d'aide d'urgence d'un montant total de 20 000 euros pour les victimes de l'ouragan Irma, survenu sur la zone Caraïbes.

Ce dossier vous est présenté selon la procédure d'urgence. Vous avez d'ailleurs sur vos tablettes une note pour le rapporteur afin de remplacer la Fondation Mérieux par la Croix-Rouge française, qui interviendra plus spécifiquement sur l'île de Saint-Martin. Nous avons simplement changé l'association porteuse, en relation étroite avec la Fondation Mérieux, après en avoir discuté dans l'urgence vendredi dernier avec les services. Avec la Fondation Mérieux, nous nous sommes mis d'accord, par souci d'efficacité, d'allouer en partie la subvention à la Croix-Rouge française.

Dans l'objet, le paragraphe commençant par "La Métropole de Lyon entend, etc." de l'exposé des motifs et le dispositif, il convient de lire : "Croix-Rouge française" au lieu de "Fondation Mérieux".

Dans l'exposé des motifs :

- le paragraphe :

"Parmi elles figurent la Fondation Mérieux, fondée à Lyon en 1967 et reconnue d'utilité publique en 1976, dont la mission est de renforcer les capacités locales des pays en développement afin de réduire l'impact des maladies infectieuses sur les populations vulnérables, et Handicap international, ONG lyonnaise, mondialement connue, qui dispose d'une antenne locale à Port au Prince, en Haïti, et de stocks de produits d'urgence (kits d'hygiène, savons, bâches) et de médicaments pour les sinistrés."

est remplacé par :

"Parmi elles, figurent la Croix-Rouge française, association d'aide humanitaire française fondée en 1864, qui a pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger, et Handicap international, ONG lyonnaise, mondialement connue, qui dispose d'une antenne locale à Port au Prince, en Haïti, et de stocks de produits d'urgence (kits d'hygiène, savons, bâches) et de médicaments pour les sinistrés."

- le paragraphe :

"La Fondation, pour sa part, accompagnera les victimes en les soutenant lors de la reconstruction de leur lieu de vie en apportant une solution rapide et la moins chère possible aux besoins financiers pour le plus grand nombre."

est remplacé par :

"La Croix-Rouge française déploie actuellement une centaine de ses bénévoles sur l'île de Saint Martin, à partir de la Guadeloupe, aux côtés de plusieurs centaines de gendarmes et membres de la sécurité civile. Plusieurs actions vont être mises en place en priorité comme l'installation des liaisons radio, la mise en place d'une base logistique pour les premières actions d'urgence : accueil et écoute des personnes, distribution de biens de première nécessité ; et la réception du matériel de la plateforme régionale d'intervention (PIRAC), basée en Guadeloupe, arrivé ce dimanche."

Je vous propose donc l'attribution de deux subventions pour un montant total de 20 000 euros, l'une de 10 000 euros au profit de Handicap International et l'autre de 10 000 euros au profit de la Croix-Rouge française.

Je voudrais remercier les services et Max Vincent, plus particulièrement, qui ont travaillé très rapidement sur ce sujet.

Avant toute discussion –si vous le souhaitez-, comme ce dossier vous a été adressé en dehors du délai de douze jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre règlement intérieur.

Je mets donc l'urgence aux voix.

(L'urgence est adoptée à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT : L'examen d'urgence est accepté, je vous en remercie.

A moins qu'il y ait des demandes d'intervention sur ce sujet, je mets maintenant le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le dossier est adopté, je voulais vous en remercier.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 avril 2017

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 avril 2017. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2017

M. LE PRESIDENT : Nous passons maintenant au procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2017. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je donne d'abord la parole à monsieur Millet, deux minutes qui ont été demandées en Conférence des Présidents pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Excusez-moi, monsieur le Président, il s'agissait en fait d'une intervention sur le compte-rendu du 7 juillet que nous n'avons pas. Soit vous voulez qu'on la reporte à la semaine prochaine, qui est déjà bien lourde, soit je la fais toute de suite, même si c'est pour le compte-rendu du 7 juillet.

M. LE PRESIDENT : Nous allons peut-être attendre d'avoir le compte-rendu du 7 juillet pour que vous fassiez une intervention qui est liée au 7 juillet. Je vous remercie.

Donc, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2017-2008 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2009 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2008 et 2017-2009 sur le PLU-H, deux dossiers importants.

Avant de vous passer la parole pour une présentation, monsieur Le Faou, je voulais peut-être dire quelques mots sur l'importance de ce dossier.

D'abord, je veux vous dire que je suis bien sûr très heureux que nous soyons aujourd'hui réunis pour délibérer sur l'arrêt de projet du plan local d'urbanisme et d'habitat et sur l'arrêt du bilan de la concertation, les deux étant bien évidemment intimement liés. Nous proposerons tout à l'heure d'adopter ces rapports l'un après l'autre.

Pour moi –mais je crois que c'est partagé par l'ensemble de l'assemblée–, ce plan local d'urbanisme et d'habitat n'est pas un schéma immobile. C'est bien un être vivant, c'est un outil opérationnel qui ne part pas d'une page vide. Depuis une dizaine d'années, nous sommes engagés dans cette dynamique exceptionnelle, qu'il s'agisse de l'attractivité de nos territoires, de l'attractivité pour les entreprises, de la capacité que nous avons à innover, ou encore bien évidemment de la qualité de vie.

A travers le PLU-H initié en 2005, nous avons battu un certain nombre de nouveaux records en matière d'accueil d'entreprises, de constructions de logements et de logements pour tous les ménages. Ce PLU-H va bien sûr venir s'appuyer sur l'existant. Il va surtout traduire de manière très concrète notre ambition pour les prochaines années. Tout cela, il nous fallait le conforter, le poursuivre au même rythme dans les prochaines années. Il fallait donc avoir une révision de ce plan local d'urbanisme et d'habitat ambitieuse et qui soit porteuse de nos grands enjeux métropolitains.

Ce projet, nous l'avons lancé en 2012, il y a maintenant cinq ans. C'est peu dire qu'il était attendu ici, dans cette assemblée, mais aussi dans l'ensemble des communes et par les habitants, les chefs d'entreprises, en tout cas, l'ensemble des acteurs de notre Métropole. Cela a été un travail de concertation et de préparation colossal. Je rappellerai seulement quelques chiffres -Michel Le Faou en rajoutera peut-être quelques-uns- pour prendre l'ampleur de ce dossier : c'est plus de cinq cents réunions techniques, près de soixante-dix réunions publiques organisées par la Métropole et près d'une vingtaine organisées et initiées quelquefois par les Communes. C'est aussi trente-six réunions de Conférences territoriales des Maires et trois Conférences métropolitaines des Maires dont une qui s'est tenue ici il y a peu de temps.

Aujourd'hui, cette démarche arrive à son terme. Il nous restera encore quelques étapes à franchir mais nous aurons l'occasion d'en parler à travers les interventions des différents groupes et des réponses que nous pourrions apporter, Michel Le Faou et moi-même.

Je voudrais ajouter aussi que c'est un travail colossal, avec un plan local d'urbanisme et d'habitat qui est sans doute le plus important en France. Jamais aucun travail n'a été réalisé à cette échelle sur un plan local d'urbanisme et d'habitat au niveau national. Je crois que pour cela, d'ores et déjà, nous pouvons collectivement en être fiers.

Je voudrais d'abord remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés de manière exemplaire sur ce sujet. Remercier ensuite l'ensemble des Maires, des adjoints, des conseillers des cinquante-neuf communes de notre Métropole qui se sont beaucoup mobilisés sur ce sujet et bien évidemment, à travers eux, les services des Communes qui se sont aussi beaucoup mobilisés. Remercier également les élus de la Métropole qui ont piloté le dossier depuis sa mise en révision. Saluer Martine David qui a lancé personnellement la révision du plan local d'urbanisme et d'habitat en 2005 et Richard Llung qui a poursuivi le projet, de concert avec Michel Le Faou.

Quand j'évoquais le nombre de réunions qui se sont tenues sur la Métropole, elles se sont déroulées toujours en présence des élus en charge de ces sujets. Je voulais ici leur adresser toute ma reconnaissance et les remercier personnellement mais aussi au titre de l'ensemble de cette assemblée. Je tiens à remercier aussi Gérard Claisse, qui, sur le volet de la concertation et des réunions publiques de façon corollaire, a pu aussi procurer les bonnes conditions pour réaliser cette concertation, au plus près des Communes, au plus près des habitants de la Métropole.

De la même façon, je remercie les Présidents du conseil de développement, qui ont fait ce lien et cette accroche nécessaires avec nos citoyens pour bien leur faire comprendre que ce plan local d'urbanisme et d'habitat n'est pas un document inerte mais bien un outil vivant qu'il va falloir faire vivre dans les prochaines années. Je remercie Jean Frébeault et Anne-Marie Comparini qui nous ont donné un éclairage citoyen absolument nécessaire pour élaborer et pour faire des propositions autour de ce plan local d'urbanisme et d'habitat, sans oublier l'agence d'urbanisme et l'ensemble de ses équipes.

Remercier plus particulièrement les services de la Métropole et Mathias Chagnard ici présent, Corinne Aubin-Vasselin et Sébastien Delestra, qui sont intervenus au sein des différentes délégations sur l'ensemble des dimensions de ce plan local d'urbanisme et d'habitat.

On peut dire, à travers ces remerciements mais aussi à travers le nombre de réunions, que ce plan local d'urbanisme et d'habitat, cette proposition que nous faisons aujourd'hui et ce bilan de la concertation, nous les avons faits ensemble. Nous avons finalement construit ce document, qui est un document essentiel pour le développement de notre Métropole. Je crois qu'on peut apprécier ici l'importance de ce document, ne serait-ce que par le volume qu'il occupe ici dans la salle du Conseil.

Avec ce document, je crois que nous avons fixé les conditions du développement urbain de notre Métropole dans les années à venir, dans un souci qui est toujours le nôtre : un souci de proximité et d'adaptation permanente aux spécificités et à l'identité de chaque territoire.

Michel Le Faou va y revenir tout à l'heure mais je souhaitais simplement en évoquer les grandes lignes.

D'abord, l'ambition économique. Grâce à cette révision du PLU-H, nous créons les conditions d'un développement économique créateur d'emplois partout sur notre territoire. Le développement économique -je le dis souvent ici et j'ai l'occasion de le répéter à l'extérieur de cette Métropole-, c'est bien évidemment la question de l'emploi : accueillir, maintenir des entreprises dans notre Métropole c'est accueillir et maintenir des emplois dans notre Métropole.

Je tiens à rappeler que nous sommes la première agglomération industrielle (en dehors de l'Île de France) et, grâce à ce plan local d'urbanisme et d'habitat, nous allons pouvoir maintenir près de 7 000 hectares de zones économiques mais surtout préparer l'avenir avec de nouveaux hectares qui resteront à urbaniser. Nous aurons aussi une attention particulière sur les grands pôles d'activités qui existent déjà sur notre Métropole en préservant ces zones d'activités, en particulier en ville et notamment dans l'hypercentre-ville ; plus de 20 000 mètres carrés -on le verra tout à l'heure- seront ainsi rendus disponibles pour ces activités.

Nous allons poursuivre bien évidemment le renforcement des polarités tertiaires dans un certain nombre de grands sites de projets. Je pense bien évidemment à la Part-Dieu, à la Confluence, au Carré de Soie mais aussi à Gerland et à l'ensemble des secteurs qui sont bien connectés aux transports en commun. Il s'agit au total de près de 4 000 hectares de zones économiques sur l'ensemble de cette Métropole.

Je crois qu'il ne faut pas se contenter de construire, il faut aussi donner -et c'est l'expression de ce PLU-H- la possibilité au parc existant de se renouveler. Un certain nombre de propositions en ce sens figurent dans ce PLU-H. Bien sûr, il nous faut aussi nous donner les moyens de franchir un cap en matière de développement universitaire et de faire de notre Métropole un pôle académique d'excellence. Il nous faut donc continuer à renforcer nos pôles universitaires en les inscrivant toujours plus dans la ville et en renforçant les liens avec le monde économique et les pôles de compétitivité. Il nous faudra aussi -et c'est le sens de ce PLU-H- renforcer l'effort de construction de logements sociaux étudiants.

Nous allons poursuivre aussi, à travers ce document, le renforcement commercial de notre agglomération en maintenant un équilibre -et c'est un des sujets qui a beaucoup occupé nos travaux dans les Conférences des Maires- entre le soutien au commerce de proximité, qui est essentiel au bien-vivre dans nos communes, et le renouvellement des pôles commerciaux existants. C'est une question extrêmement prégnante pour l'avenir de notre Métropole, y compris par rapport à des sujets tels que le vieillissement, parce que lorsqu'on veut maintenir nos seniors à domicile, il faut bien sûr des aménagements en ville mais aussi du commerce de proximité ; l'équilibre est important à maintenir.

Nous allons bien sûr aussi, à travers ce plan local d'urbanisme et d'habitat, créer les conditions pour maintenir un haut niveau de production de logements diversifiés (près de 8 500 par an) pour faire face aux besoins de tous les habitants. Cela devrait nous permettre de répartir l'effort de construction de manière équilibrée, en préservant les qualités intrinsèques de notre Métropole, les qualités de nos communes et les qualités de nos quartiers.

Nous avons aussi attaché une grande importance à la préservation de notre patrimoine. Nous multiplions par dix les périmètres d'intérêt patrimonial : nous atteignons 350 périmètres préservés. Je rappelle simplement le chiffre précédent qui était de 36 périmètres. Nous multiplions par quatre les éléments bâtis à préserver : dans nos communes, on atteindra près de 1 700 bâtiments protégés. Cela montre que l'on peut être en même temps une Métropole attractive, une Métropole qui construit, une Métropole qui attire et une Métropole extrêmement respectueuse de son patrimoine et de son histoire.

Enfin -et j'en aurai terminé-, nous allons répondre aux enjeux de santé et de préservation de notre environnement et de notre cadre de vie. Nous aurons l'occasion, dans des prochains Conseils, d'évoquer d'autres mesures que le plan local d'urbanisme et d'habitat pour répondre à ces enjeux de santé publique. Nous allons poursuivre avec une politique de préservation des espaces naturels et agricoles, le développement de la trame verte et de la trame bleue et la valorisation des paysages. Nous allons finalement augmenter de 700 hectares les espaces rendus à la nature. Dans le même temps pendant lequel nous allons continuer à permettre l'accueil de nouveaux habitants, nous allons rendre des espaces boisés et végétalisés à notre Métropole pour le bien commun et pour répondre aux enjeux de santé publique.

Je voulais simplement vous dire qu'avec l'élaboration de ce plan local d'urbanisme, nous avons fait collectivement preuve de responsabilité pour permettre à la Métropole de poursuivre sa trajectoire dans les prochaines années. Les principes qui ont été posés depuis 2005 par Martine David, par Richard Llung, par Michel Le Faou consistent toujours à avoir une ambition et un équilibre. Il s'agit de conjuguer l'emploi, le logement, la santé et le patrimoine. Il ne s'agit jamais d'opposer l'attractivité et la proximité, c'est une des ambitions de ce plan local d'urbanisme et d'habitat.

Je laisse la parole à Michel Le Faou qui va vous présenter dans le détail ces propositions.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, le Président a déjà fortement synthétisé ce PLU-H. Nous allons maintenant essayer de compléter cette présentation.

(Projection de diapositives –VOIR annexe page 54).

C'est donc le plus important PLU-H en France, associant le volet urbanisme et habitat. Ce document couvre la totalité du périmètre de la Métropole, soit 58 communes et les 9 arrondissements lyonnais. Cela représente une superficie de 55 000 hectares, 220 000 parcelles, ce qui montre l'ampleur de la tâche qu'il fallait réaliser et qui se matérialise ici par les huit cartons qui contiennent l'ensemble des documents du PLU-H. Cela représente 1 356 pièces et 130 kilos de papier. Pour vous expliquer l'évolution due à la réglementation, cela représente 30 kilos de papier supplémentaires par rapport à l'ancien document. Tout ceci montre que malgré l'effort souhaité de simplification, par moments, on est obligé d'intégrer de nouveaux éléments qui contribuent malheureusement à la lourdeur des documents. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser par avance.

Nous allons devoir, cet après-midi, délibérer sur deux délibérations. L'une doit nous permettre de tirer le bilan de la concertation préalable pour ce PLU-H. La seconde porte sur l'arrêt du projet du dossier.

Je voudrais juste indiquer que le dossier du PLU-H est consultable par les Conseillers métropolitains au sein des services de la Métropole. Nous allons adresser très rapidement un lien électronique qui permettra à l'ensemble des Maires et des Communes de pouvoir consulter ce document. Vous allez aussi recevoir, sous forme physique, dans chacune de vos communes, ces huit cartons. Il faut donc organiser la livraison de ces documents qui doit intervenir dans les jours qui viennent.

Comme je l'expliquais, ces deux délibérations ont fait appel à un certain nombre de moyens d'information –le Président l'a rappelé tout à l'heure-. La concertation préalable sur le PLU-H a été ambitieuse et à l'échelle de l'importance du dossier pour permettre à la fois l'information et l'expression des habitants de la Métropole. La concertation a duré quatre ans et quatre mois. Les 69 réunions publiques ont mobilisé plus de 6 000 personnes. Enfin, le site Internet mis à disposition a été consulté 56 000 fois. Cette concertation a mobilisé au final plus de 9 500 personnes et a permis de recueillir 3 277 contributions auprès des habitants. En complément des 69 réunions publiques organisées par la Métropole, 17 réunions publiques ont été organisées à l'initiative des Communes. Des formations ont été dispensées en direction des comités d'intérêts locaux ou des conseils de quartiers, au travers d'ateliers ou de conférences thématiques sur ce sujet.

Le Président y faisait référence tout à l'heure, le Conseil de développement de la Métropole s'est aussi fortement mobilisé sur ce dossier du PLU-H, sur plusieurs années. Cette contribution importante a été enrichie par de nombreuses visites de terrain et 36 réunions de travail. Elle s'est axée autour de sept points, qui recoupent les attendus et les objectifs que la Métropole s'était assignés dans le cadre de cette révision générale. Je tiens ici à remercier la mobilisation de l'ensemble des membres du Conseil de développement, et plus particulièrement ses présidents, Jean Frébault et Anne-Marie Comparini, qui ont su mettre toute leur énergie sur ce sujet.

En termes de bilan qualitatif, un certain nombre de contributions recueillies sur ces quatre années ont majoritairement porté sur un certain nombre d'enjeux, notamment ceux liés au défi environnemental et à celui de la solidarité. Les principales préoccupations des habitants portent sur un certain nombre de thématiques ; je vais rapidement les citer ici : les difficultés liées à l'accès au logement, la question de la densité, la question des déplacements, l'identité et le patrimoine des communes ; enfin, c'est un point important, notre Métropole est certes un territoire fortement aggloméré mais dispose aussi d'espaces naturels et agricoles qui font partie des préoccupations de nos concitoyens.

Au-delà d'un certain nombre de demandes purement individuelles, la concertation a surtout permis d'enrichir le travail des équipes et des élus. Ces contributions font la promotion d'un urbanisme de qualité, soucieux des ressources naturelles, de l'identité de nos territoires et de nos communes et qui répond bien évidemment à une impérieuse nécessité de création d'emplois et de logements pour abriter et loger les Grand Lyonnais. Cette collaboration avec les Communes a été constante depuis le démarrage du processus, et ce pendant cinq années.

Le PLU-H est d'une taille conséquente, avec plus de 790 plans et 5 000 pages rédigées. Il a donc fallu naturellement travailler de concert avec les Communes et prendre en compte les nouveaux exécutifs élus en 2014. Deux débats politiques se sont tenus en Conseil en 2013 et en 2015 pour partager un certain nombre d'orientations politiques du document au niveau du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Les modalités de collaboration ont fait l'objet d'une délibération en Conseil en 2015 et trois Conférences métropolitaines des Maires ont également été organisées. Enfin, 36 CTM (Conférences territoriales des Maires) ont rythmé le travail pour examiner au plus près l'adéquation du travail en lien avec ces territoires et les enjeux locaux. Tels sont les éléments relatifs au bilan de la concertation préalable et qui seront présentés aujourd'hui.

La seconde délibération que nous sommes aujourd'hui amenés à examiner concerne bien évidemment l'arrêt du projet du PLU-H. Cet arrêt de projet s'inscrit dans un contexte qui a été fortement renouvelé sur le plan réglementaire et législatif. De nombreux textes ont dû être intégrés depuis la mise en révision de 2012 ; je les rappelle : 15 lois, 12 ordonnances et 18 décrets qui nous ont conduits à faire évoluer ce document. La traduction de la modification du SCOT (schéma de cohérence territoriale) nous a aussi contraints à prendre en compte un certain nombre de modifications sur le plan législatif. De plus, bien évidemment, il a fallu intégrer le plan local de l'habitat dans ce PLU pour le transformer en PLU-H. Enfin, il a fallu se pencher sur l'articulation avec la révision du PDU (plan de déplacements urbains), menée sous l'égide du SYTRAL.

Cette révision générale du PLU-H a été conduite à trois échelles de territoire :

- la Métropole, bien évidemment, puisque c'est un document métropolitain ;
- à l'échelle des neuf bassins de vie aussi parce que cela nous permet d'examiner un certain nombre de sujets à l'aune d'un territoire qui dépasse les frontières communes ;
- bien évidemment, à l'échelle également des communes et aussi de chaque quartier.

Dans le cadre de cette révision générale du PLU-H, nous nous sommes fixé un certain nombre de défis pour lesquels il fallait que nous soyons en mesure de proposer un certain nombre de réponses. Ces réponses se traduisent dans le PLU-H sous la forme de documents.

Le premier défi fixé pour cette révision était et reste celui de l'attractivité et du rayonnement de notre Métropole. Le Président l'a rappelé tout à l'heure, c'est un élément important pour notre territoire et cela relève du défi métropolitain. Cet élément se décline en un certain nombre d'orientations en la matière : on pense bien évidemment à l'accompagnement et au renforcement des pôles universitaires, qui se traduisent au niveau du PLU-H par les orientations du schéma directeur universitaire ; je rappelle quelques chiffres : à l'échelle de notre territoire, nous comptons 145 000 étudiants et nous savons par anticipation qu'il faudra être en capacité d'en accueillir au moins 10 000 supplémentaires dans les années qui viennent. Ce phénomène nécessite un certain nombre d'adaptations et de permettre notamment aux établissements universitaires de pouvoir s'étendre ou d'adapter leur capacité à cette croissance des effectifs.

L'autre élément important concerne le confortement de l'offre commerciale de l'hypercentre, des grands équipements et de l'hébergement touristique qui participent au rayonnement métropolitain. Ceci est bien évidemment intégré dans ce document avec, par exemple, la création d'un zonage spécialisé relatif aux grands équipements ; on pense bien évidemment au musée des Confluences, au Grand stade ou encore à Gerland. Il est également question d'une régulation sur les implantations commerciales, à la fois sur l'hypercentre de la Métropole mais aussi sur la totalité du territoire de la Métropole, afin que nous soyons en mesure de tenir cet équilibre qui existe aujourd'hui entre l'offre émanant de la grande distribution, du commerce de proximité et des commerçants forains. Je pense que ces éléments font partie de l'atout et de l'attractivité de notre territoire.

Nous souhaitons faire rayonner la Métropole à partir d'un certain nombre de projets urbains économiques, avec la mise en place d'une zone de grands projets créée pour faciliter des projets économiques. Je pense bien évidemment à la Part-Dieu, à la Confluence, au Carré de Soie et à Gerland qui concentrent aujourd'hui 50 % du parc tertiaire. La mise en œuvre de ces zones de grands projets permettra également à un certain nombre de secteurs de projets de pouvoir se développer.

Autre élément important qui faisait partie des réflexions de nos concitoyens, il faut faire en sorte de développer un cadre de vie attractif et qui s'appuie sur un patrimoine naturel et bâti remarquable. Un certain nombre d'entités sont d'ores et déjà protégées, comme les Monts d'Or, le Vallon de l'ouest et les plateaux agricoles, l'espace fluvial du Rhône et la zone UNESCO. Je pense également à l'intégration des trois AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) du territoire, celles d'Albigny-Neuville, des Gratte-ciel à Villeurbanne et des Pentec de la Croix-Rousse sur le territoire de la Ville de Lyon. Tout ceci constitue une part de l'identité de la Métropole que le PLU-H a eu soin de reconnaître et que l'on souhaite promouvoir au travers de ce nouveau document.

Il existe également un défi économique. Notre Métropole est attractive, active et créatrice d'emplois puisque nous sommes aujourd'hui le deuxième territoire après l'Île-de-France en termes d'activité industrielle.

Comme l'a rappelé monsieur le Président, nous devons pouvoir garantir des capacités de développement et de renouvellement des zones d'activités économiques, ce qui passe par le maintien de réserves foncières suffisantes pour le développement économique. Ce développement sera garanti par le PLU-H avec plus de 6 800 hectares de zones économiques garanties pour les 22 années à venir, au regard du rythme actuel de consommation.

L'autre point important consiste à être en capacité de maintenir et de développer des activités économiques diversifiées en cœur de ville, avec la préservation d'un certain nombre de zones d'activités et notamment dans l'hypercentre. A Lyon et Villeurbanne, ces zones représentent 747 hectares. Il s'agit également de permettre le développement de nouveaux outils destinés à accueillir une activité productive de proximité ; j'ai ici en tête les opérations Ginkgo ou Duvivier sur Lyon 7^{ème} ou encore les sites du 1^{er} Mars et de l'îlot Lafontaine à Villeurbanne.

En matière économique, l'autre enjeu consiste à renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire. Ce défi passe par un certain nombre d'actions en la matière. Nous avons connu en 2016 une année record en matière de demandes placées, avec quasiment 290 000 mètres carrés placés. Nous devons accompagner ce rythme de croissance de l'activité tertiaire sur notre territoire, tout en étant sur une logique de régulation et de programmation d'offre tertiaire qui réponde aux attentes des investisseurs du marché. Il s'agit de ne pas créer une bulle immobilière sur le territoire de la Métropole mais d'être toujours en situation de pouvoir toujours adapter l'offre à la demande.

L'organisation d'un développement commercial équilibré et durable constitue également un enjeu important. Le PLU-H prend en considération la nécessité de renforcer le commerce de proximité dans les centres-villes. Je pense qu'il s'agit là d'un élément important d'agrément et de vie au quotidien de nos concitoyens, dans cette

logique de ville des courtes distances où l'on n'est pas dans l'obligation, pour aller faire ses courses, de prendre systématiquement sa voiture. C'est un élément important pour l'équilibre de nos territoires.

Le défi en matière de logement consiste à rendre la Métropole plus accueillante, solidaire et surtout équilibrée à l'échelle de son territoire.

J'ai souvent le loisir de rappeler que notre Métropole concentre sur un tout petit nombre de communes une grande part de l'offre en matière de logements conventionnés. Nous souhaitons faire en sorte que l'ensemble des Grand Lyonnais puissent se loger avec des produits adaptés sur notre territoire, et ceci de façon bien répartie. Cette offre en matière de logements conventionnés ne doit pas être concentrée sur un tout petit nombre de communes, chacun doit apporter sa pierre à l'édifice.

Pour soutenir ce propos, j'indiquerai quelques chiffres : tout d'abord, la Métropole accueille 160 000 habitants supplémentaires depuis 2002. La dynamique de construction est importante depuis 2001 puisque 138 500 logements ont été construits, ce qui démontre la dynamique de développement urbain qui s'opère sur notre territoire. Un peu plus de 9 900 logements ont été mis en chantier depuis 2016.

Au travers de ce volet habitat et de ce défi de solidarité, nous souhaitons porter un objectif de production de l'ordre de 8 000 à 8 500 logements par an sur quinze ans à l'échelle de la Métropole. C'est ce qui nous permettra de répondre au défi démographique auquel nous sommes confrontés.

Le PLU-H porte une forte exigence de diversité en termes de produits et de gammes, puisque 45 % de l'offre nouvelle à réaliser devra porter sur des logements aidés ou abordables. La nature des produits devra s'adapter à l'ensemble de la demande, émanant à la fois des étudiants, des familles, des seniors et des personnes dépendantes. Cette dynamique de production globale est soutenue par des outils déjà existants sur notre collectivité comme la politique foncière de la Métropole, des opérations d'aménagement conséquentes et des aides financières proposées via la délégation des aides à la pierre qui contribuent à la mise en œuvre de cette production de logements conventionnés.

Les objectifs du PLU-H consistent donc à faciliter la production de logements à coût abordable avec des actions adaptées en la matière. Il s'agit également de faire en sorte que la programmation habitat des opérations d'aménagement soit plus particulièrement l'occasion de décliner sur le territoire l'ensemble des produits dont nous avons besoin. Enfin, au travers de PLU-H, nous mettons à disposition des Communes, sur la base du volontariat, des outils permettant de répondre à des exigences réglementaires fixées par l'Etat ; j'ai ici en tête la loi SRU. Dans le futur PLU-H, certaines Communes ont fait le choix d'entrer dans le dispositif des secteurs de mixité sociale ; cinq Communes supplémentaires entreront dans ce dispositif.

Les objectifs du PLU-H comprennent aussi des orientations pour améliorer la qualité du parc et du cadre de vie. Des actions permettront d'accompagner la réhabilitation du parc privé. Des plans prescriptifs ont également été pris en compte, tels que le plan de prévention des risques technologiques avec la mise en adaptation des logements du parc existant. Enfin, au travers de l'amélioration du cadre de vie et de la prise en compte des enjeux environnementaux, il convient de mettre en œuvre le volet habitat du plan climat énergie territorial et de développer des formes urbaines qui soient économes d'espace et de qualité. Enfin, il s'agit d'intervenir sur les secteurs en politique de la ville et de poursuivre les actions de renouvellement urbain portées sur notre territoire.

Le PLU-H s'attache aussi à nous permettre de garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie. Je l'évoquais tout à l'heure, nous devons être en mesure de pouvoir loger l'ensemble de nos concitoyens, qu'ils soient jeunes actifs, étudiants, jeunes familles ou seniors.

Cette problématique passe également par certaines actions sur le logement accompagné, l'accueil des gens du voyage, la prise en compte des personnes en souffrance psychique, l'habitat spécifique destiné à des ménages pour lesquels une offre traditionnelle n'est pas adaptée et, enfin, par la favorisation de l'accès au logement des salariés et des ménages en mobilité. Ce dernier point sera approfondi lors d'une délibération ultérieure portant sur une convention-cadre nous liant au groupe Action Logement Immobilier qui nous permettra de favoriser la production de logements sur le territoire de la Métropole.

Enfin, l'organisation d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social sur le territoire métropolitain facilitera également l'accès au logement locatif social. Pour terminer, la garantie du droit au logement consiste à permettre et à coordonner l'accès au logement pour les publics prioritaires en lien avec le PLALHPD (plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), maintenir les publics prioritaires dans leur logement, prévenir les expulsions et enfin lutter contre les discriminations dans l'accès au logement.

Le défi environnemental nous conduit à faire en sorte que notre Métropole soit plus durable pour pouvoir répondre aux défis environnementaux et préserver la santé des habitants. Le PLU-H, en ce sens, va imprimer de réelles avancées dans la manière de concevoir le développement urbain, en intégrant de nouvelles thématiques telles que le bio-climatisme et la biodiversité. Il va également renforcer un certain nombre d'actions déjà conduites en matière de préservation de nos ressources naturelles et de prévention des risques.

J'indiquerai ici quelques données : les documents qui vous sont présentés comportent une photo de la Métropole de Lyon prise en 2010. Si on faisait une comparaison avec une photo prise en 1950, nous pourrions visualiser l'étalement urbain auquel a été confronté notre territoire. Il faut aujourd'hui être en capacité de maîtriser cet étalement urbain. Nous nous y sommes engagés depuis une quinzaine d'années, il va falloir continuer dans cette direction-là.

Un objectif fort avait été fixé à l'échelle du SCOT, qui regroupe la Métropole de Lyon, la Communauté de Communes de l'Est lyonnais et la Communauté de Communes des Pays de l'Ozon, consistant à maintenir un équilibre de 50 % d'espace bâti et 40 % d'espace naturel, agricole ou de loisirs. Cet objectif intervient à un moment où nous devons en même temps accueillir quasiment 150 000 habitants supplémentaires. Tous ces éléments mettent en exergue l'ensemble des enjeux auxquels nous sommes confrontés. A travers l'élaboration de ce PLU-H, nous souhaitons maîtriser de façon importante l'étalement urbain en rendant 700 hectares supplémentaires à la nature, en plus de 1 000 hectares déjà rendus en 2005. Il nous reste donc 1 660 hectares de zones à urbaniser, soit un stock qui nous permet d'avoir une disponibilité de terrain utilisable pour l'urbanisation jusqu'en 2035.

Les actions mises en œuvre en ce domaine reposent sur une organisation urbaine et des mobilités qui soient plus économes d'espace et d'énergie, dans une logique de limitation des gaz à effet de serre.

Le PLU-H s'attache particulièrement à la prise en compte des évolutions législatives en termes de règles de stationnement : il s'agit de dissocier les règles de stationnement de la morphologie bâtie et de s'attacher à la proximité ou non d'une infrastructure forte de transports en commun ; en d'autres termes, là où il y a une infrastructure forte de transports en commun, nous allons baisser les exigences en matière de stationnement, là où il n'existe pas d'infrastructure forte de transports en commun, nous nous dirigerons vers une augmentation des exigences en matière de stationnement. En effet, lors de la concertation et notamment lors des différents contacts pris avec les Maires, un certain nombre d'entre eux ont fait état d'une présence accrue de l'automobile sur leur territoire. Ceci est corroboré par des chiffres qui montrent, sur la deuxième ou troisième couronne, un taux de motorisation des ménages qui ne diminue pas voire qui a tendance à légèrement augmenter à certains endroits. Nous devons intégrer cette dimension dans notre réflexion.

L'autre élément important consiste à prendre en compte l'émergence d'autres modes de déplacements sur le territoire de la Métropole. La pratique du vélo augmente ainsi de jour en jour sur notre territoire et ce phénomène aura une traduction dans le PLU-H en termes de normes de stationnement pour les vélos.

La préservation de la trame verte et bleue de l'agglomération constitue l'autre enjeu important, avec la préservation de l'espace vert et agricole. Nous allons augmenter la présence de ces espaces naturels et agricoles de 2,8 %. Nous nous attachons également à la préservation d'espaces naturels sensibles d'ores et déjà identifiés et qui, bien entendu, ne seront pas urbanisables. Le PLU-H prévoit également la mise en place de quatorze projets nature pour un certain nombre de territoires de notre agglomération.

La trame verte et bleue trouve une déclinaison à l'échelle de chaque commune et des arrondissements, avec une augmentation de 220 hectares des zones de paysages, de parcs urbains ou de loisirs qui seront ouverts au public. Le zonage UPp ou le zonage UL permettront la mise en œuvre de ces éléments.

L'autre enjeu consiste à renforcer la nature en ville, avec plus d'espaces de respiration, de convivialité, d'îlots de fraîcheur et la prise en compte de la biodiversité en ville. Le PLU-H prévoit également l'augmentation des coefficients de pleine terre, rendue nécessaire dans le cadre d'un certain nombre de projets et qui nous permettront par exemple de pouvoir planter des arbres de haute tige en cœur d'îlot et donc de contribuer à la réduction des îlots de chaleur urbains.

L'autre élément important consiste à adapter le développement urbain aux caractéristiques de chaque territoire. Pour la première fois dans ce document, nous aurons des zonages adaptés à une morphologie urbaine avec un règlement de zonage identique quelle que soit la commune, à partir du moment où nous avons la même morphologie urbaine, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et qui pouvait induire parfois des erreurs de compréhension des projets de la part des opérateurs immobiliers. Nous avons souhaité harmoniser ces éléments mais aussi faire en sorte que nous ayons des zonages adaptés aux morphologies urbaines de chaque territoire. Au travers de ces zonages (40 zonages différents), cela nous permettra de prendre en compte l'identité des centres-villes, des centres-bourgs, des hameaux, des communes, de favoriser la mise en œuvre d'un urbanisme bioclimatique et de préserver un certain nombre de secteurs à dominante résidentielle de faible densité, de protéger des risques et de valoriser les paysages et les espaces patrimoniaux.

Le Président y faisait référence tout à l'heure, nous aurons la semaine prochaine les Journées européennes du patrimoine. C'est une préoccupation importante de nos concitoyens, peut-être encore plus sur ce territoire de la Métropole. Dans le cadre de l'élaboration de ce document, nous allons augmenter notablement les périmètres d'intérêt patrimoniaux ; ceux-ci permettront la mise en valeur patrimoniale d'ensembles bâtis en passant de 36 à 345 ensembles. Les éléments bâtis patrimoniaux (EBP) qui permettront de préserver et de mettre en valeur des bâtiments ou des parties de bâtiments dans le cadre de projets étaient au nombre de 455 ; nous en aurons désormais 1 700.

Nous souhaitons également favoriser un urbanisme et une architecture bioclimatiques et permettre des réhabilitations énergétiques des constructions existantes. Cela passe par l'adoption d'un certain nombre de règles spécifiques qui permettront et favoriseront cet urbanisme et cette architecture, avec notamment la retenue des eaux pluviales, l'intégration des systèmes d'énergies renouvelables et les coefficients de pleine terre dont nous avons parlé.

Enfin, au travers de notre territoire, nous avons la particularité d'avoir un certain nombre d'emprises industrielles générant des risques qu'il convient d'intégrer. Ces risques sont aussi matérialisés par un certain nombre de plans de prévention des risques technologiques. Nous devons aussi adapter nos documents en la matière pour intégrer ces risques, qu'ils soient technologiques, en lien avec des mouvements de terrain (la particularité de notre territoire réside dans la présence d'un certain nombre de balnes qui génèrent des risques sur le plan géotechnique), d'inondation liés à la présence du fleuve et de la rivière ou de ruissellement pluvial. Tout ceci est intégré dans l'élaboration de notre document.

Enfin, ce document fait l'objet d'une évaluation environnementale menée tout au long de son processus de fabrication avec un diagnostic environnement portant sur 14 thématiques, 40 enjeux environnementaux identifiés et un certain nombre de secteurs qui revêtent une importance particulière pour l'environnement et qui ont été analysés. Enfin, on prend aussi en compte l'expertise particulière qui a été réalisée dans le cadre de Natura 2000 sur Miribel-Jonage. Ce travail est mené de façon continue avec les services de l'Etat et le dossier du PLU-H sera bien évidemment soumis à l'avis de l'autorité environnementale après l'arrêt du projet.

J'en ai presque terminé. Je voudrais faire un petit focus sur le calendrier. Aujourd'hui, nous nous penchons sur le bilan de la concertation préalable et l'arrêt du projet. Les Communes ainsi que les personnes publiques associées seront tenues d'émettre un avis dans les trois mois suivant la réception physique du document dans leurs locaux. Nous nous sommes fixé ici une date limite au 2 janvier 2018 mais, comme nous pensons que ces documents seront remis physiquement plus rapidement notamment aux Communes, elles pourront émettre un avis d'ici la fin de l'année. Le calendrier que je vous projette ici est le calendrier considéré comme le plus défavorable, c'est-à-dire dans l'optique où une Commune voterait contre cet avis de projet. Dans ce cas, nous serions obligés de refaire des propositions à la Commune et de repasser le dossier d'arrêt de projet devant le Conseil de la Métropole en mars 2018. S'ensuit le reste du déroulé, avec l'enquête publique qui pourrait se dérouler du 4 avril au 16 mai. Le rendu du rapport de la commission d'enquête interviendrait aux alentours du 10 septembre. Ensuite, l'examen des avis, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête en Conférence intercommunale des Maires puis l'intégration de la modification du dossier de PLU-H auraient lieu en octobre ou novembre 2018. Enfin, l'approbation définitive interviendrait au Conseil soit de novembre soit de décembre 2018, pour une opposabilité dans le mois qui suit.

Je répète que ce scénario est basé sur l'hypothèse dans laquelle une Commune délibérerait de façon négative sur cet arrêt du projet de PLU-H. S'il n'y a pas de délibération négative, cela nous permettra de gagner du temps, de pouvoir enclencher plus rapidement l'enquête publique et également de rendre plus rapidement opposable ce document. Je pense que c'est aussi un élément important pour un certain nombre de Communes, parce que la mise en œuvre de ce PLU-H permettra la mise en œuvre d'un certain nombre de projets inscrits à la PPI et pour lesquels l'opposabilité du nouveau document est nécessaire.

Je tenais à remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration de ce document. Je pense bien évidemment au service territoires et planification, à la direction de l'habitat et du logement, au service développement économique. Ces trois grandes directions ont été particulièrement concernées par l'élaboration de ce document. Je voudrais remercier aussi l'ensemble des instances ou des organismes qui ont participé à la concertation et qui ont pu nous soutenir dans l'élaboration de ce document. Je voudrais remercier les deux élus qui étaient précédemment en charge de ce dossier : Martine David, sous la précédente mandature, et Richard Llung, avec qui j'ai collaboré sur l'élaboration de ce document, ainsi que l'ensemble des Vice-Présidents et des élus qui, dans le cadre de leurs délégations respectives, ont eu à intervenir dans le PLU-H. Bien évidemment, je remercie aussi les Maires et à travers eux l'ensemble des services communaux. Nous avons eu de multiples contacts et réunions et, quand bien même par moments un certain nombre de propositions n'ont pas pu être intégrées dans le document, la recherche du consensus a toujours prévalu. Je pense que c'est un élément important et c'est ce qui fait la force de ce document.

La force de notre territoire, c'est aussi d'avoir été en capacité, depuis de nombreuses années, de mener l'élaboration de ces grands documents, à la fois en matière d'urbanisme, de déplacements ou sur d'autres matières, en suivant la voie du consensus. Cela donne une certaine force à ces documents. En tout cas, vu l'ampleur du travail, j'espère et je souhaite que nous puissions continuer dans cette voie du consensus, afin de faire en sorte que ce document soit approuvé le plus rapidement possible et que nous puissions le rendre opposable, ce qui permettra la mise en œuvre de projets importants pour notre territoire.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Michel Le Faou. Trente-cinq minutes, cela peut paraître long. Mais reconnaissez-le, en rapport avec les cinq ans de travaux, c'est un bel exercice de synthèse.

La Conférence des Présidents a retenu beaucoup d'interventions, à commencer par sept minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous abordons aujourd'hui une étape essentielle dans un dossier qui s'est élaboré au fil des années. Je joins ma voix aux vôtres pour remercier celles et ceux qui ont rendu tout cela possible.

Michel Le Faou a présenté ce dossier en commission comme un dossier fondateur de l'organisation de notre territoire. Effectivement, PLU-H et PLALHPD constituent un socle sur lequel l'organisation du territoire se construit.

Le PLU-H est le cadre d'un programme ambitieux. Les fiches qui sont présentées en sont une déclinaison pratique. D'une certaine manière, nous ne sommes plus tellement confrontés à un problème de décision mais à un véritable souci d'effectivité. Le PLU-H est important par sa complexité autant que par ses ambitions. Il porte des engagements forts sur lesquels nous devons veiller.

Dans le cadre de cette intervention, pour ne pas aborder les 1 500 pages, nous avons choisi d'aborder plus particulièrement un seul domaine, celui du programme d'orientation et d'action (POA) pour l'habitat. Il mérite notre attention parce qu'il répond au défi de solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logement de tous les habitants. Chaque mot, ici, a un sens : accueil, solidarité, équilibre et réponse aux besoins de tous. Le POA se veut complet et il l'est par bien des aspects, de la réhabilitation du parc, à la lutte contre l'habitat indigne, à la prévention des expulsions et à l'habitat des gens du voyage. Nous devons nous en féliciter.

Il reste cependant des points d'interrogation. Le plus important est certainement celui de l'objectif en matière de production de logement social : nous avons un objectif de 20 % sur l'ensemble de la production ; cela signifie que nous limitons nos ambitions en logement social, loin des besoins que nous connaissons. Je sais bien que pour beaucoup d'entre nous le PLS, qui permet d'atteindre les 25 %, est encore considéré comme social. Permettez simplement à l'élu local que je suis de déplorer que dans mon arrondissement, qui est un arrondissement central; nous ayons dû renoncer cette année à un tiers des logements que nous pouvions proposer sur le contingent qui nous est réservé à cause d'un coût excessif pour les demandeurs ; à chaque fois, il s'agit de logements PLS.

Heureusement, la mise en place d'indicateurs d'évaluation nous apporte de l'espoir pour la prise en compte des réalités locales, comme par ailleurs l'orientation de la production de logements à prix abordables qui ouvre des perspectives avec les outils de l'action foncière. Nous espérons et nous souhaitons que les territoires, y compris les arrondissements, soient directement impliqués dans ces orientations. La production de logements locatifs sociaux demeure et c'est donc bien un objectif fort. Nous devons cependant veiller à ce que les principes de mixité sociale ne deviennent pas des motifs d'exclusion. Le renchérissement du coût, ces dernières années, a contribué à l'émergence non pas de nouveaux pauvres mais simplement de nouveaux demandeurs, dans un segment que seul le logement social peut couvrir. Nous espérons que la mise à jour de l'observatoire des loyers permettra de voir plus clair dans ce domaine.

Le PLU-H aborde aussi les questions difficiles de l'hébergement. Il faut s'en féliciter et, dans le même temps, mesurer l'ampleur de la tâche. La distance qui existe aujourd'hui entre les acteurs, l'Etat, les collectivités, les institutions et le secteur associatif, constitue un problème beaucoup plus important que celui, non négligeable, des demandeurs en attente.

Enfin, je voudrais finir par ce point, les dernières fiches méritent que nous les complétions. La fiche est intitulée "faciliter l'accès au logement locatif social : un enjeu de transparence, des demandeurs actifs et informés". Sur ce dernier point, notre Métropole n'est pas en avance. Alors même que les acteurs du logement social ont déjà engagé la réflexion sur ce que la loi appelle aujourd'hui le "logement voulu" -nous parlions il y a peu encore du "logement choisi"-, nous avons du mal à quitter les vieilles habitudes du logement octroyé. Nous pensons qu'il est temps de mettre en place ce que d'autres ont déjà expérimenté : la cotation de la demande comme outil pour l'attribution mais aussi pour la compréhension, l'analyse et l'affichage de l'offre pour une participation active du demandeur. A ce sujet, je vous recommande de regarder l'offre des réservations de la Ville de Paris sur son site Internet, vous verrez que ce que je suis en train de dire présente un certain intérêt. C'est avec ces moyens que nous remplirons l'objectif que nous nous assignons : des demandeurs actifs et informés. C'est ce que nos concitoyens attendent, et c'est une condition d'efficacité.

Il n'est pas possible de revenir sur l'ensemble du PLU-H et sur les 1 500 pages qu'il contient, sinon pour dire une fois encore qu'il constitue une source très importante, qu'il peut et qu'il doit alimenter nos actions et nos réflexions pour les années qui viennent. Nous pouvons rendre hommage à celles et ceux qui ont contribué à son élaboration. Il nous appartient maintenant de veiller à ne pas gaspiller cette ressource.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Monsieur Gachet. La Conférence des présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, ce PLU-H est l'aboutissement d'un travail considérable effectué par les élus, Michel Le Faou et Richard Llung, ainsi que les différents maires et

les services de la Métropole que nous tenons à remercier chaleureusement. Il convient aussi de saluer la mobilisation de l'ensemble des partenaires et notamment de l'Agence d'urbanisme et du conseil citoyen.

Ce PLU-H assure une pertinente cohérence de développement pour notre territoire. Ce document prospectif offre un cadre réglementaire rigoureux pour la mise en œuvre de nos grandes politiques métropolitaines, que ce soit en termes d'environnement, d'habitat, de respect du patrimoine naturel et bâti ou de développement économique. La rigueur dans sa mise en œuvre permettra de garantir la transparence et l'équité, deux éléments de démocratie pour nous fondamentaux.

L'élaboration de ce PLU-H s'est faite dans une dynamique collaborative, ce qui a été dit et souligné. Nous voulions aussi le souligner.

Ce document représente une nouvelle vision à long terme de notre territoire. C'est la promesse d'une agglomération attractive et rayonnante, d'un dynamisme économique renforcé mais aussi d'une Métropole solidaire et d'un environnement plus sain, améliorant la santé et le cadre de vie de chacun. Le PLU-H s'est efforcé de relever ces défis afin d'assurer la transition vers une nouvelle façon de développer notre territoire, en prenant encore mieux en compte les questions environnementales, l'économie et l'agriculture locales et les équilibres territoriaux.

Particulièrement sensibles au sujet de l'habitat, nous nous réjouissons que ce PLU soit un PLU-H, confirmant ainsi l'habitat comme un enjeu majeur de développement de notre Métropole. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point de l'habitat pour tous.

Enfin, et puisqu'il est impossible de tout prévoir à l'avance dans les moindres détails, il est donc nécessaire de se doter d'une certaine flexibilité, d'une certaine souplesse de mise en œuvre pour s'adapter aux différentes évolutions du quotidien. Je terminerai donc cette intervention en soulignant l'intérêt des procédures régulières de modification.

Vous l'aurez compris, les élus du groupe Centre démocrate vont voter en faveur de ce plan local de l'urbanisme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Panassier. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaire.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, je crois que nous pouvons féliciter tous les acteurs qui, depuis 2012, ont accompagné les différentes phases et étapes de cette révision générale du PLU devenu PLU-H, en interaction avec les 59 Communes et les 9 arrondissements de Lyon.

Ce travail colossal se traduit par les 1 500 pages de l'arrêt du bilan et de l'arrêt du projet. L'énormité du travail réalisé rend nos délais d'appropriation particulièrement brefs, ce qui est dommageable.

La précédente révision s'était focalisée sur la mise aux normes. Celle d'aujourd'hui procède d'un travail plus concret et précis dans les territoires, au plus près des réalités, constituant ainsi une étape qualitative nouvelle. La présentation qui vient de nous en être faite est intéressante par sa synthèse et constitue bien une aide à décision pour nous, élus.

Nous voulons tout d'abord souligner notre accord sur les objectifs et enjeux que la Métropole se fixe en matière de PLU-H, tels qu'ils sont précisés dans nos deux délibérations au travers des quatre défis :

- attractivité liée au rayonnement de la Métropole, ce lien donnant un autre contenu à la seule attractivité ;
- la dynamique économique pour créer richesse et emplois, avec en particulier la réalisation et le renouvellement d'une diversité d'activités et de fonctions déclinée dans les territoires ;
- solidarité, accueil et équilibre pour satisfaire tous les habitants ; cet enjeu implique une très grande cohérence entre des plans de divers niveaux : SCOT, PRDD, PDU et schéma des solidarités ou pacte de cohérence métropolitain. Coordination et transversalité, notamment aux marges de nos collectivités et territoires, constituent elles aussi un défi non négligeable et une condition de notre efficacité.
- enfin, le développement durable et le cadre de vie : le logement, la santé et le bien-être des habitants amènent une remarque d'actualité : les dérèglements climatiques tels que les périodes de canicule et sécheresse, qui se renouvellent de plus en plus rapidement nous montrent qu'il nous faut encore beaucoup travailler pour encourager des comportements nouveaux, y compris sur des questions d'adaptation à des conditions climatiques nouvelles. Nos politiques publiques doivent bien sûr s'en saisir.

A ce stade, nous ne pouvons pas cacher notre immense interrogation quant aux moyens dont notre Métropole disposera pour répondre positivement et de manière dynamique à ces enjeux et défis. Nos responsabilités

doivent en effet s'exercer en développant les services publics par des moyens humains et financiers, à l'inverse des orientations gouvernementales.

Je voudrais faire quatre remarques complémentaires sur le PLU-H.

Premièrement, si le nombre de contributions concernant le défi environnemental (plus de 70 %) est un élément très positif, il soulève question sur les trois autres défis : pour le grand public, l'enjeu métropolitain est peu appréhendé ou méconnu. L'enjeu de solidarité est méconnu aussi : nous n'informons pas suffisamment sur nos réalisations. Quant à l'enjeu économique, les gens pensent que, pour l'essentiel, les décisions sont prises ailleurs. Ils méconnaissent notre action et son effet de levier sur les transformations qui s'opèrent. Cette réalité qui se dégage devrait faire l'objet d'un travail sur la connaissance de l'efficacité de ce que nous faisons. En fait, il est ici question de notre responsabilité d'élus.

Deuxièmement, à propos des déplacements, le journal *Le Progrès* titrait il y a une semaine : "Des bouchons, toujours des bouchons". Ce constat est vrai malgré des réalisations nombreuses. Notre PLU-H doit donc être conforme au PDU. Si le projet a été arrêté par le SYTRAL, il devra être adopté d'ici fin décembre. Notre Conseil a donné un avis favorable en son temps, les Communes aussi -de façon parfois différente-. La question de l'articulation des deux plans reste donc entière, elle doit retenir toute notre attention.

Troisièmement, en ce qui concerne l'habitat, nous nous félicitons de voir notre objectif de construction passer à 8 500 logements par an, traduisant une prise en compte de l'accélération des besoins. Nous tenons à maintenir nos alertes quant à ce qui se traduira dans la loi sur l'habitat, dévoilée mercredi prochain ; nous aurons de multiples occasions d'y revenir. Pour l'instant, nous renouvelons nos propositions pour rechercher constamment les moyens à mettre en œuvre pour maîtriser le foncier car cela ne passera pas par le seul fait de produire, même si les logements sociaux y contribuent.

Enfin, quatrièmement -et pour terminer-, concernant la poursuite de notre travail, nous proposons de rendre aux citoyens cet arrêté. Pour cela, il convient de préciser la manière dont celui-ci sera porté à la connaissance des habitants. La réglementation prévoit, après l'avis de l'Etat et des personnes publiques associées, une consultation publique. Il y a donc lieu de définir la manière de réaliser cette enquête réglementaire, avec l'utilisation possible du numérique. Au-delà, notre démarche pourrait continuer à associer encore plus et mieux les habitants via les Communes et arrondissements, les conseils de quartier, les journées du PLU -comme ce fut expérimenté dans le quatrième arrondissement-, et cela notamment lors des modifications ou révisions d'importance à venir ultérieurement. Ainsi, pour nous, la consultation est aussi un enjeu. Il s'agit d'une politique publique structurante et exigeante, à traiter comme telle.

Le groupe LMGS votera cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur Jacquet. La Conférence des présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, le plan local d'urbanisme et de l'habitat de notre Métropole nous permet de réfléchir pleinement sur ce qui fait un territoire, sur ce qu'est un territoire et surtout sur ce que devrait être un territoire.

A bien des égards, le document soumis à notre vote nous montre toute la complexité du travail des techniciens et des élus en charge de se conformer aux différentes évolutions législatives, au SCOT ou au PDU. L'objectif : penser l'action publique comme étant profondément tournée vers l'usager, qu'il soit habitant ou passager occasionnel, dans le cadre privé ou professionnel.

En cela, les déclinaisons du PLU-H nous semblent répondre de manière cohérente aux défis du XXI^e siècle, des défis métropolitains économiques, environnementaux et bien évidemment de solidarité. Nous souscrivons au fait que la révision générale du PLU-H se décline autour de bassins de vie qui sont les plus à même de répondre de la manière la plus efficiente aux besoins de la population en termes de logements et de transports. Nous nous réjouissons également de voir notre Métropole bien plus verte qu'avant ; les chiffres le montrent : une augmentation de 705 hectares de zones naturelles et agricoles, une augmentation de 16 % des espaces boisés classés et une trame verte et bleue qui se développe, augmentant de facto le nombre d'îlots de fraîcheur dont nous pouvons observer les effets positifs.

Un terme a néanmoins retenu notre attention, celui de compétitivité. Nous, élus radicaux de gauche, sommes assez libéraux pour vous rejoindre sur le besoin de garantir une prospérité économique, dont l'objectif sera de la redistribuer ensuite au plus grand nombre. Nous pensons cependant l'action publique comme étant différenciée des logiques de marché qui, elles, intègrent pleinement les logiques de concurrence. La Métropole doit permettre aux entreprises d'investir sur son territoire sans qu'elle ne se positionne en concurrence avec les autres collectivités locales.

L'une des principales missions de toute action publique est de répondre efficacement au bien-être de sa population, sans se soumettre aux logiques de concurrence et de marché. En cela, le PLU-H qui nous est

proposé apporte des éléments, avec des défis dont les déclinaisons nous montrent que vous avez pris vos responsabilités, monsieur le Président, pour atteindre l'objectif de loger dignement et avec des loyers accessibles les habitants de la Métropole : 150 000 nouveaux logements de 2010 à 2030, dont 10 000 seront destinés aux étudiants, vont permettre de faire diminuer la tension du parc privé et public. Nous le savons, plus les constructions seront nombreuses, plus la vacance sera élevée, entraînant ainsi une diminution des prix. Notons que le montant des APL est en partie lié au prix du loyer ; ces constructions engendreront donc de facto des économies pour les pouvoirs publics.

Nous espérons aussi qu'en dépit de l'annulation de plus de 180 M€ des crédits 2017 sur le programme budgétaire de l'Etat dédié à la production de logements sociaux, nous pourrions maintenir un niveau satisfaisant de constructions neuves, de PLAI notamment, et de rénovations du parc existant. Par ailleurs, le besoin est énorme, notamment pour les étudiants ; nous l'écrivions déjà dans notre tribune politique cet été et le classement du magazine *L'Étudiant* vient le confirmer : s'il place Lyon à la première place des villes où il fait bon étudier, elle se situe à l'avant-dernière place sur les 44 plus grandes villes de France en ce qui concerne le logement étudiant. Il y a donc urgence.

Enfin, nous aurions souhaité que figure un volet dédié au maintien des personnes dans un logement, quelle que soit leur situation, vivant à la rue ou dans des hébergements d'urgence. Ce souhait fait suite au même constat que nous vous avons adressé lors de l'avenant 2016 du PLALHPD en septembre dernier. Il en va justement d'une solidarité dont nous savons, monsieur le Président, qu'elle vous tient à cœur.

Le groupe PRG, malgré des points de vigilance, notamment sur la déclinaison des constructions de logements sociaux et sur le maintien dans un logement des publics les plus précaires, votera pour ce PLU-H qui va dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Piantoni. La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, il y a peu de décisions qui engagent notre territoire comme celle que nous allons prendre aujourd'hui. Nous sommes entrés dans une période charnière où se décide la réussite ou l'échec de la transition écologique de nos sociétés. Quand on parle de transition écologique, nous ne parlons pas en réalité de protection de la nature ou de la planète, mais des conditions de vie que nous construisons pour nos enfants et nos petits-enfants.

La belle phrase d'Antoine de Saint-Exupéry "Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants" prend aujourd'hui une acuité particulière car les effets de la crise écologique, et notamment du réchauffement de la planète, se font sentir un peu partout : inondations exceptionnelles en Inde avec des milliers de morts ; multiplication des tempêtes tropicales de plus en plus violentes (Harvey, Irma, José) ; plus près de nous, en Espagne, au Portugal et en France, cet été, les incendies de forêts se sont multipliés, avec une gravité là encore exceptionnelle. Rappelons que l'Accord de Paris, à l'issue de la COP21, fixe l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en deçà de deux degrés et si possible en deçà de 1,5 degré. Rappelons également que 80 % de l'énergie consommée sur la planète l'est dans les villes, qui sont aussi responsables de 75 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est dans les villes que se gagnera ou se perdra la bataille du climat.

Je suis heureux de pouvoir dire que nous sommes en train de tenir notre objectif de réduire de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Mais si nous voulons tenir celui de diviser au moins par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, les années qui viennent seront décisives. A notre échelle, ce PLU-H sera donc déterminant.

Par ailleurs, au sein de notre Métropole, nous savons que les inégalités sociales et territoriales sont importantes et que le défi de la solidarité est un autre enjeu majeur du PLU-H. Alors, vous ne vous étonnerez pas que, pour analyser la proposition de plan qui nous est soumise, notre grille d'analyse soit articulée autour de trois questions :

- La ville que nous projetons de construire va-t-elle atténuer ou aggraver la crise écologique ?
- Est-ce que ce PLU-H nous prépare aux bouleversements qui ont commencé ?
- Réussirons-nous à réduire les inégalités au sein de notre territoire, à offrir un logement et un parcours résidentiel à chacun ainsi qu'une qualité de vie garantissant l'accès à l'emploi, à la mobilité, aux services, aux équipements publics et à un environnement plus sain dans toutes nos communes et dans tous nos quartiers ?

Avant de rentrer dans l'analyse, permettez-moi de formuler quelques mots pour souligner l'importance de la concertation qui a été mise en œuvre : plus de 9 000 personnes mobilisées, plus de 3 000 contributions ; c'est sans doute du jamais vu. Saluons la qualité des outils mis en place et la bonne utilisation du web pour mettre à disposition du public des informations en quantité suffisante. Notons au passage qu'avec 70 % des contributions qui concernent le défi environnemental, nos concitoyens expriment que le défi environnemental est la condition de tous les autres. Ceci dit, il reste encore beaucoup à faire lors de l'enquête publique pour permettre l'appropriation de ce PLU-H, et donc de notre avenir collectif, par tous les concitoyens.

Analysons maintenant les réponses qui sont données aux quatre défis fixés par le PADD.

Concernant l'attractivité tout d'abord, je voudrais formuler deux observations :

- la création d'un zonage EPR peut être la meilleure ou la pire des choses. Il est vrai que l'application mécanique des règles peut être contre-productive, il faut juger un projet dans sa globalité. En revanche, il ne faut pas que ce zonage permette un contournement ou un affaiblissement des règles. Cela signifie concrètement que l'approbation de ce PLU-H ne nous dispensera pas d'une analyse critique de chaque projet pour évaluer sa compatibilité avec les grands objectifs du PADD, comme ce sera par exemple le cas, dans cette séance, du dossier du Puisoz ;

- d'autre part, derrière l'objectif consistant à développer une agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine se cache une vraie contradiction : celle de mesures conservatoires pour préserver la création des grandes infrastructures, et notamment celle du projet de bouclage du périphérique appelé "Anneau des sciences" Ce projet, outre son coût prohibitif, serait contradictoire avec l'objectif de transition énergétique et climatique mais aussi avec celui d'arrêter ou de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles ; c'est la plus grosse contradiction dans ce PLU-H.

Concernant le soutien au dynamisme économique de l'agglomération, nous approuvons la création de micro-zonages UE et la création des secteurs de mixité fonctionnelle. Si nous voulons passer d'une économie du jetable à une économie de la réparation, fixer des emplois en centre-ville, passer d'une économie linéaire à une économie plus circulaire, il faut permettre le retour des artisans au centre-ville. Pourquoi ne pas prévoir également des cités d'artisans dans chacune de nos villes et arrondissements, en lien par exemple avec des fab labs qui permettent de fabriquer n'importe quelle pièce de rechange ? Nous approuvons aussi la création des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées), c'est-à-dire la possibilité pour nos agriculteurs de construire des bâtiments nécessaires à l'exploitation des terrains qu'ils cultivent.

Enfin, concernant le défi de la solidarité, bien sûr, les objectifs n'oublient pas le "H". Nous approuvons l'objectif de construction de 4 000 logements sociaux par an et d'une répartition équilibrée dans les secteurs centre et ouest, afin d'atteindre le taux de 25 % de logement social dans les communes aujourd'hui en déficit. Pour les communes contraintes sur le plan spatial, il faut développer le logement social dans le parc existant, soit par des acquisitions par les bailleurs sociaux, soit par du conventionnement. Nous notons que le nombre de communes ayant des secteurs de mixité sociale passe de 35 à 40, ce qui va dans le bon sens pour produire du logement social où il en manque. Par ailleurs, la transition énergétique est bien prise en compte avec à la fois l'éco-rénovation du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique.

Le défi de la solidarité, c'est aussi mieux accueillir et gérer, avec les services de l'Etat bien sûr, les populations qui arrivent sur notre territoire. Nous ne pouvons pas accepter les expulsions de squats ou de terrains sans solutions respectueuses de la dignité des personnes. Un travail de collaboration étroite entre acteurs de l'Etat, collectivités et associations est nécessaire.

Enfin, sur l'habitat, nous pensons que le PLU-H peut être plus volontariste sur les formes d'habitat innovantes, notamment l'habitat coopératif.

Concernant le défi environnemental, nous approuvons bien sûr l'objectif de maîtrise de l'extension urbaine. Notons que le bilan du SCOT a démontré que nous avons réussi à arrêter la consommation de nouveaux espaces naturels ou agricoles pour construire des logements, tout en ayant une production de logements nouveaux importante en reconstruisant la ville sur la ville. D'autre part, la consommation d'espaces pour l'activité économique a ralenti mais ce sont les infrastructures -par exemple, arrivée de l'A89 ou encore le stade de Décines- qui ont aggravé la consommation d'espaces naturels et agricoles. Ce phénomène nous renvoie à l'observation que j'ai déjà formulée, à savoir que les objectifs de notre PLU-H ne sont pas compatibles avec la création de nouvelles voiries autoroutières telles que l'A45 ou l'Anneau des sciences.

Nous voulons souligner le progrès considérable réalisé sur la connaissance des milieux naturels de notre agglomération, avec notamment le recensement d'une centaine de corridors écologiques. Certains sont protégés, d'autres non. A ce titre, nous proposons que notre Métropole profite des nouvelles dispositions de la loi biodiversité, et notamment des dispositions sur la compensation écologique, pour proposer aux constructeurs soumis à l'obligation des terrains compris dans nos corridors écologiques pour protéger et gérer ces continuités sans que cela ne coûte à la Métropole et donc aux contribuables.

Nous approuvons aussi la création du coefficient de pleine terre. D'autres villes ont fait d'autres choix, comme Paris avec la création d'un coefficient de biodiversité. Mais nous notons que le coefficient de pleine terre, qui peut aller jusqu'à 50 % de la parcelle dans certaines zones, permettra non seulement d'augmenter la biodiversité mais également d'anticiper les effets du réchauffement climatique. En particulier, cet outil permet la régulation des fortes températures par la végétation mais prévient aussi l'augmentation des épisodes dits "cévenols", c'est-à-dire des épisodes de pluies intenses, en permettant à l'eau de s'infiltrer directement dans la terre.

Notons aussi, pour la contribution de notre PLU-H au développement des modes actifs de déplacements, l'augmentation de l'obligation de construire des places de stationnement vélo dans les nouveaux bâtiments puisque la règle passe d'un mètre carré de place vélo pour 100 mètres carrés de surface à construire à un mètre

cinquante pour 60 mètres carrés, soit plus d'un doublement. Il s'agit d'un élément important, à un moment où le nombre de déplacements en vélo explose, comme en témoigne le succès de la Convergence vélo hier.

Nous nous félicitons aussi de la restitution de 700 hectares en terrains agricoles naturels, ce qui représente plus d'un pour cent du territoire métropolitain.

Pour résumer, ce PLU-H constitue un virage important et un saut qualitatif considérable mais fragile pour une transition écologique de notre agglomération. En réalité, nous continuons à augmenter la surface urbanisée mais à un rythme très ralenti. Il vaut mieux prévoir des capacités d'accueil des nouveaux habitants prévus par le SCOT plutôt que de tout bloquer à l'intérieur de notre territoire et favoriser la périurbanisation en lisière de la Métropole.

Nous votons donc ce PLU-H et je voudrais terminer en adressant un grand coup de chapeau aux agents de la Métropole qui ont su mener à son terme un projet d'une complexité extrême, avec une multitude de parties prenantes, tout en mettant à notre disposition des documents complets et d'une grande clarté. Félicitations donc aux services, sans oublier les élus : Martine David et Richard Llung ont été cités, leur apport a été considérable et essentiel.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charles. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, vous nous proposez, dans cette délibération, d'approuver le bilan de la concertation et d'arrêter le dossier de révision du PLU-H suivant les documents à disposition. Commençons donc par saluer le travail de concertation, de synthèse et de rédactions effectuées par les différents acteurs ayant réalisé ce document de 250 kilos. Merci en particulier aux services de la Métropole et à l'agence d'urbanisme.

Après avoir donné notre avis métropolitain, ce projet sera soumis pour avis aux 59 conseils municipaux, à l'Etat et aux personnes publiques concernées. Enfin, il sera également présenté dans le cadre de l'enquête publique. Chaque commune doit donc désormais s'emparer de ce document, le faire partager. Nous espérons que la synthèse de tous ces retours enrichira et précisera d'autant plus ce dossier.

Monsieur le Président, voici tout d'abord quelques remarques sur la forme.

Le PLU-H s'est donné pour objectif d'être un document véritablement métropolitain, permettant la mise en œuvre d'une politique urbaine cohérente sur l'ensemble du territoire, tout en respectant bien sûr les spécificités de chaque commune. Les documents et les synthèses sont arrivés bien tardivement. Comme nous l'avons rappelé, nous sommes ici pour donner un avis métropolitain. Au regard des cinq ans de travail et surtout des derniers mois d'attente politique, notre temps d'analyse, lui, a été un peu compté. Ainsi, une clé USB remise à chaque groupe politique aurait pu éviter des allées et venues, simplifier la prise en charge du document et assurer une information complète et transparente du dossier.

De même, si les enjeux sont clairement définis dans ce dossier, il est difficile de trouver dans un temps réduit des synthèses métropolitaines sur certaines prises en compte, puisqu'il faut bien souvent se reporter à chaque dossier communal. Je citerai ici les quelques exemples des parcs-relais, des questions de logistique, de la localisation des logements étudiants, de l'accompagnement de certains projets comme l'Anneau des sciences; Est-on certain d'avoir réservé les espaces nécessaires ?

Quelques rapports thématiques transversaux, au vu du peu de temps imparti, auraient été les bienvenus. En particulier pour le bassin de vie Centre, nous souhaitons une présentation aux élus des orientations précises opérées en termes d'arbitrages faits entre Lyon et Villeurbanne pour la production de logements supplémentaires et logements sociaux, les cohérences d'activités commerciales, la logistique, la prise en compte du PDU et la réponse au manque d'équipements sportifs mentionnée dans le document, par exemple. Il est dommage que la Conférence métropolitaine du bassin Centre n'ait pas associé les Maires d'arrondissements limitrophes à Villeurbanne.

Les élus UDI réaffirment que le PDU et le PLU-H doivent absolument être étroitement liés, ne serait-ce que parce que les droits à construire doivent être à proximité immédiate des corridors et lignes fortes du SYTRAL.

Sur le fond, ce PLU s'inscrit dans la continuité du précédent. Je reviendrai donc seulement sur quelques points nouveaux, tout en gardant à l'esprit que le bilan de la concertation a démontré l'intérêt des habitants pour les questions concernant l'environnement, l'amélioration du cadre de vie pour la santé et le bien-être de chacun. En effet, plus de 70 % des contributions concernent ces enjeux.

Les élus UDI estiment que l'enjeu majeur de l'urbanisme pour les années à venir est l'adaptation au réchauffement climatique. La lutte contre les îlots de chaleur urbains aurait mérité une contribution plus large et plus précise. Notre urbanisme est un héritage du passé, où les enjeux climatiques n'étaient pas ceux que nous

rencontrons aujourd'hui. Au-delà de l'augmentation du pourcentage de pleine terre que nous saluons, il aurait été pertinent de mettre en place un programme plus ambitieux et innovant, incluant de véritables trames végétales et une perspective écologique à long terme. Ainsi, notre PLU-H devrait donner des objectifs de toitures et de façades à végétaliser, avec les recommandations techniques pour ce faire. Ces réalisations doivent s'intégrer dans un urbanisme rigoureux. Ces espaces sont bien entendu importants pour la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi pour leur capacité à retenir l'eau et à limiter ainsi les dimensionnements de réseaux et les rejets d'eaux pluviales trop importants dans la majorité de nos stations d'épuration dans l'agglomération. On pourrait par exemple imaginer la mise en objectifs sur les bâtiments municipaux ou métropolitains.

Il existe une forte attente des habitants en matière de végétalisation de proximité et la Métropole doit jouer un rôle moteur dans le changement de pratiques des habitants en ce domaine. Les élus UDI auraient souhaité voir apparaître des rues apaisées, aménagées en zones de rencontres et végétalisées. Enfin, il nous paraît indispensable d'intégrer la mutation de la végétation aux nouveaux climats et aux réductions d'utilisation de l'eau.

Beaucoup reste également à faire sur la végétalisation des espaces sur dalle et sur voirie. Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui du C3 du cours Lafayette, à l'angle des quais, où l'on voit une énorme surface minérale qui aurait mérité un peu de verdissement. En quoi notre nouveau PLU-H et nos bonnes résolutions imposent-elles d'ailleurs au SYTRAL de prendre à cœur nos préoccupations environnementales ?

De plus, le document présenté aujourd'hui comporte trop peu sur les éléments aquatiques à prévoir, sur le travail sur les climatisations et les prescriptions sur les couleurs de bâtiments.

La question du stationnement est désormais définie par des périmètres de stationnement. Aujourd'hui, 17 000 places de stationnement sont vacantes sur l'ensemble de l'agglomération. Nous sommes bien entendu favorables à l'optimisation et aux mutualisations des parkings privés et publics existants. Cependant, nous sommes également favorables à la libération de l'espace public des voitures. Pour cela, peut-être faut-il trouver un compromis ou des périmètres plus fins sur des zones d'hypercentres anciens où aucun immeuble n'a de parking en sous-sol. Soyons clairs : l'objectif n'est pas de rendre le stationnement plus facile mais bien de dégager de l'espace pour verdifier la ville. Ceci concerne également les cœurs d'îlots, malheureusement bien souvent réservés au stationnement des véhicules.

Beaucoup d'intentions, plutôt bonnes, figurent dans ce projet de PLU-H. Nous aurions souhaité une politique plus ambitieuse et donc clairement affichée dans quelques domaines. Par exemple, le chauffage urbain témoigne d'un manque de valorisation. C'est une compétence énergétique importante de la Métropole qui aurait par exemple pu intégrer l'obligation d'étudier cette solution pour les bailleurs sociaux et les bâtiments communaux et métropolitains, dans le cas d'une construction ou d'une réhabilitation. Le PLU-H peut contribuer à rendre le chauffage urbain comme un outil fort de la politique métropolitaine en matière d'énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique. Enfin, la question des meublés touristiques aurait pu faire l'objet d'un encadrement un peu plus clair.

Vient maintenant le temps pour que les habitants se saisissent de ce document important pour construire la ville de demain, une ville qui ne doit pas être une juxtaposition d'habitations mais un territoire de vie, de rencontres et de respiration.

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, notre groupe votera ces délibérations concernant le PLU-H et salue une nouvelle fois la qualité du travail. Nous comptons toutefois sur vous pour l'organisation d'une présentation aux élus du bassin de vie Lyon Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Croizier. La Conférence des présidents a retenu dix minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, mes chers collègues, la révision du plan local d'urbanisme est un des grands chantiers de notre collectivité, qui mobilise depuis plusieurs années déjà les services de la Métropole, en concertation avec nos 59 Communes.

En douze ans, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de plan local d'urbanisme actuel, la situation a beaucoup évolué. Outre 125 000 habitants supplémentaires, l'environnement législatif est très différent depuis l'intégration de la politique du logement et la prise en compte de nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés, notamment sur les questions environnementales et d'énergie.

Dans ces conditions, la révision de notre PLU-H était nécessaire et très attendue dans nos Communes afin de permettre de faire avancer un certain nombre de projets territoriaux. Elle était aussi très attendue au niveau métropolitain puisque ce nouveau document doit traduire très concrètement, sur le terrain, les grandes orientations contenues dans nos schémas directeurs, avec la mise en œuvre cohérente de nos grandes politiques publiques, notamment la mobilité, le logement et le développement économique.

En premier lieu, bien sûr, la problématique du logement et de l'habitat est centrale. Les règles d'urbanisme actualisées dont se dote la Métropole joueront un rôle déterminant pour atteindre les objectifs ambitieux en matière de production de logements. Le schéma de cohérence territoriale prévoit -je le rappelle- 150 000 nouveaux logements entre 2010 et 2030, ce qui suppose pour nous de maintenir le rythme soutenu de construction actuel de 8 000 à 8 500 logements par an, objectif que nous avons réaffirmé.

Il doit accompagner la forte croissance démographique de notre agglomération, qui témoigne bien sûr de son dynamisme économique et de l'attractivité de notre Métropole. Sans un effort de construction correspondant, tant en nombre qu'en qualité de nos logements, nous serions rapidement confrontés à de plus fortes tensions sur le marché immobilier, alors même que le coût du logement a connu une augmentation sensible sur la période récente. Cela conduirait, à terme, à obérer les perspectives de développement de notre Métropole.

Les besoins accrus en logements sont également liés aux évolutions de notre société que nous devons prendre en compte, notamment le phénomène de décohabitation observé un peu partout et qui se traduit par une baisse continue, depuis plus de trente ans, du nombre moyen de personnes vivant dans un même logement.

La question du logement social, bien sûr, est particulièrement sensible car, malgré des efforts importants en la matière, avec un rythme de construction moyen depuis 2008 de l'ordre de 4 300 logements, soit deux fois plus qu'en 2006, il y a de plus en plus de demandeurs de logements sociaux, en tout cas éligibles. Le chiffre actuel de 60 000 demandeurs doit être mis en perspective avec la hausse des prix dans le parc privé. Il faudra donc être particulièrement attentifs à maintenir nos efforts pour maintenir cet objectif de 4 000 à 4 500 logements par an fixé par le PLU-H, tout en poursuivant le nécessaire rééquilibrage territorial entre l'est et les secteurs du centre et de l'ouest de notre agglomération.

Notre futur plan tient également compte -et nous pouvons nous en féliciter- de la problématique spécifique du logement social étudiant, grâce à la mobilisation d'outils variés, comme les secteurs de mixité sociale étudiants, pour réaliser 6 000 logements d'ici 2020,. C'est grâce à ce type de mesure que l'on renforce le positionnement de notre Métropole qui vient récemment d'être désignée meilleure métropole universitaire de France.

La révision de notre PLU-H ne se résume évidemment pas à la seule dimension du logement, même si c'est la plus évidente. Elle offre aussi l'opportunité de définir de nouvelles règles d'urbanisme indispensables pour accompagner la politique volontariste de développement économique et d'attractivité que nous mettons en œuvre. Cette politique porte ses fruits puisque notre Métropole enregistre de bonnes performances économiques sur les indicateurs de créations d'emplois, d'implantations d'entreprises et d'attractivité.

Le projet de PLU-H propose à cet égard de nombreux outils intéressants, à l'image des zonages spécifiques pour nos grands équipements et nos projets urbains et économiques majeurs. Il met l'accent, à juste titre -car cela correspond à une demande forte- sur le renforcement du commerce de proximité en régulant mieux le développement des centres commerciaux périphériques.

Un autre axe fort d'intervention est la préservation des sites de l'économie productive ainsi que le développement d'activités diversifiées en cœur de ville, à travers notamment les cinq nouveaux secteurs de mixité fonctionnelle à Lyon et à Villeurbanne qui permettent d'imposer des surfaces dédiées à l'activité économique dans le cadre de projets résidentiels. Avec notre politique d'accompagnement des filières, ce sont là des leviers essentiels pour maintenir et valoriser la création d'emplois de toute nature pour nos habitants, qui n'est jamais spontanée.

De la même manière, le PLU-H contient des mesures fortes pour répondre au défi environnemental. Je pense notamment aux mesures prises pour maîtriser l'extension urbaine. Faire de notre Métropole un espace toujours plus agréable à vivre répond naturellement aux aspirations de nos concitoyens. Le cadre de vie lui-même est un puissant moteur d'attractivité pour notre Métropole.

Cette révision du PLU-H est d'une importance capitale pour notre Métropole car elle offre l'opportunité de redéfinir un projet politique de développement et d'aménagement partagé ensemble pour les quinze années à venir. Le principal défi de cette révision, dont l'arrêt de projet constitue une étape cruciale, était de proposer un document de référence équilibré pour les territoires mais aussi cohérent avec nos orientations politiques affirmées dans les différents domaines de compétences. Au regard du projet qui nous est présenté, nous pouvons affirmer que ce défi est relevé.

Bien évidemment, je m'associe aux félicitations de tous mes collègues s'agissant du travail colossal que constitue ce document. Ces félicitations s'adressent tant aux élus mobilisés, Richard Lung et Michel Le Faou, que les services. C'est un travail compliqué de parvenir à un compromis, tant au regard de la multitude de nos politiques qu'au regard des attentes des territoires qui sont différents d'une commune à une autre.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je cède rapidement la parole à Pierre Diamantidis.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je me joins à madame Bouzerda pour remercier et féliciter les services pour ce travail colossal.

Cependant, nous regrettons que les divers documents qui constituent le PLU-H nous aient été communiqués pendant la période des vacances. Cette situation ne nous a pas laissé le temps de les étudier sérieusement. Par exemple, pour ma Commune, le cahier communal nous a été adressé par courriel le 17 juillet alors que la dernière réunion de concertation s'était tenue au mois de mars et qu'à plusieurs reprises, nous avons relancé les services pour avoir un texte définitif.

Le 21 août, la première partie du règlement était enfin rédigée et adressée aux Communes mais il manquait les parties 2 et 3, notamment celles définissant les PIP. Par courriel du 31 août, nous avons été informés, soit cinq jours avant la réunion de la commission d'urbanisme qui devait les examiner et douze jours avant la présente réunion, que nous pouvions consulter les documents au deuxième étage de l'Hôtel de notre Métropole.

Si nous voulons un fonctionnement cohérent et efficace de notre Métropole, il est indispensable qu'à l'avenir, le travail des élus soit respecté, notamment en leur laissant le temps d'étudier sérieusement les projets et textes qui leur sont soumis.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu dix minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ce sera donc à deux voix.

Si le travail réalisé pour ce nouveau PLU-H est impressionnant, avec plus de 3 000 contributions dont l'analyse est évidemment essentielle, le nombre de 9 000 habitants associés montre le chemin à parcourir pour une démocratie véritable ; ce chiffre représente 0,7 % des habitants et 1 % des électeurs.

Dans cette fracture entre la France qui gagne et la France qui souffre, notre agglomération ne peut être un havre de citoyenneté. Ceux qui gagnent ne s'intéressent au pouvoir que pour accroître leurs privilèges et ceux qui souffrent s'en détournent le plus souvent. Ce n'est pas une déclaration idéologique. Au contraire, la diversité des contributions éclaire ces contradictions de la vie sociale : certains demandent à augmenter la constructibilité de leur parcelle, de rendre constructibles des parcelles agricoles ou naturelles quand d'autres demandent de réduire la densité urbaine, de limiter l'étalement urbain ou de développer les jardins en ville.

Nous notons de plus l'écart entre les préoccupations exprimées dans les contributions et les objectifs du discours métropolitain : le dynamisme économique ne génère que 6 % des contributions et l'attractivité métropolitaine 1 %. Bref, le discours fondateur du Grand Lyon dans la compétition avec les grandes métropoles mondiales, ce défi métropolitain au cœur de vos orientations n'intéresse que 1 % des 1 % des habitants.

Il y a une part de réalisme parmi les habitants, qui se concentrent sur le sujet pratique des permis de construire mais aussi une terrible fracture citoyenne dans un enjeu, pourtant structurant, de l'équilibre entre attractivité et solidarité : développement de grands projets et qualité du cadre de vie au quotidien. Il faut d'énormes efforts pour faire des enjeux environnementaux, de cadre de vie, de santé publique les enjeux de la concertation.

Notons aussi que la mobilité est un thème important des contributions, avec les contradictions du développement des modes actifs et le maintien de la place de la voiture, ce qui confirme l'erreur d'avoir réalisé un PLU sans l'associer étroitement au PDU dans les mêmes temps et démarches.

Il est donc faux de conclure que les orientations du PADD débattues par notre Conseil en juin 2013 et mai 2015 sont en phase avec les préoccupations du public. Au contraire, nous devons assumer des choix politiques entre des avis contradictoires exprimés par les citoyens, en tenant compte du fait que l'immense majorité d'entre eux ne se seront pas exprimés et que les orientations essentielles de notre PADD sont faiblement discutées par ceux qui s'expriment. C'est notamment le cas pour le logement, avec 400 contributions portant sur la densité et le nombre de constructions, le besoin de logements neufs, notamment sociaux, et l'équilibre entre les territoires de l'agglomération.

En termes quantitatifs, les orientations sont stables avec 1 500 nouveaux logements annuels, 4 000 logements sociaux, 1 000 réhabilitations de propriétés privées. Mais ces dernières années, avec ces chiffres, la file d'attente s'est considérablement allongée. Je prendrai un autre chiffre que notre collègue Bouzerda : en effet, près de 30 000 demandeurs sont éligibles au PLAI, dont nous prévoyons de construire 1 000 par an ; autrement dit, trente ans seront nécessaires pour répondre à un besoin qui croît. Il devient intenable de prétendre à la mixité face à la paupérisation des salariés et donc des demandeurs. L'équation du logement social est insoluble sans une autre politique des salaires et une autre politique budgétaire.

La notice explicative évoque plus que succinctement l'aide à la pierre. Le prochain Conseil des Ministres va annoncer les orientations d'une prochaine loi logement qui devrait, selon le Président, générer un choc de l'offre en zone tendue, choc qui permettrait de baisser les loyers et donc de réduire les dépenses budgétaires de l'Etat pour le logement social. L'aide à la pierre étant déjà passée à zéro avec Hollande, on se demande comment Macron fera moins ; nous aurons l'occasion d'en reparler, comme de la mobilisation du foncier public avec décote qui est loin d'être à la hauteur des besoins.

Au plan qualitatif, insistons sur trois sujets qui mériteront l'attention de tous dans l'enquête publique : l'équilibre est-ouest, la mixité sociale et la répartition des logements sociaux et, enfin, le respect de la diversité des communes et quartiers. Ces trois sujets sont liés aux trois niveaux de discussion de ce PLU-H : l'agglomération, le territoire, les communes.

Les enjeux de l'équilibre est-ouest ont été confirmés par les cris de joie de Renaud George et Marc Grivel devant l'éventualité d'un assouplissement des seuils SRU. La mutualisation SRU dans la Métropole, qui doit être renouvelée, revenait à laisser l'ouest tranquille en concentrant les financements sur Lyon, dont les loyers privés ne permettent plus d'accueillir les salariés. La loi va-t-elle conforter cette démarche ? C'est probable.

Cependant, nous ne demandons pas de transférer les demandeurs de logements sociaux de l'est à l'ouest. Au contraire, nous voulons offrir des réponses aux demandeurs là où ils choisissent d'habiter. Donc il convient de continuer à construire des logements sociaux à l'est et d'en construire plus à l'ouest. Nous n'acceptons d'ailleurs pas les arguties justifiant le retard dans l'objectif SRU. La seule réponse aux habitants des communes de l'ouest qui s'inquiètent, c'est d'innover dans la construction de logements sociaux de qualité, bien intégrés dans leurs quartiers et d'assumer l'accompagnement social au niveau nécessaire pour surmonter les souffrances et les fractures sociales.

C'est ainsi qu'il faut traiter cette question très ambiguë de la mixité sociale, concept bien flou et qui peut trop souvent se comprendre comme le refus de faire exister les quartiers populaires dans la ville. Il n'y a pas que les drames ou les souffrances, il y a aussi une fierté à habiter dans un quartier populaire, une identité positive et, permettez-moi, tout le monde n'a pas envie d'aller s'enfermer dans les enclaves résidentielles clôturées de l'ouest lyonnais. C'est pourquoi il faut à la fois construire intelligemment à l'ouest et préserver des zones peu denses à l'est, qui sont tout autant légitimes à faire respecter leur histoire et leur identité que toutes les autres. C'est ce que la ville de Vénissieux a fait "dans la dentelle" dans ses quartiers, comme le dit son Maire. C'est pourquoi nous regrettons -comme notre collègue centriste- de ne pas avoir une synthèse qui donne à voir comment ce PLU-H répond aux enjeux de l'équilibre est-ouest, de la mixité sociale et du respect des quartiers.

J'en profite pour dire qu'il paraît irréaliste, en 2017, de ne mettre à disposition les documents que sous forme d'énormes cartons. A vrai dire, monsieur le Président, cher Michel, le poids total de papier du PLU-H me semble être un indicateur un peu soviétique. Nous avons besoin d'un accès numérique structuré, facilitant la navigation, de l'ensemble des documents et des cartes, permettant de considérer l'ensemble des indications et classements des parcelles comme de la donnée ouverte consultable permettant de construire ces indicateurs. Ce serait une innovation remarquable pour l'enquête publique qui va commencer. Franchement, je n'ai pas la compétence de Michel Le Faou et je suis incapable de reconstituer un tableau de synthèse des espaces utilisés, puisque la présentation n'évoque que des hectares en plus pour l'économie, pour les zones paysagères, tout en rendant des hectares à la nature. J'attends avec impatience un tableau de synthèse.

Enfin, ce PLU-H évoque le PLALHPD et veut renforcer l'accompagnement des personnes physiques pour l'accès au logement. Avec quels moyens ? Sans création massive d'emplois de travailleurs sociaux, il n'y aura pas de renforcement de l'accompagnement social. Le PLU-H évoque aussi le PPIGD. La Métropole, compétente pour l'organisation de ce service, ne veut y consacrer aucun moyen et le faire organiser par les bailleurs. Ce n'est pour nous pas acceptable et nous considérons que les Maisons de la Métropole sont l'outil le plus naturel pour créer les maisons du logement nécessaires.

Au total, voici un PLU-H issu d'une longue concertation de type communautaire plutôt que métropolitaine -et nous espérons que cette démarche se poursuivra- mais un PLU-H dont les orientations que nous partageons se heurtent aux contradictions de vos politiques économiques et sociales.

Je vous remercie et je passe la parole à Yolande Peytavin.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Monsieur le Président, mon intervention portera sur deux points que nous avons à cœur d'aborder concernant la ville de Vénissieux.

Ce projet qui nous est présenté ce soir est l'aboutissement d'un travail partenarial entre les villes et la Métropole, un travail important qui a mobilisé les directions métropolitaines ainsi que celles des Communes. Je voulais associer l'Agence d'urbanisme qui a fait un énorme travail.

Je ne reviendrai pas sur les orientations du PADD à l'échelle de l'agglomération, que toute l'assemblée connaît et qui ont été développées tout au long de la soirée. Je voudrais cependant revenir sur quelques objectifs de la Ville de Vénissieux qui ont été présentés lors des différentes réunions publiques (au total sept) qui se sont tenues sur le territoire vénissien. Je les rappelle :

- maîtriser le développement urbain ;
- mener les projets immobiliers le long des lignes de transport -cela a déjà été évoqué- ;
- ne pas traiter les quartiers de manière uniforme mais tenir compte de leur identité et de leur histoire -ce fameux "travail de dentelle"- ;

- poursuivre le développement économique en attirant de nombreux emplois et en confortant les entreprises vénissianes et l'emploi industriel ;
- conforter l'appareil commercial d'une manière équilibrée ;
- dynamiser le poumon vert de la ville ;
- anticiper les besoins en équipements publics.

Voilà les grands thèmes abordés lors des différentes réunions de territoire. Les habitants ne sont pas contre les objectifs à l'échelle métropolitaine ou ceux de la ville mais, néanmoins, ceux-ci suscitent des inquiétudes. Je prendrai quelques exemples, abordés lors des différentes rencontres.

Tout d'abord, lorsque l'on aborde le sujet de la densité supérieure dans les secteurs proches des services et des transports en commun, la question du stationnement est récurrente. Même si les habitants sont d'accord avec le Grenelle de l'Environnement, ils rencontrent de véritables difficultés pour stationner. Il en découle une crainte de voir apparaître de nouvelles constructions dans l'environnement proche des habitants. Nombre de ménages possèdent deux voitures mais une seule place de stationnement, qu'elles soient en accession, en locatif social ou libre ; ceci crée des tensions, voire de l'incompréhension.

Aidés par un cabinet d'étude, nous avons réalisé un travail afin d'identifier d'autres quartiers à préserver qui, pour certains, se constituent d'un bâti riche et qualitatif qui fait l'identité de la commune. Plusieurs périmètres d'intérêts patrimoniaux (dits PIP) ont été inscrits dans le projet de PLU-H de la commune et bien sûr acceptés par la Métropole.

Enfin, je voudrais revenir sur l'attitude de certains promoteurs qui se font la guerre pour obtenir du foncier et qui font monter les prix. Bien évidemment, nous n'avons pas de prise sur ces transactions. Néanmoins, je pense qu'il faut y réfléchir car ces attitudes fragilisent les ambitions et les objectifs du PLU-H, avec des conséquences sur les constructions immobilières comme la qualité architecturale, la superficie des logements et les espaces extérieurs par exemple. Bien sûr, le coefficient de pleine terre est à chaque fois respecté, ce qui est une très bonne chose.

Nous saluons cet énorme travail fait d'échanges nombreux et riches, qui ont pu s'avérer difficiles mais qui ont permis l'élaboration de ce projet. Nous remercions donc toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin, et particulièrement monsieur LLung, même si Martine David avait démarré. Je souhaite bonne chance à Michel Le Faou.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Peytavin. La Conférence des Présidents a retenu dix minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller LLUNG : Monsieur le Président, mes chers collègues, le travail accompli ces cinq dernières années pour élaborer ce projet de PLU-H est immense. Il représente des milliers d'heures de travail des différents techniciens de la Métropole, des Communes, de l'Agence d'urbanisme, la participation précieuse du Conseil de développement, des personnes publiques associées, des organismes professionnels. Il a mobilisé de nombreux élus : les Maires, les adjoints, Martine David, moi-même, Olivier Brachet, Michel Le Faou, sans oublier notre ex-Président et actuel Ministre -comment pourrions-nous l'oublier ?-.

C'est un projet qui est le fruit d'un travail long, parfois laborieux, toujours imparfait mais un travail collaboratif. Je vais simplement citer quelques avancées majeures qui ont déjà été évoquées :

- une limitation réussie de l'étalement urbain avec un retour de 700 hectares à la nature ;
- des règles concernant le stationnement, liées à la réalité des modes de transport d'aujourd'hui au lieu d'une règle uniforme ; c'est un changement de philosophie et un progrès ;
- la prise en compte de la mémoire, depuis les secteurs patrimoniaux les plus importants jusqu'aux préservations les plus fines.
- quant à l'habitat, le changement est constitué par le fait même que ce volet est adossé au PLU. Il va donc bénéficier de l'opposabilité du document, c'est-à-dire de sa force juridique.

Le nouveau PLU-H n'est pas encore opposable mais sa structure est formée et ce travail est derrière nous. Les années d'échanges et d'élaboration ont fait émerger des enjeux majeurs pour le développement de l'agglomération et ceux-ci restent devant nous. Comme il n'est jamais trop tôt pour réfléchir à la planification, je vais aborder trois de ces enjeux.

D'abord, j'aborderai l'enjeu des déplacements. Edouard Herriot, si vous l'avez déjà lu, a résumé sa définition de l'urbanisme en disant ceci : "L'urbanisme, nom pompeux donné à la voirie". Ce n'était pas très visionnaire mais on peut garder cette phrase à l'esprit pour retenir qu'il ne peut pas y avoir de développement urbain sans anticiper, d'abord des espaces libres pour le cadre de vie présent et futur mais aussi pour les déplacements, et surtout le calibrage des flux, lié au simple fait que nous sommes et nous serons plus nombreux. Anticiper, structurer et calibrer ces espaces libres, c'est la clé des déplacements.

Ce sont ces déplacements qui conditionnent à leur tour le développement urbain. C'est le travail de planification qui nous attend désormais et il est particulièrement important. Dans l'histoire de Lyon et dans l'histoire de l'agglomération, si des grands équipements et infrastructures ont pu être réalisés, c'est parce qu'ils ont été anticipés de longue date. Nous devons par exemple au plan d'extension et d'embellissement de Lyon, qui a été réalisé de 1912 à 1935, les tunnels de la Croix-Rousse, le projet du tunnel de Fourvière, l'actuel boulevard Laurent Bonneval. Nous lui devons même l'autoroute de Saint Etienne qui a été conçue dès 1925 pour être réalisée définitivement en 1983. Nous devons aussi à ce plan la réalisation de grandes avenues ; je prends simplement deux exemples : le boulevard des Etats-Unis et l'avenue Jean Mermoz à Lyon. Cela nous permet de comprendre qu'aujourd'hui, c'est le travail de nos prédécesseurs qui nous permet de penser à l'installation d'un tram, de modes doux et de tous les nouveaux usages.

En matière de grandes infrastructures, ferrées, fluviales ou autres, nous sommes plutôt à la page. Il s'agit maintenant d'anticiper les flux. La problématique des transports en commun est directement liée à ce que je viens d'énoncer mais aussi toutes les problématiques de santé publique, en particulier la qualité de l'air. Tout se tient, il s'agit d'organiser le travail et de le hiérarchiser.

Quant à la construction de logements, elle est elle-même liée aux possibilités de déplacements actuels et futurs, quel que soit le mode de déplacement.

C'est ce travail, à la fois stratégique et concret, de structuration et de calibrage d'ensemble que nous devrions engager désormais. Je vous y invite. Je vous l'indique par anticipation : nous sommes au bon moment pour initier la révision du SCOT. À mon sens, faute de ce travail, le développement urbain se trouvera dans une impasse dans moins d'une génération.

Le deuxième enjeu est l'équilibre territorial et social. Lorsque l'on parle du PLU-H, cela concerne la proportion des logements sociaux et leur répartition spatiale. C'est sur ce point d'actualité que je concentrerai mon propos. Ce qui fait la nécessité de construire des logements sociaux est l'envolée des prix, sans rapport avec les besoins et les revenus réels des trois quarts des habitants. Cette hausse des prix n'est due ni aux pauvres ni aux APL mais en grande partie à une excessive spéculation des particuliers et des professionnels. L'outil STML (secteur de taille minimum de logement) est utilisé sur une grande partie à Villeurbanne et sur des surfaces moindres à Vaulx en Velin et à Vénissieux.

Ce qui fait ensuite la nécessité de bien répartir les logements géographiquement est l'équilibre social au sein de la Métropole. Nous sommes là aussi les héritiers du passé et d'un autre plan, datant de 1962, qui a consacré le caractère résidentiel du nord et de l'ouest et qui a défini un est et un sud-est industriels, qui a défini la construction des ZUP à la périphérie et l'orientation du développement vers l'est. 70 % du logement social historique aujourd'hui est dans le secteur est de l'agglomération. Bien sûr, ce n'est pas une raison pour basculer dans l'excès inverse mais ce n'est pas non plus une raison pour ne pas suivre une logique de rééquilibrage progressif.

J'en reviens à la volonté politique des uns et des autres. Chacun peut critiquer le taux SRU et la loi qui est d'application communale. Sans doute gagnerons-nous aussi à étudier ce taux, pour en apprécier l'équilibre et peut-être laisser une marge d'appréciation. Pour autant, on peut se demander ce qu'aurait été le volet habitat et les perspectives de rééquilibrage de logement social si cette obligation communale n'existait pas en l'état. C'est bien de cette contrainte de 25 % et des pénalités afférentes qu'est née une soudaine vertu.

L'heure est donc au projet de loi logement. S'il s'agit de donner quelques années supplémentaires de respiration pour des réalisations, c'est sans doute nécessaire pour un certain nombre de communes. Mais s'il s'agissait d'apprécier ce taux à l'échelle entière de la Métropole et non plus des territoires, ou bien de substituer un volume de logement social par du logement intermédiaire, alors je crois que nous ne pourrions pas nous entendre bien longtemps sur cette rupture de solidarité.

Le dernier enjeu concerne le mode d'élaboration de la planification et l'acceptabilité politique du développement urbain. L'intelligence et la difficulté de l'exercice sont précisément d'allier le grand et le petit sans exclure le tout. C'était le sens de la méthode que je vous ai proposé comme Vice-président en 2015, fondée sur les bassins de vie, c'est-à-dire l'échelon intermédiaire entre les Communes et la Métropole elle-même. Rien n'a été parfait, ni du côté de la Métropole ni du côté des Communes. C'est très bien, cela signifie que nous avons des marges de manœuvre considérables. Nous devrions à l'avenir maintenir ce mode d'élaboration qui nous a fait progresser, surtout si, contre toute attente, des Maires devaient ne plus siéger demain dans cette assemblée.

En matière de participation et de contribution citoyenne aussi, beaucoup reste à faire. L'époque où l'intérêt général était décrété depuis le haut sans pouvoir être remis en question par les citoyens est révolue. La délibération concernant la concertation dans le cadre de cette révision démontre le respect des textes et la volonté d'aller plus loin. Malgré tout, la taille de la Métropole et le nombre de ses habitants font qu'elle n'a pas l'agilité nécessaire pour faire beaucoup plus. L'échelle communale reste précieuse mais je continue à penser que, pour cette révision, trop peu de Communes ou d'arrondissements ont fait suffisamment, alors que nous avons tout à y gagner. Là où la réflexion a été menée au long cours, depuis 2012, avec les habitants, les contributions ont été les plus citoyennes. C'est là aussi que le développement urbain est en général le mieux accepté.

L'intérêt général, aujourd'hui, doit être démontré, discuté et amendé. C'est la condition de son acceptabilité. C'est une des évolutions les plus intéressantes de la vie politique, me semble-t-il. Elle concerne plus particulièrement la question du développement urbain et celle de son rythme. Elle exige du savoir-faire et de l'implication et impose de gérer autrement les processus de décisions.

Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de PLU-H est le résultat d'un travail considérable. Il est aussi le résultat d'une élaboration partagée. Si elle reste perfectible, elle a tout de même été réelle. Le projet présente des avancées certaines et nous permet d'envisager le développement des dix prochaines années sereinement.

Le groupe La Métropole autrement, dans sa diversité, votera l'arrêt du projet de PLU-H.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Llung. La Conférence des Présidents a retenu sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir

M. le Vice-Président GRIVEL : Monsieur le Président, merci de me passer la parole. Après les deux dernières interventions, le groupe Synergies-Avenir va peut-être revenir sur des aspects plus pragmatiques. Je pense qu'il était nécessaire d'intervenir sur ces points-là. En effet, ce projet représente près de cinq ans de travail, de réflexion, de réunions, de négociations et de procédures. Cinq ans de consultation et de concertation, c'est un travail titanesque. Ce travail s'est donc inscrit dans un temps très long. Les Communes attendaient avec impatience cet arrêt de projet au terme de la concertation globale. Dans cette attente, des projets de toutes natures, nécessaires pour les habitants, se sont vus retardés. Le temps long et nécessaire doit donc maintenant le champ à celui indispensable de la mise en place.

Comme tous les autres groupes, à notre tour nous saluons les services et élus métropolitains, notamment en citant le nom de Martine David, de Michel Le Faou et de Richard Llung, pour le travail accompli. Il faut aussi mentionner et féliciter les services municipaux et les élus municipaux pour ce remarquable parcours d'endurance, qui aboutit à un document fondateur pour les Communes et les territoires de notre Métropole. Les Communes ont engagé de nombreuses discussions et négociations contradictoires voire tendues. Ces Communes ont trouvé des solutions de terrain, dans l'intérêt de tous. Cela renforce la cohésion de notre Métropole.

Etablir un document à l'échelle métropolitaine relève d'une vision et d'une orientation volontariste et politique, et d'un engagement sans faille de tous les acteurs. Il s'avère un document indispensable sur lequel s'appuient les Maires pour les permis de construire -je le signale parce que la remise en cause de cette prérogative serait un *casus belli*- et, sur le fond, le document est important pour la gestion et l'évolution des espaces.

Cette vision marque de son sceau un document réglementaire pour les années à venir. Que voulons-nous faire et comment voulons-nous vivre dans cette Métropole ? Ce document y répond en partie, pour les aspects du cadre de vie et des modes de vie. Toutefois, nous tenons à souligner quelques points qui nous semblent être des avancées intéressantes et pertinentes, de nouveaux outils pour agir conformément à une volonté commune. Nous notons et attirons l'attention sur des points de vigilance.

Notre Métropole est reconnue pour son développement économique, ses équipements, son patrimoine mais également par l'évolution de son cadre de vie et la volonté de préserver des espaces naturels et de développer un secteur urbain. La nature en ville a été bien sûr mentionnée. Ce n'est pas qu'une simple idée, c'est un fait tangible et indispensable. Le critère de coefficient de pleine terre est un outil pertinent pour œuvrer dans ce sens ; il permet de limiter l'imperméabilisation des sols et garantir la préservation d'espaces végétalisés, non seulement en termes de vue mais également nécessaires à l'équilibre de notre écosystème. Ce coefficient s'adapte à tous les secteurs et permet les constructions nécessaires, repoussant dans certains cas la bétonisation de notre espace. De même, dans les zones d'habitat plus diffus, l'adaptation de ce coefficient d'emprise au sol permet la préservation de parcelles plus grandes pertinentes alors que, dans d'autres secteurs, il autorise une densification.

Organiser un cadre de vie agréable pour tous revêt plusieurs aspects, et particulièrement une idée que nous, Synergies, avons mise en avant : pour les communes dont le patrimoine paysager et architectural est un atout, il faut aussi considérer la cinquième façade, à savoir les toits et les toitures. En effet, ce qui est observé est non seulement l'emprise au sol mais le rendu dans l'espace en trois dimensions. Il ne s'agit pas d'unifier mais d'imposer et d'harmoniser. La tendance actuelle est aux toits-terrasses. Or, dans les communes où il y a de la déclivité, les perceptions visuelles du voisinage sont à prendre en compte. Il est important de permettre aux Communes de maîtriser la nature des couronnements d'immeubles construits. La cinquième façade n'est pas le seul lieu de dépôt d'éléments techniques, c'est une façade. Les outils et critères qui ont été redéfinis participent donc à une offre plurielle qui permet de répondre, dans les territoires, à une demande de mixité résidentielle.

Si dans l'ensemble notre groupe est satisfait de ce document, nous tenons tout de même à attirer l'attention sur des points de forte préoccupation que j'aborderai de manière synthétique : premièrement, le stationnement pose un certain nombre de problèmes au vu des règles imposées. Deuxièmement, le sujet des transports en commun, en lien avec la loi SRU, est également une source de préoccupations. Enfin, nous devons veiller à la cohérence entre les différents documents réglementaires. J'en terminerai en exprimant le souhait que le PLU-H soit un document évolutif, notamment en ce qui concerne le zonage.

Le vote du groupe Synergies-Avenir est favorable, en précisant que les Conseils municipaux et les Communes pourront émettre des réserves ouvrant sur l'amélioration de certains points de vigilance ou de préoccupation.

Il me reste quelques secondes pour dire à mon cher collègue Millet : Ne soyez pas trop totalitaire, mon cher collègue. Je sais qu'il est difficile de changer de schéma. Dans votre vision soyez plus ouvert. Tout le monde a sa place, vraiment. Je vous engage à intégrer une dimension importante. Cette dimension se retrouve dans les projets de logements, et notamment dans la construction de logements sociaux. La dimension humaine, cela signifie respecter ceux qui sont déjà là, dans les communes et dans les villages. Respectons-les aussi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. La Conférence des Présidents a retenu dix minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, avant de réagir à l'ensemble de cette présentation, je tenais à remercier monsieur le Vice-Président Le Faou pour ses éléments d'explication et surtout pour son engagement dans la construction de ce document capital pour notre Métropole. Je sais qu'il a ardemment œuvré dans cet exercice fin, à l'échelle de nos territoires, pour réaliser le document le plus juste possible avec notre collègue Richard Llung, que je remercie également ainsi que l'ensemble des équipes de la Métropole comme celle de l'Agence d'urbanisme.

Ce PLU-H est un document qui nous engage devant nos concitoyens. Nous leur proposons aujourd'hui une traduction de notre vision de la Métropole de demain et ainsi nous fournissons les outils pour permettre la concrétisation du projet métropolitain dans l'ensemble de nos territoires.

La Métropole de Lyon est multiforme et changeante et ce PLU-H prend en compte la diversité qui sculpte nos territoires. On ne bâtit pas la ville à Saint Didier au Mont d'Or comme dans le troisième arrondissement de Lyon, à Albigny comme à Décines. Le travail en neuf bassins de vie répond aux réalités urbaines de nos concitoyens et permet de donner vie à une Métropole multipolaire, une Métropole où l'offre de services ne se trouve pas que dans la ville centre mais aussi dans les centres-bourgs de nos communes. Cet équilibre métropolitain est notre force et nous l'inscrivons aujourd'hui dans notre manière de bâtir la ville.

Au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains, je souhaite revenir sur plusieurs points qui, à notre sens, façonnent une Métropole à la hauteur de nos ambitions pour le bien-vivre des Grand Lyonnais. Je souhaite revenir sur ce que révèle ce PLU-H de notre projet : l'enjeu métropolitain, l'enjeu économique, celui du logement mais aussi les enjeux auxquels il nous faut veiller plus attentivement : celui des équipements publics et celui des espaces verts.

L'enjeu métropolitain en tant que tel se traduit dans ce document. Des projets d'envergure vont continuer à se développer, à l'image de la Part-Dieu, de Confluence ou des Gratte-ciel. Ces projets sont moteurs pour notre agglomération et associent architecture, logements, développement économique et espaces publics de qualité. Ils construisent une ville du XXI^e siècle, respectueuse de ses habitants comme de son patrimoine.

Ce socle de grands projets est couplé à une vision économique. Oui, le développement économique -action concrète pour une lutte efficace contre le chômage- doit transcender l'ensemble de notre action. Ce PLU-H n'en est pas exempt. En matière économique, il préserve le développement ; je pense par exemple aux espaces économiques et artisanaux, maintenus au cœur du troisième arrondissement ou encore au maintien de linéaires tertiaires et commerciaux sur des axes structurants de nos communes. A travers ces cas concrets matérialisés sur la carte et grâce à tous les outils développés, le PLU-H garantit l'emploi de demain pour les Grand Lyonnais.

Cet enjeu économique s'accompagne d'une production de logements cohérente. C'est tout le sens de l'intégration voulue par notre Métropole du plan local de l'habitat dans notre document de référence pour l'urbanisme. Dans une agglomération caractérisée par une tension forte entre offre et demande, il est important de relever notre objectif de produire 8 000 logements par an. Cette nécessité engage l'ensemble de nos Communes. Notre Métropole attire et il faut pouvoir proposer des logements pour tous ; pour tous, cela veut bien dire dans toutes les gammes de prix. Une ville où chacun trouve sa place dans l'ensemble de nos quartiers passe par un accompagnement de l'ensemble des productions de logements possibles.

Cette production de logements nécessaires doit néanmoins tenir compte des besoins inhérents. En effet, pas de qualité de vie sans équipements publics. En effet, la Métropole, en lien avec les Communes, sait que chaque logement créé induit une capacité scolaire augmentée, des équipements sportifs, de petite enfance, culturels ou encore une desserte en transports publics supplémentaire car il faut favoriser une utilisation modérée des véhicules individuels pour maîtriser notre impact environnemental. Nos programmes d'équipements publics doivent donc entrer en synergie avec le PLU-H, au-delà du seul nombre des emplacements réservés prévus. Un observatoire urbain partagé pourrait aider ce travail de concertation entre Métropole et Communes.

Notre groupe souhaite aussi insister sur les espaces naturels et verts et répondre aux défis climatiques et au besoin de nature en ville exprimé par nos concitoyens. Ce travail s'appuie sur la trame verte et bleue proposée par le SCOT : maintenue au centre par la colonne vertébrale que sont le Rhône et la Saône, entourée par les Monts du Lyonnais à l'ouest et les plaines agricoles du Dauphiné à l'est. Cet équilibre entre ville et nature est préservé par une augmentation des classifications de terrains en zones naturelles à préserver. En cœur de ville,

la logique est maintenue ; la lutte contre les îlots de chaleur, par exemple, a guidé l'action de la Métropole dans le développement des espaces verts de proximité et les cœurs d'îlots.

En dernier lieu, je tenais à revenir sur la concertation qui a accompagné ce travail de révision du PLU-H. Ce travail a d'abord impliqué l'ensemble des élus locaux de nos 59 communes, que ce soit à travers les Conférences territoriales des Maires, lors de présentations avec les élus des territoires ou encore dans les échanges entre services municipaux. Ce document a bien fait l'objet d'une co-construction. Chaque élu de ce Conseil a la connaissance fine de son territoire et nos contributions, chers collègues, ont enrichi ce document partagé.

Enfin, il s'agit d'un travail issu de la concertation avec l'ensemble des habitants qui ont pu s'exprimer : des formations ont été apportées aux conseils de quartier et aux comités d'intérêts locaux ; des réunions publiques se sont tenues dans les territoires ; un site dédié a pu faciliter les remontées des propositions et critiques de nos concitoyens.

Rappelons que le travail n'est pas terminé. Nous actons aujourd'hui un arrêt sur image du projet. Les personnes publiques associées et les Communes vont désormais se saisir de cette proposition et une enquête publique aura lieu. Vous l'avez dit, monsieur le Président, nous nous réengageons dans un an de travail avant l'adoption définitive du PLU-H de la Métropole de Lyon, le temps pour chacun de bien s'approprier ce document qui fonde la Métropole de demain.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera cet arrêt du projet de révision du PLU-H de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Brugnera. La Conférence des Présidents a retenu quinze minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui sur le PLU-H est essentielle pour plusieurs raisons.

D'abord, elle concerne le plan local d'urbanisme de la deuxième agglomération de France. Elle va donc définir techniquement, pour la décennie à venir, les orientations politiques que nous souhaitons pour le développement de nos territoires.

Ensuite, si elle est une étape et non pas un choix définitif, elle est une étape essentielle puisque l'avis des Communes sera ensuite sollicité. Or, si le vote de ce jour est favorable, nous craignons que cela ne laisse place qu'à des modifications mineures.

Enfin, ce PLU-H est un élément, un outil parmi d'autres dans la réflexion que nous devons avoir pour définir notre vision métropolitaine. Aussi, la mise à disposition très tardive des éléments de ce PLU-H est problématique pour que les Conseillers métropolitains puissent s'en approprier l'ensemble. C'est une observation que nous avons d'ailleurs été amenés à faire en commission.

Sur ces trois éléments, il apparaît que nous n'avons pas encore complètement abouti.

Sur la négociation avec les Communes, les représentants de notre groupe vous donnent acte de notre souhait de dialogue. On constatera d'ailleurs que celui-ci s'est ouvert au fur et à mesure des échanges et que l'exécutif a pris soin, particulièrement ces dernières semaines, de répondre aux demandes et interrogations des Communes.

De manière générale, les Communes ont obtenu satisfaction sur leurs demandes, même s'il reste encore des points à trancher. J'insiste d'ailleurs sur cette situation car nous souhaitons que le vote de ce jour ne soit pas considéré comme un arrêt des négociations mais qu'elles se poursuivent avec les Communes qui ont encore cette volonté. Nous souhaiterions connaître votre position sur ce point.

Concernant les orientations politiques, celles-ci ont été énoncées depuis le lancement de la procédure en 2012. Les représentants de notre famille politique avaient voté positivement car ils partageaient alors les objectifs de la Communauté urbaine, notamment l'organisation multipolaire du territoire avec le souci de limiter l'étalement urbain. L'attention avait été particulièrement attirée sur certains points. Le premier de ces points était le respect des identités des territoires, qui sont divers et qui ne peuvent pas être traités de manière uniforme par les documents d'urbanisme. Le second point portait sur le refus d'une densification aveugle, qui vous a souvent amené à nous proposer un développement quantitatif des logements sans vous soucier de la qualité du cadre de vie qui doit accompagner ces constructions. Enfin, les politiques de déplacements sont le maillon essentiel de la cohérence de nos territoires ; ils doivent permettre d'offrir un accès équitable à l'emploi, aux services et aux loisirs. Avec la création de la Métropole, nous insisterons aussi sur un autre élément essentiel qui est l'accompagnement des territoires dans l'augmentation de leur population.

C'est au regard de ces positions que nous devons analyser le projet de PLU-H. Pour cela, nous devons dépasser les seuls intérêts communaux pour juger de la pertinence du PLU-H sur l'ensemble de la Métropole. C'est d'ailleurs certainement la critique négative la plus forte que nous avons à faire. La présentation qui nous

est faite ressemble plus à une compilation des PLU-H communaux qu'à la mise en place d'une vision de la Métropole. Il faut dire que vous confirmez avec ce texte un reproche que nous avons déjà eu l'occasion de faire dans cette enceinte, celui de penser "à l'envers". Nous avons déjà délibéré sur le plan d'investissement du SYTRAL, le PDU, la PPI et la politique de la ville. Aujourd'hui, nous allons voter le cadre qui fixe l'urbanisme de toutes ces politiques.

Pour prendre un exemple parlant, c'est un peu comme si l'on louait un conteneur de transport avant de définir le besoin réel en volume. Vous ne l'auriez pas fait pour vous, alors ne l'acceptez pas pour les autres. Aujourd'hui, notre groupe est donc encore interrogatif sur trois éléments sur lesquels nous aimerions connaître les positions de l'exécutif.

Le premier élément concerne les objectifs ambitieux en termes d'accueil de population. Evitons les caricatures qui ont pu être énoncées par l'ancienne présidence. Notre groupe est favorable à l'ouverture et au développement de notre Métropole, il est favorable à la construction de logements mais la quantité n'est pas une fin en soi. Ce qui nous importe, c'est où accueillir ces populations pour remplir trois objectifs :

- donner à ces nouvelles populations le cadre de vie qui permette leur épanouissement, à la fois en termes d'emploi, de services publics, de santé, de transports, de loisirs, d'enseignement ;

- permettre aux territoires de tirer profit de cet accueil de population pour créer une dynamique économique, notamment en termes d'installations d'entreprises, de commerces de proximité, de lutte contre le retrait des services publics, et de bénéficier aussi de la création de nouveaux équipements de transports ;

- assurer que ce développement de population se fasse conformément à nos engagements pour une Métropole respectueuse du développement durable, ce qui nous contraint à offrir au plus près des logements, des emplois et des zones de commerce. Parallèlement, est nécessaire une offre renforcée de transports en commun pour limiter l'utilisation de la voiture et tout simplement pour limiter les temps de transports.

Or, nous ne pouvons que douter de l'engagement de votre majorité à assurer cette vision cohérente du développement de la Métropole. En effet, vous n'évoquez jamais la cohérence des objectifs du PLU-H avec les moyens budgétaires mis en œuvre dans le cadre de la PPI. N'y aurait-il pas un bilan à faire sur les choix arrêtés dans la PPI afin de les mettre en perspective avec le PLU ?

Concernant les transports, si leur situation est partiellement prise en compte, le PLU-H amènera nécessairement un besoin de renforcement des moyens de déplacements, tant en transports en commun que pour les voiries nouvelles. Si on prend en compte seulement le déclassement des autoroutes A6/A7, je vous rappelle que nous avons voté favorablement tout en mettant en garde contre votre impréparation à gérer des reports de flux. Là encore, on ne peut que constater des manques d'anticipation, notamment l'absence de réserves pour des futures voiries ou des parkings-relais. Comment comptez-vous prendre en compte ces besoins dans le PLU-H avant son adoption ?

Troisième et dernier élément, nous souhaitons insister sur la nécessité pour la Métropole d'accompagner les Communes et de mettre des moyens financiers importants pour anticiper et développer tous les équipements publics qui seront nécessaires à l'évolution de nos territoires. Depuis plusieurs années, nous appelons à la définition d'une politique transparente sur la désignation des équipements métropolitains afin d'étudier le décroisement des financements pour certains et, à l'inverse, l'engagement croisé des financements en faveur de certains équipements devant partiellement subir des charges de centralité. Si cela semble assez bien fonctionner sur les villes de Lyon et Villeurbanne, il est notable de constater que les autres Communes doivent assumer seules des charges qui ont une vocation métropolitaine.

Les choix de répartition géographique de la densification conditionnent le développement d'infrastructures. Il est à craindre que cette répartition contribue à accentuer un déséquilibre général au niveau du territoire métropolitain et au niveau des territoires eux-mêmes. Partagez-vous cette volonté d'accompagner les Communes dans le cadre d'une démarche collective de soutien au renforcement des équipements nécessaires au développement de la Métropole ? Nous en doutons, à la lecture des déclarations de ce jour dans les colonnes du *Progrès* par monsieur le Vice-Président Michel Le Faou, où on a le sentiment que l'action de la Métropole en matière d'équipements publics se bornerait à la simple inscription d'emplacements réservés demandés par les Communes. Etes-vous prêt, Monsieur le Président, à ouvrir ce débat dès aujourd'hui pour préparer avec les Communes la future mise en œuvre du PLU-H ?

Comme vous l'avez compris, par notre propos, nous avons pu constater votre volontarisme à trouver des solutions concertées et pérennes avec les Communes. Cela ne peut que nous satisfaire et nous souhaitons que cette ouverture se poursuive avec les Communes qui ont encore des évolutions en cours d'instruction. En revanche, nous sommes beaucoup plus réservés du fait de l'absence d'une vision métropolitaine de ce PLU-H. Aussi, c'est avec intérêt que nous écouterons votre positionnement sur les propositions que nous venons d'émettre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, monsieur Cochet. Monsieur Le Faou, vous voulez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Un certain nombre de sujets ont été abordés cet après-midi. Un certain nombre d'interventions sont en lien avec les questions de solidarité et de logement. Je souhaiterais que l'on arrête les guerres de religions en la matière.

Aujourd'hui, tout le monde a compris la nécessité que chacun apporte sa pierre à l'édifice. J'invite Pierre-Alain Millet à aller visiter des opérations récentes livrées sur les communes de Saint Didier au Mont d'Or ou de Saint Cyr au Mont d'Or. Celles-ci montrent l'implication de ces Communes pour développer une offre en matière de logement conventionné sur ces territoires et pour contribuer à cette logique de rééquilibrage entre l'est et l'ouest, tout en tenant compte de l'histoire des lieux et du patrimoine.

Anne Brugnera le rappelait tout à l'heure, la Métropole est multiforme et changeante. Nous mettons ici en œuvre un document en matière d'urbanisme et d'habitat qui vise le temps long. Notre propre territoire témoigne d'une histoire bimillénaire et a su agréger, au fil du temps, un patrimoine riche.

Au travers des interventions, une certaine forme de consensus se dégage autour de cet arrêt de projet. Toutefois, un certain nombre de préoccupations ont été exprimées. Celles-ci ont été prises en compte. Je voudrais aussi répondre à un certain nombre de points.

Premièrement, arrête-t-on aujourd'hui les négociations ? Le vote de ce soir porte sur l'arrêt de projet. Ensuite, les exécutifs communaux seront amenés à prononcer un avis sur cet arrêt de projet. Cet avis pourra être assorti d'un certain nombre de demandes de modifications. Nous sommes disposés à prendre en compte des éléments qui auraient pu nous échapper ou des projets qui auraient pu évoluer ou atteindre un degré de maturité qui n'avait pas été anticipé.

Ce PLU-H va vivre sur un certain nombre d'années. Ce document devrait nous permettre de tenir jusqu'en 2026. Sur cette durée, un certain nombre de modifications interviendront, à l'image de ce que nous avons fait sur le PLU antérieur avec un cycle de modifications quasiment annuel.

Il ne s'agit donc pas de l'arrêt des négociations mais bien de l'arrêt du projet. Ensuite, les Communes devront prononcer un avis, qui pourra éventuellement être assorti de recommandations et de demandes. Dans le temps des trois mois qui est devant nous, nous devons organiser un certain nombre de réunions en lien avec les Communes pour préparer la formalisation de ces avis.

L'étape de ce jour est importante. Je pense qu'il est important que l'on puisse voter, dans une logique de consensus, cet arrêt de projet du PLU-H. Pour autant, ce processus va continuer à vivre et nous allons continuer à l'améliorer.

Un certain nombre d'interventions a porté sur le lien entre le PLU-H et le PADD, l'anticipation, l'évolution urbaine à moyen et long termes et la prise en compte d'infrastructures. Je pense qu'il ne faut pas mélanger ces éléments. Nous avons deux documents qui s'articulent l'un et l'autre. On peut regretter le fait que nous n'ayons pas un PLU-H-D mais nous ne pouvons pas établir ce type de document parce que l'autorité organisatrice des transports en commun, le SYTRAL, a un périmètre d'intervention aujourd'hui supérieur à celui de la Métropole. Quand bien même, nous arrivons tout de même à organiser les choses.

Je voudrais rappeler qu'en termes de voirie, ce PLU-H intègre 1 500 emplacements réservés de voirie. Quant à certains projets structurants, ceux-ci ne peuvent pas être retranscrits tant que nous n'avons pas la définition exacte du projet, la déclaration d'utilité publique, qui nous permettra ensuite de mettre en compatibilité nos documents d'urbanisme en la matière. L'Anneau des sciences, par exemple, est un projet qui n'est pas encore matérialisé. Nous savons aussi que nous devons prendre en compte des transformations annoncées, comme le déclassement de l'autoroute A6/A7 mais la transformation de cette autoroute n'est pas encore formalisée. Il conviendra donc de faire évoluer le PLU-H selon le degré de maturation de ces projets et de les retranscrire ensuite en termes d'emplacements réservés ou de servitudes.

Ensuite, des remarques ont été formulées quant aux objectifs ambitieux en matière de production de logements. Comme j'ai pu l'expliquer, nous avons à faire face à un dynamisme démographique important. Il faut répondre à cette dynamique que nous avons quantifiée. Nous avons ensuite décliné cette dynamique à l'échelle de chaque territoire, à la fois en termes de bassin de vie puis au niveau de chaque échelle communale. Vous retrouvez ainsi, dans les cahiers communaux, la déclinaison de ces objectifs. Ces objectifs ont été partagés avec les Communes, ce ne sont pas des choses que nous avons imposées *ex-nihilo*? C'est le fruit d'une discussion corroborée à la fois par des capacités de construction et par les capacités d'accueil existantes sur les communes.

Enfin, je voudrais préciser mon propos suite à l'interview dans *Le Progrès* portant notamment sur la mise en place des emplacements réservés. Mon propos concernait les emplacements réservés de compétence communale. Ce n'est pas la Métropole de Lyon qui va décider, pour la ville de Caluire ou pour une autre Commune, de l'endroit où nous allons établir une école maternelle ou primaire. Cela reste une compétence communale ; c'est donc dans le cadre d'une discussion et d'échanges avec les Communes et à leur demande que nous programmons cet emplacement réservé.

Par contre, pour ce qui relève des compétences métropolitaines, en l'occurrence les collèges, cela reste de notre ressort. Néanmoins, nous abordons tout de même ces sujets de concert avec les Communes. Nous sommes toujours dans une logique de dialogue et d'échanges avec les communes sur ces questions-là. Je pense que nous parvenons aujourd'hui à un bon équilibre en la matière, puisque nous avons à la fois des documents d'urbanisme qui formalisent les choses à l'échelle du territoire métropolitain et, ensuite, nous laissons aux Maires la mise en œuvre de ces éléments-là, notamment la délivrance des permis de construire. C'est une bonne chose. Nous avons réussi à le faire ces dernières années, je pense que nous allons continuer en ce sens.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou, merci. Je crois qu'ici, dans cette assemblée, sur ce sujet-là, nous discutons de manière tout à fait apaisée. Je relisais des débats sur le PLU-H. Un de mes prédécesseurs –le dernier d'ailleurs– disait : "Dans d'autres territoires, quand on parle du PLU, tout le monde s'entretue, pas ici". Et c'est important car cela montre le sens des responsabilités que nous avons et qui domine. C'est finalement l'intérêt général qui domine sur l'intérêt particulier et c'est extrêmement important en matière de PLU-H.

Finalement, nous souhaitons que le dialogue se poursuive dans la période qui s'ouvre, bien évidemment sans remettre en question nos priorités. Elles sont partagées par la plupart des Conseillers métropolitains ici présents, c'est ce qui ressort des différentes interventions des différents groupes politiques. On peut aussi souhaiter que ce sens des responsabilités nous poursuive dans les débats que nous aurons dans nos Conseils municipaux respectifs pour ne pas perdre de temps. Michel Le Faou a donné des indications précises sur l'agenda possible et les dérapages éventuels. Personne ne souhaite perdre de temps, notamment eu égard à la réalisation de certains projets qui pourra être engagée avec le PLU-H. Nous allons toujours adopter les mêmes principes, la souplesse, la cohérence et l'évolution, sans compromettre et sans remettre en question les choix et priorités qui sont les nôtres.

Voilà ce que je souhaitais vous dire avant de passer au vote. Je rappelle que nous avons deux dossiers.

Je mets le premier dossier aux voix, il s'agit du 2017-2008 portant sur l'arrêt du bilan de la concertation :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés (sauf Mmes Balas, Basdereff, Berra -pouvoir à M. Huguet-, MM. Charmot, Cochet, Mme Crespy, M. Fenech -pouvoir à M. Guillard-, Mme de Malliard, MM. Girard, Guillard, Mme de Lavernée, M. Martin, Mme Maurice, M. Moroge, Mme Nachury, M. Petit qui se sont abstenus) ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Havard (non-inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Mmes Balas, Basdereff, Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Charmot, Cochet, Mme Crespy, M. Fenech (pouvoir à M. Guillard), Mme de Malliard, MM. Girard, Guillard, Mme de Lavernée, M. Martin, Mme Maurice, M. Moroge, Mme Nachury, M. Petit (Les Républicains et apparentés) ; M. Boudot (non-inscrit) ;

Adopté.

Je mets aux voix le dossier 2017-2009, qui est l'arrêt du projet plan local d'urbanisme et d'habitat :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés (sauf Mmes Balas, Basdereff, Berra -pouvoir à M. Huguet-, MM. Charmot, Cochet, Mme Crespy, M. Fenech -pouvoir à M. Guillard-, Mme de Malliard, MM. Girard, Guillard, Mme de Lavernée, M. Martin, Mme Maurice, M. Moroge, Mme Nachury, M. Petit qui se sont abstenus) ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Havard (non-inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Mmes Balas, Basdereff, Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Charmot, Cochet, Mme Crespy, M. Fenech (pouvoir à M. Guillard), Mme de Malliard, MM. Girard, Guillard, Mme de Lavernée, M. Martin, Mme Maurice, M. Moroge, Mme Nachury, M. Petit (Les Républicains et apparentés) ; M. Boudot (non-inscrit) ;

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2007 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Lyon Métropole habitat - Désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2007. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit donc de procéder à la désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées au sein du Conseil d'administration de Lyon Métropole habitat. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. Je vous propose donc la candidature, pour siéger au Conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat de monsieur Christophe Desvignes.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité, MM. Michel LE FAOU, Martial PASSI, membres du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, à leur demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2012 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Grigny - Lyon 1^{er} - Lyon 3^e - Lyon 5^e - Lyon 7^e - Lyon 8^e - Lyon 9^e - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2017 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2012. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ce rapport qui concerne 18 Communes en politique de la ville, qui agissent dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité. Je vous rappelle que l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des habitants de nos quartiers. La programmation globale annuelle est de l'ordre de 7 M€. La participation de la Métropole est de l'ordre de 1,4 M€, en baisse de 6 % par rapport à l'an dernier. L'objectif consiste à pouvoir déléguer à la Commission permanente les délibérations sur les plans d'action par commune, qui sont des plans d'action opérationnels qui se déclinent commune par commune. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Longueval. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour le respect que vous accordez à la dénomination des groupes politiques au sein de cette assemblée, ce qui n'était pas forcément le fort de votre prédécesseur.

Je prends l'opportunité de la présentation du rapport sur la gestion urbaine de proximité pour exprimer certaines questions et préoccupations liées à l'action publique au titre de la politique de la ville. Les moyens de cette action et de cette politique se rétrécissent comme peau de chagrin. Je rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2015, cette politique est une compétence de la Métropole de Lyon, même si son exercice est partagé avec les Communes.

On atteint maintenant, sur le volet développement social comme sur le volet gestion de proximité, un niveau de restrictions qui amène à réduire le soutien des actions fondamentales au regard des difficultés des quartiers populaires.

Mon intervention s'inscrit en écho des diverses réactions indignées, notamment du Président de l'association des petites villes de France, de l'assemblée des Départements de France, de l'assemblée des Maires ruraux et de l'assemblée des Maires et banlieues de France. Bien sûr, les Ministres ont expliqué tout ce que ces élus n'avaient pas compris.

Aussi, je vous informe que ces restrictions ont des conséquences très concrètes sur les territoires en politique de la ville de la Métropole. Par exemple, à Vénissieux, ce sont près de 80 000 euros d'annulations de crédits Etat, soit près de vingt actions de proximité, principalement dans le champ de l'insertion, de l'emploi et de la jeunesse, qui sont impactées négativement. Le travail de professionnels est remis en cause de manière unilatérale au milieu de l'été.

S'ajoute à ces annulations de crédits l'annonce de la réduction brutale des contrats aidés en 2017 et de leur diminution drastique en 2018. Outre l'impact pour les demandeurs d'emploi les plus en difficulté, cette mesure vient encore davantage fragiliser les associations de proximité qui offrent des activités et des services au plus grand nombre de nos concitoyens, particulièrement dans le champ de la solidarité, en ce qui concerne les territoires en politique de la ville.

Enfin, le désengagement financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes des actions de développement social vient aggraver cette situation. A Vénissieux, nous sommes passés de 120 000 euros de subventions régionales en 2015 à zéro cette année, supprimant ainsi un appui nécessaire aux associations qui œuvrent au quotidien pour la cohésion sociale au sein de nos quartiers populaires. Est-ce ainsi que l'on pilote sérieusement une action publique qui s'adresse à nos compatriotes les plus fragiles ? Est-ce cela la préfiguration de la nouvelle politique de la ville du Gouvernement Philippe-Macron pour les quartiers prioritaires ?

Il semble que le Gouvernement ait demandé au ministère de la ville, via le commissariat général à l'égalité des territoires, de célébrer les quarante ans de la politique de la ville. Que va-t-on célébrer ? Une politique utile, qui permet d'engager la transformation des quartiers populaires, leur intégration dans la ville, le développement de l'équité de traitement des habitants défavorisés et leur meilleur accès à la société dans son ensemble ou plutôt une politique de circonstance, au jour le jour, une action bouche-trou que l'on dote de quelques moyens après les crises urbaines et que l'on détricote ensuite année après année, sans tenir compte des enjeux de cohésion sociale et urbaine ?

Bien sûr, on ne restera pas sans réagir s'agissant de la valeur d'égalité et de l'avenir de plus de cinq millions de Français parmi les plus fragiles. Je n'ai pas beaucoup entendu la Métropole de Lyon sur ce sujet, ni cet été ni depuis la rentrée, alors que les services de l'Etat appliquent les directives gouvernementales. Alors que dit, que fait et que fera la Métropole de Lyon, monsieur le Président, s'agissant de nos quartiers populaires ?

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Juste une explication de vote, nous voterons contre ce rapport. Ce vote n'est pas par rapport à sa teneur mais, comme nous ne faisons pas partie de la Commission permanente où ces sujets-là sont abordés régulièrement, il nous apparaît évidemment impossible de donner un blanc-seing dans cette opération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je voudrais dire quelques mots sur le point Métropole, puisque vous m'avez interpellé sur ce sujet-là. Nous nous étions engagés à revoir le poids respectif des équipes politique de la ville de la Métropole. Nous sommes en train de travailler ce sujet. Nous nous étions engagés à fournir des éléments d'ici la fin 2017, l'idée étant de construire des ratios objectifs pour finalement avoir une bonne adéquation aux besoins. C'est une chose sur laquelle nous nous étions engagés et nous aurons l'occasion, en fin d'année ou en début d'année, de revenir sur le sujet.

Je voudrais porter ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Boudot, Havard (non-inscrits) ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2017-2013 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Partie ouest du pôle d'échanges multimodal (PEM) - Restructuration et réaménagement des espaces publics et infrastructures - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2013. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport 2017-2013 concerne le projet Part-Dieu. En l'occurrence, cette délibération concerne le pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu. Il est proposé au Conseil métropolitain de prendre note de l'avis favorable du commissaire-enquêteur et de ses commentaires à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le sujet et de réaffirmer, à la suite de l'enquête et des observations formulées, l'intérêt général du projet de restructuration et de réaménagement

des espaces publics et infrastructures de la partie ouest du pôle d'échange multimodal de la Part-Dieu, aux motifs suivants :

- désaturation de la gare ;
- restructuration des fonctionnalités ;
- développement d'une opération immobilière mixte en prise directe avec la gare ;
- renforcement de l'intermodalité ;
- création d'une identité forte pour ce pôle d'échange multimodal ;
- confirmation de la volonté de réaliser ce projet et demande de déclaration publique pour lui permettre de poursuivre les éventuelles procédures d'expropriation nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Il s'agit juste d'une explication de vote : le GRAM s'abstient, dans la continuité de ses votes et interventions précédentes.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, une nouvelle fois, nous sommes amenés à délibérer sur le projet Part-Dieu et la restructuration de la gare. C'est un projet attendu par tous nos concitoyens.

Par cette délibération, nous validons auprès des autorités compétentes la notion d'intérêt général, qui me paraît importante à souligner. C'est bien le sens du travail de notre majorité : construire une agglomération répondant aux enjeux de notre temps et connectée au reste de l'Europe. La gare de la Part-Dieu et son espace environnant, les places Béraudier, Francfort, l'avenue Pompidou avaient besoin d'un projet global de requalification et de développement pour offrir aux Lyonnais, aux Grand Lyonnais et même au-delà un équipement multimodal à l'échelle du rayonnement de notre agglomération.

L'avancée bâtie sur le domaine public de la gare à l'ouest permettra de gagner en espace et de développer l'entrée existante pour les voyageurs dans cette gare que nous savons aujourd'hui saturée.

La place Béraudier repensée apportera une meilleure visibilité vers le centre-ville et donnera à voir les équipements majeurs que sont la bibliothèque de la Part-Dieu et le centre commercial. En sous-sol, le stationnement, l'accueil taxi, le métro gagneront en facilité d'accès et permettront un regroupement des dessertes de la gare. Je tiens à souligner l'importance du développement du stationnement cyclable qui répond à une vraie demande de nos concitoyens.

La gare et ses accès sont donc bien pensés pour les usages d'un *hub* de centre-ville du XXI^e siècle. J'en profite pour dire un rapide mot sur l'avenue Pompidou. Effectivement, une entrée sud est nécessaire pour désengorger la gare. Elle ne se fera pas aux dépens des Lyonnais, bien au contraire. Qui aujourd'hui trouve ce passage agréable à la circulation, que ce soit à pied, en vélo ou en voiture ? La revalorisation du site par une entrée de gare permettra d'avoir un espace de circulation de qualité, sans supprimer le passage des voitures. Cela paraît primordial et évite de faire de l'est des voies le parent pauvre du projet urbain. Oui, nous sommes engagés pour changer l'ensemble de la Part-Dieu.

Enfin, je me dois d'évoquer le projet de la place de Francfort, tant attendu par les riverains des quartiers Vilette-Paul Bert dans le troisième arrondissement et Bellecombe dans le sixième arrondissement mais aussi par l'ensemble des voyageurs se rendant à l'aéroport en empruntant les lignes de tramway ou les lignes routières. Comme nous avons pu le voir avec Thierry Philip et Michel Le Faou lors de sa présentation aux habitants la semaine passée, cette place va enfin se végétaliser, faire place aux piétons et séparer les différents usages. Elle va ainsi devenir une entrée de gare agréable pour tous les usagers. Le projet sera livré avant la fin du mandat, ce qui signifie un changement concret et rapide pour l'ensemble des habitants de l'est de la gare, qui traboulet quotidiennement via cette place et la gare pour passer les voies ferrées. Le chantier débute dès cette fin d'année. Il s'agit donc du premier chantier de ce grand projet de la Part-Dieu, le premier chantier d'une longue série qui, on le sait, induira des gênes et des nuisances. Cependant, ce chantier est nécessaire à la requalification des espaces environnants qui ont vieilli rapidement du fait de leur soumission à une extrême fréquentation.

Après de nombreuses années d'études, de concertations, d'enquêtes publiques et environnementales, de finalisation du projet, il s'agit là de la première entrée en matière et on ne peut que s'en féliciter.

Voilà, chers collègues, un nouvel exemple -s'il en fallait- des transformations quotidiennes que propose notre majorité pour faire avancer notre agglomération.

Le groupe Socialistes et Républicains métropolitains votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport engage une nouvelle étape dans le cadre de l'ambitieux grand projet d'aménagement de la gare de la Part-Dieu, dans le but d'augmenter sa capacité, sa fonctionnalité et son accessibilité. Il s'agit d'un programme de travaux qui concerne la partie ouest du pôle d'échanges multimodal de Lyon Part-Dieu. Nous voterons bien entendu ce rapport, compte tenu de l'intérêt stratégique pour le développement des activités de ce quartier, centre d'affaires et administratif de notre Métropole.

Il est absolument nécessaire d'améliorer l'accessibilité, le confort et la sécurité des usagers, qu'ils soient habitants du quartier, qu'ils viennent ou qu'ils passent pour des raisons professionnelles ou touristiques. Cependant, nous pensons, à un moment où nous avons approuvé un nouveau PDU qui s'impose à l'arrêté du projet du PLU-H, qu'il est important de porter une réflexion globale prospective sur l'utilisation et le devenir des équipements actuels au niveau de l'ensemble des pôles d'échanges multimodaux existants.

La temporalité de développement et des fonctions de l'existant sur l'ensemble de notre territoire et des territoires partenaires doivent également être définis dans un équilibre global. Dans ce cadre, le projet de la plaine de Saint-Exupéry -sur lequel j'ai eu le plaisir de travailler avec de nombreux élus de la Métropole- doit être aussi abordé dans la même réflexion. Il est aussi évident, compte tenu du développement économique, logistique et tertiaire, que la montée en puissance de l'aéroport et de la zone aéroportuaire doit être prise en considération pour l'avenir de notre Métropole.

La capacité de développement sur la gare TGV existante doit être utilisée. Notre Métropole a besoin de deux gares pour les liaisons nationales et internationales. Pour que la Part-Dieu puisse assumer pleinement sa fonction métropolitaine, il est nécessaire de transférer une partie du trafic extra-métropolitain sur Saint-Exupéry, l'important étant de trouver le bon équilibre. Il y a cependant un préalable : pour utiliser ce potentiel, il faut encore améliorer les liaisons en transports en commun avec l'ensemble du territoire métropolitain. Au cours des dix dernières années, de nombreuses améliorations ont été réalisées. Les solutions existent. C'est pourquoi, monsieur le Président, nous souhaitons connaître, dans un proche avenir, votre vision sur l'ensemble de ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Forissier. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet. Je rappelle que nous travaillons et nous participons à un groupe de travail sur le devenir de la plaine Saint-Exupéry, qui dépasse d'ailleurs le cadre de la mobilité et qui aborde le cadre du développement économique et du foncier. Nous aurons l'occasion, lors d'une prochaine réunion, de nous exprimer. J'ai bien entendu que la plaine Saint-Exupéry, même si elle n'est pas dans le périmètre de la Métropole, concerne étroitement l'avenir de la Métropole et de ses habitants.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2014 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 1^{er} - Lyon 2^e - Coeur Presqu'île - Approbation des programmes de rénovation de la place des Terreaux, de requalification de la rue Victor Hugo/place Ampère et de la place de la Comédie/rue Joseph Serlin et de réparation de la rue de la République/places Louis Pradel et Tolozan - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique place des Terreaux et rue Victor Hugo/place Ampère - Fonds de concours place des Terreaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2014. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport important, qui concerne le projet Cœur Presqu'île, qui va se développer sur les premier et deuxième arrondissements de Lyon. Ce projet est bien entendu inscrit à la PPI et comptabilise une dizaine d'opérations visant à réparer ou à rénover un certain nombre d'espaces publics emblématiques de ce périmètre ; je pense notamment à la place des Terreaux, à la place Louis Pradel, à la place de la Comédie mais aussi aux rues de la République, Joseph Serlin, Victor Hugo ou encore la place Ampère.

Le niveau d'intervention sur chaque espace a été précisé et défini en fonction des usages propres et de l'état actuel. L'objet de cette délibération est d'approuver les estimations financières des différentes séquences, de définir les maîtrises d'ouvrage sur ces dernières avec une maîtrise d'ouvrage unique confiée à la Métropole de Lyon dans le cadre d'une convention nous liant à la Ville de Lyon et, enfin, de valider la convention d'un fonds de

concours entre la Métropole et la Ville de Lyon prenant en charge l'amélioration qualitative du projet de rénovation de la place des Terreaux.

L'AP supplémentaire demandée est de 2,9 M€ en dépenses, soit un montant total à ce jour de 5,565 M€, avec un prévisionnel de recettes de quasiment 1,2 M€, en tenant compte de la participation de la Ville de Lyon et de ce fonds de concours.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, il nous est demandé par cette délibération d'approuver les programmes de travaux et les enveloppes financières nécessaires à la poursuite du projet Cœur Presqu'île, qui s'étend de la place Chardonnet au cœur des pentes de la Croix-Rousse jusqu'à la rue Victor Hugo et la place Ampère dans le deuxième arrondissement, en passant les places des Terreaux, de la Comédie, Tolozan, les rues de la République, Serlin et Victor Hugo.

Ces programmes et enveloppes financières font partie de ce que nous appelons la PPI, à savoir la programmation pluriannuelle d'investissement de notre collectivité, et ceci pour la période 2015-2020. Le GRAM tient à être juste : alors, nous prenons acte que, lors de la réunion de suivi de la PPI qui s'est tenue mercredi dernier en présence de tous les Présidents de groupe, l'évolution des enveloppes financières consacrées aux différentes opérations nous a été présentée de manière claire et satisfaisante. C'est la première fois qu'il en est ainsi depuis la création de la Métropole, nous tenions donc à le dire.

Toutefois, le projet Cœur Presqu'île a fait l'objet d'un déficit de concertation tant avec les Maires et adjoints des premier et deuxième arrondissements qu'avec les habitants et les conseils de quartier concernés. Ce déficit tranche avec les ambitions affichées par la Ville de Lyon ou la Métropole en matière de concertation publique. Nous avons déjà formulé cette observation en temps et en heure, je ne peux que la reformuler ce soir en séance publique.

Peut-être n'y a-t-il pas eu concertation parce qu'au final, il n'y avait pas grand-chose à concerter. En effet, il nous semble que le projet Cœur Presqu'île consiste essentiellement en une opération de réparation d'espaces ou de voiries dégradées ou endommagées. Il n'y a pas eu de véritable ambition en matière de refonte des usages de ces espaces, en matière de transformation urbaine et paysagère. Nous regrettons à ce sujet le manque d'ambition pour ce cœur de ville, pourtant précieux puisque inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ; une inscription dont le sens n'a jamais été de figer l'espace ni le temps ni de muséifier la ville mais d'inscrire au contraire de nouveaux usages dans l'espace urbain et dans le temps. Alors, même si les réfections qui seront réalisées sont nécessaires, nous pensons tout de même que nous avons raté une occasion d'aller plus loin dans le réaménagement des places et artères principales de la Presqu'île. Vous avez cité la place des Terreaux et justement, concernant cette place, une réflexion sur les établissements commerciaux nous semble nécessaire, avec pourquoi pas la préemption de locaux pour affirmer certains usages. Le devenir de la Galerie des Terreaux reste également en suspens depuis trop longtemps. De même, nous pensons que le caractère très minéral -trop minéral- des aménagements de centre-ville est à réinterroger aujourd'hui.

Notre dernière remarque consiste à relever que finalement, c'est peut-être en proximité avec les places Ampère dans le deuxième arrondissement ou Chardonnet sur le premier que nous aurons un travail plus fin d'évolution des usages. A ce titre, concernant la place Chardonnet, nous avons pris les devants et la mairie d'arrondissement a fait appel à une équipe conseil d'architectes et d'urbanistes pour organiser, sur nos crédits d'arrondissement, des ateliers de concertation et de faire-ensemble. Ces ateliers avancent bien ; de nombreux habitants, associations et acteurs économiques et culturels, le conseil de quartier y participent et de belles pistes sont en train d'émerger. Ces pistes tournent notamment autour d'une valeur, celle de l'hospitalité. Comment, sur l'espace public, faire place ensemble ? Nous souhaitons que les élus et services de notre Métropole s'appuient sur ce premier travail, sur cette initiative locale et citoyenne et nous souhaitons continuer ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie, madame Perrin-Gilbert. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ARTIGNY : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, cette convention définit les termes du transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon à la Métropole dans le cadre de la réalisation du plan Presqu'île. Si ce transfert de compétence paraît légitime, je dois dire que je ne cache pas notre inquiétude, une fois de plus, quant à la gouvernance de ce projet.

Du point de vue de la logique, de la courtoisie républicaine mais surtout du respect de la démocratie électorale, il aurait été légitime que, sur un projet d'envergure comme l'est celui du plan Presqu'île, les élus d'arrondissement apportent leur expertise d'usage à l'élaboration du cahier des charges et participent aux choix qui seront arrêtés. Vous-même, monsieur le Président et Maire d'arrondissement, ne pouvez me contredire sur ce point. Pour autant, et malgré toutes nos demandes de collaboration, il semble bien que, jusque-là, le plan Presqu'île soit en train de se dessiner à huis clos, le plus à l'écart possible des élus locaux. Mais autres temps, autres mœurs, du moins l'espérons-nous.

Je me permets, monsieur le Président, un bref rappel de nos tentatives de concertation pour que les choses soient très claires et surtout que l'histoire ne se répète pas.

En ce qui concerne le plan Presqu'île, j'ai demandé la mise en place d'un comité Presqu'île pour suivre le dossier. La demande est d'abord restée lettre morte. Puis, sous mon insistance, deux rendez-vous ont été fixés avec monsieur Le Faou qui nous a en effet expliqué que ça allait avancer, que des hypothèses allaient être étudiées et chiffrées et que bien-sûr, il ne manquerait pas de nous les présenter pour que nous les étudions ensemble. C'était au printemps 2016.

Sur République, aucune concertation n'a été formellement engagée sur l'aménagement de la place ; on en a appris presque plus dans la presse qu'en réunion. Quant aux projets concernant la rue de la République elle-même, il semble que la réflexion avance, comme annoncé dans le plan Cœur de Presqu'île, mais là, encore, on n'a aucune information.

Pour la rue Victor Hugo, nous attendons toujours la synthèse de la concertation organisée à grands frais par un cabinet grenoblois en mairie du deuxième arrondissement lors du précédent mandat. Des ateliers consultaient sur le même plan les élus d'arrondissement, les habitants, les commerçants, les conseils de quartiers, les comités d'intérêts locaux, mais nous n'avons jamais eu la restitution de ces réunions, qui ont pourtant été organisées il y a quatre ans environ -des méthodes qu'on n'espère ne pas voir se renouveler sous votre "règne", monsieur le Président-. Les résultats de cette synthèse ont-ils été pris en compte ? Nous n'en savons rien. A aucun moment nous n'avons eu accès aux études qui ont nécessairement été menées pour nourrir la réflexion des services et votre réflexion.

Seule exception, la question de l'éclairage public sur lequel nous travaillons plutôt bien avec la Ville de Lyon puisque nous avons eu plusieurs réunions et une meilleure collaboration. Mais pour ce qui est à la charge de la Métropole, à savoir la ventilation budgétaire et sur tout le projet, c'était silence radio. Jusqu'à la présentation de cette délibération dans laquelle apparaît pour la première fois une répartition financière plus précise de l'enveloppe Cœur de Presqu'île, une délibération que nous avons découverte en commission urbanisme.

La délibération annonce les montants par projet. Pour la rue Victor Hugo : 7,3 M€, un budget qui sera sans doute insuffisant pour le réaménagement de la rue Victor Hugo, des rues adjacentes et de la place Ampère. Ce budget a bien été fixé sur la base d'un projet, mais lequel ? On ne le sait pas. Si la part Ville de Lyon à savoir "éclairage public, vidéosurveillance, espaces verts" est connue, qu'en est-il des 7,1 M€ de la Métropole ?

Nous savons que des propositions ont été faites par les services au Maire de Lyon, à vous-même et à trois adjoints le 28 août dernier. Sachant l'imminence de cette délibération, pourquoi ne nous avez-vous pas associés à cette présentation ? Vous nous demandez aujourd'hui de valider la maîtrise d'ouvrage et indirectement les montants d'un projet que vous ne nous avez pas présenté.

C'est pourquoi, avant de voter cette délibération dont nous ne contestons pas le bien-fondé, nous avons besoin d'engagements de votre part.

D'abord, nous vous demandons d'autoriser les services à venir présenter aux élus du deuxième arrondissement ce qui a été présenté fin août à la Ville avant le prochain Conseil municipal.

Ensuite, nous vous demandons de permettre enfin une véritable concertation des élus du deuxième arrondissement sur les futures étapes de ce projet. Nous ne voulons plus en découvrir les avancées dans la presse ou la veille des réunions publiques. Une méthode qui doit désormais s'appliquer, nous l'espérons, à tous les projets de tous les arrondissements.

Puisque vous êtes aujourd'hui maître à bord, il est temps de changer les mauvaises habitudes. Ces demandes légitimes ne dépendent que de votre volonté. La balle est dans votre camp, tout pourrait être si simple et tellement plus productif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Broliquier. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, je voulais simplement me réjouir de la mise en œuvre du plan Cœur Presqu'île et surtout de la refonte des voiries et de la poursuite de ce réaménagement.

Cette réhabilitation est particulièrement importante car, au-delà de l'usage des habitants et des Lyonnais, c'est aussi un cœur de vie économique, un cœur commercial et d'agglomération qui permet d'accompagner toute la redynamisation commerciale.

Aujourd'hui, un certain nombre de ces projets ont été portés avec les commerçants -je pense notamment à la rue Victor Hugo, où effectivement il n'était pas prévu au départ de refonder toute la rue-. Je me félicite de la mobilisation des élus mais aussi de l'association des commerçants. C'est à saluer parce que c'est un travail partenarial -au-delà du partenariat entre les élus eux-mêmes- associant les commerçants et les citoyens pour la dynamisation commerciale.

Je rappelle que sur la séquence qui va arriver nous allons avoir un grand nombre d'inaugurations (Uniqlo, Miliboo) et un certain nombre d'ouvertures de boutiques. Tous ces événements sont destinés à rendre sa vie commerciale à un quartier particulièrement emblématique de notre ville et de notre Métropole, puisque je rappelle qu'il s'agit d'un des principaux pôles commerciaux, qui représente un peu plus de 600 M€ de chiffres d'affaires. C'est également fondamental pour l'attractivité de notre Métropole et, à ce titre-là, je voulais saluer l'avancement des travaux et les acteurs économiques et commerciaux qui ont participé et qui se sont mobilisés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. Avant de passer la parole à Michel Le Faou et bien évidemment d'apporter aussi quelques éléments, je souhaitais passer la parole à Georges Képénékian, Maire de Lyon, qui veut intervenir sur ce dossier.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il ne s'agit pas d'initier un débat à l'intérieur de la ville de Lyon. Je tenais tout de même à rappeler le cadre général de ce projet et je répondrai peut-être à mon collègue Denis Brolquier, Maire du deuxième arrondissement.

Ce projet concerne le centre de la ville de Lyon et plus particulièrement ce que l'on a surnommé le "Cœur de Presqu'île" qui est vraiment un lieu majeur. Ce projet est en cohérence véritablement avec les interventions faites précédemment pour l'embellissement de notre Presqu'île. Nous savons que ce Cœur de Presqu'île est important certes pour la Ville de Lyon mais aussi pour la Métropole car c'est un site touristique majeur, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est également un site très attractif au niveau national et international par la présence d'édifices et de lieux culturels majeurs mais aussi où se déroule l'essentiel de l'événementiel. C'est encore un site économique important, le premier pôle commercial de la région. C'est un cœur de ville vivant, habité et plébiscité par les habitants de la Métropole de Lyon.

Nous avons clairement dans ce projet trois enjeux stratégiques pour le développement de la Presqu'île : il s'agit à la fois de conforter l'attractivité de ce territoire pour les habitants de la Métropole et pour le rayonnement de la Métropole et de valoriser son patrimoine d'exception, ses bâtiments et ses espaces publics ; il s'agit également de renforcer son dynamisme commercial.

Le projet qui est présenté fait suite à des projets initiés depuis plus de quinze ans, avec la transformation de la place Bellecour, la place des Jacobins, le projet des berges du Rhône et des rives de Saône. Chaque fois, les interventions ont été axées sur les grands espaces publics qui avaient besoin de ces interventions importantes. Je ne reviens pas sur ce qui est déjà amorcé : les terrasses de la Presqu'île, la gare de Perrache et le grand Hôtel-Dieu.

Tout cela nécessitait une intervention dans le cadre d'un programme stratégique global sur la base d'un constat -et monsieur Brolquier l'a largement évoqué- du caractère vieillissant des espaces publics. Il est donc nécessaire de retrouver la qualité d'espaces publics attendue pour un espace aussi attractif à Lyon. C'est une priorité pour les habitants, pour les riverains comme pour tous les visiteurs. Il nous apparaît donc nécessaire de suivre plusieurs objectifs : révéler la beauté patrimoniale du cœur de cette Presqu'île, favoriser la vocation piétonne et le confort des cheminements de cette Presqu'île, conforter ce lieu comme un lieu de destination pour les habitants de la Métropole et pour les touristes et renforcer encore une fois l'attractivité et le dynamisme. L'idée était bien entendu de suivre une colonne vertébrale de cet espace, de la place Chardonnat jusqu'à la place Carnot, en poursuivant jusqu'à la Confluence, avec dix espaces qui sont cités dans la délibération.

Je ne voudrais pas ouvrir de polémique mais je crois savoir, Monsieur le Maire, qu'une partie du projet vous a été présentée. La question porte bien évidemment sur le niveau de concertation. Je ne veux pas revenir sur ce qui a été fait ou non, sur ce qui a été dit ou non. Je vous rappelle qu'en d'autres temps, vous étiez très opposé à la manière dont on a concerté sur l'Hôtel-Dieu. Aujourd'hui, vous êtes disposé à trouver qu'il s'agit d'un projet magnifique. Je suis convaincu que nous avons les uns et les autres la volonté de trouver des espaces de concertation. Soyez bien assuré que j'en ferai ma pratique dans les semaines et les mois à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Képénékian. Monsieur Le Faou, vous vouliez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Je pense que l'on peut déjà se féliciter de l'avancement de ce projet et du fait que nous arrivions aujourd'hui à mettre en œuvre la PPI et à fixer un certain nombre d'objectifs en matière de travaux à réaliser sur ces espaces et à programmer les moyens financiers afférents pour pouvoir les mettre en œuvre.

Ensuite, sur la concertation, je pense qu'il faut garder à l'esprit que, pour un certain nombre de ces travaux, nous ne sommes pas dans une révolution des espaces. Nous sommes plutôt dans des travaux de réhabilitation ou de rénovation. Il faut tenir compte de certains impondérables. Par exemple, sur la place des Terreaux, il existe une propriété de l'œuvre, suite à la réalisation de la place par Daniel Buren et Christian Drevet ; nous sommes obligés de tenir compte de ces contraintes. Sur la rue Victor Hugo, nous avons également à faire face à certaines contraintes, liées par exemple à la présence du tube du métro. Nous ne pouvons donc pas révolutionner complètement cet espace public ; nous nous inscrivons plutôt dans une logique de rénovation. Nous souhaitons magnifier cet axe qui fait le lien entre Bellecour et Perrache, avec un travail sur la mise en lumière -vous l'avez rappelé tout à l'heure-.

Je ne doute pas qu'au travers d'un certain nombre de réunions, nous pourrions vous préciser ces éléments. En tout cas, nous prenons l'engagement de venir vous voir afin de vous présenter ces éléments au fur et à mesure de leur élaboration. Sachez que nous avons désigné l'équipe de maîtrise d'œuvre à la fin juin 2017 ; il faut lui laisser le temps de travailler et de finaliser les hypothèses.

Enfin, sur la place Chardonnet, j'ai pu rencontrer l'adjoint à l'urbanisme du premier arrondissement. Nous avons échangé sur l'expérience qui se mène actuellement sur la place Chardonnet. Nous pourrions intégrer certaines de ces réflexions dans l'élaboration du programme qui sera mis en œuvre sur ce site.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je voudrais ajouter quelques mots très rapidement.

Ce projet, monsieur le Maire du deuxième arrondissement, est un beau projet. C'est un projet ambitieux mais réaliste, qui vise surtout à réparer et à rénover. Il ne s'agit pas de faire une nouvelle place Ampère, complètement revue et corrigée, il ne s'agit pas de revoir les usages de la rue Victor Hugo, il ne s'agit pas de revoir la place des Terreaux, il s'agit de rénover, d'améliorer et de réparer avec un souci des deniers publics et de ne pas déséquilibrer les engagements pris sur la PPI par rapport à l'ensemble des Communes représentées dans cette assemblée.

C'est un projet intelligent car il a des niveaux d'intervention complètement différents en fonction de l'état des lieux et des usages. C'est un projet aussi intéressant en matière de concertation de proximité, notamment en ce qui concerne la place Chardonnet. De la même façon, nous avons travaillé sur la place Ampère. C'est pour cette raison que je suis étonné du procès en non-concertation. J'ai souvenir d'avoir assisté, participé et animé avec vous, monsieur Broliquier, des réunions de concertation avec les CIL, avec les conseils de quartier, avec les habitants du deuxième arrondissement dans un amphithéâtre de la Faculté catholique il y a quelques mois. Je pense qu'à ce moment-là, vous étiez avec nous pour discuter avec les habitants et pour tenir compte de ces nouveaux usages.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier. Je pense que c'est un dossier qui verra le centre-ville et le quartier Presqu'île se rénover complètement, en lien étroit avec un développement fort du grand Hôtel-Dieu et du quartier Grolée. Je pense, monsieur Broliquier, que nous serons souvent ensemble au cours des différentes inaugurations pour rendre hommage à ces magnifiques projets.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU;

N° 2017-2015 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Projet de renouvellement urbain du quartier de Terraillon - Mission de relogement 2017 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2017-2016 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Terraillon - Dispositifs d'aides au relogement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2017-2017 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terraillon - Avenant n° 1 à la convention cadre 2012-2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2017-2018 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Terraillon - Ouverture de la concertation préalable au dossier de création modificatif de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2015 à 2017-2018. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour ces quatre rapports, relatifs aux quartiers de Terrailon à Bron. Il s'agit effectivement d'un quartier de priorité nationale dans le nouveau plan national de renouvellement urbain, en parfaite continuité avec le premier plan.

Parmi ces quatre rapports, le premier traite de la mission de relogement pour les habitants des parties qui seront démolies. Un deuxième rapport traite des aides au logement pour ces mêmes habitants. Un troisième rapport poursuit le plan de sauvegarde des copropriétés privées qui ne sont pas démolies mais qui sont réhabilitées thermiquement. Enfin, un dossier traite d'une ouverture de concertation préalable pour une modification de la ZAC de Terrailon.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Longueval. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets l'ensemble de ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2015 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2017-2021 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Fons - Carnot Parmentier - Aménagement - Création de la ZAC - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2022 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Fons - Carnot Parmentier - Aménagement - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Exonération de la taxe d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement - Approbation de la charte EcoQuartiers et processus de labellisation du projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2021 et 2017-2022. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Il s'agit de deux rapports concernant la Ville de Saint Fons. Il s'agit en l'occurrence du quartier Carnot Parmentier. La délibération 2017-2021 est centrée sur un bilan de la concertation préalable sur l'aménagement et la création de la ZAC. En revanche, le dossier 2017-2022 va plus loin, concernant le même quartier. En effet, pour la création de la ZAC, il s'agit de délibérer sur l'exonération de la taxe d'aménagement, une individualisation de l'autorisation partielle d'engagement et l'approbation de la charte EcoQuartier avec le processus de labellisation du projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le Vice-Président. La Conférence des présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, mes chers. collègues, nous y voici ! Depuis 2014, de nombreux dossiers présentés ici ont permis d'évoquer le renouvellement urbain à Saint Fons. Ce soir est venu le temps officiel de la création de la ZAC. C'est une étape administrative, certes, mais essentielle. Elle pose des principes forts pour lancer le projet.

Rappelons quelques éléments de contexte : Carnot Parmentier est un quartier de 1 700 habitants, au cœur de Saint Fons. On y trouve, au cœur ou sur les marges, une école, une crèche, un stade, un théâtre, 773 logements, la proximité d'une pépinière d'entreprises, des équipements publics vieillissants pour une population en très grande difficulté, avec un habitat dégradé. Ce projet, c'est un projet au long cours, qui a commencé depuis plusieurs années.

Avec la Métropole et LMH (Lyon Métropole habitat), nous lui avons donné une nouvelle impulsion en 2014. Il fallait un geste symbolique, un marqueur qui montre la volonté de changement -ce marqueur, ce sera la destruction de la barre et de la tour rue Carnot- pour lancer la reconstruction d'un nouveau quartier.

Ce quartier devra être plus vert. En effet, améliorer l'attractivité d'un territoire, c'est changer son image, son visage urbain et, dès lors, quoi de mieux qu'un éco-quartier pour cela ? Je suis très fière que cette idée ait pu

être portée pour Saint Fons. C'est une ambition importante. Etre capable de faire un éco-quartier aux portes de la vallée de la chimie, c'est montrer que ce territoire est capable de se réinventer pour recréer un dynamisme et de la vie. Notre Conseil municipal a par ailleurs déjà approuvé en juin cette charte EcoQuartier.

Ce nouveau quartier, ce seront de nouvelles voiries, de nouveaux équipements. Pour 18 000 habitants, Saint Fons compte déjà près de 3 000 élèves en école élémentaire et maternelle, répartis sur bientôt sept groupes scolaires qui sont tous en limite de capacité. Le septième groupe scolaire, dont l'ouverture est prévue pour bientôt, est une solution précieuse. Il faudra poursuivre ces efforts. L'économie sera aussi au cœur du projet par la valorisation de la coursive d'entreprises.

C'est un projet au long cours qui durera encore plusieurs années. Défendre le renouvellement urbain, à Saint Fons comme ailleurs, c'est aussi expliquer que les décisions comme celles de ce lundi ne se concrétiseront pas tout de suite. Il faudra du temps. Les habitants sont prêts à patienter mais ils veulent de la clarté. Et c'est ce que ce projet apporte. A travers la concertation préalable, nous avons pu écouter les habitants, que ce soit sur les espaces verts comme sur la voirie.

Je partage les remarques de la Métropole. La voirie supplémentaire est d'autant plus nécessaire que l'enclavement des quartiers en politique de la ville est souvent une cause de l'aggravation de leurs difficultés. Comment trouver du travail sans sortir du quartier ? Comment penser à sortir du quartier si les infrastructures en sont éloignées ? Toutes les solutions doivent être recherchées pour développer la desserte de Saint Fons, avec un travail commun de la Métropole et du SYTRAL. Parce que la notion d'espace est toute relative et l'appréciation des distances dépend des représentations de chacun, le devoir de la puissance publique est d'amener au plus près des habitants les outils de la mobilité pour réduire la fracture géographique.

Ecouter et accompagner les habitants, c'est ce que nous continuons à faire depuis plusieurs mois, à travers les réunions publiques sur le relogement qui a déjà commencé pour les bâtiments voués à la démolition. Je dois ici remercier LMH qui nous accompagne et dont les efforts ont redoublé ces derniers mois. L'effort doit absolument se poursuivre. L'efficacité humaine de ce relogement est aussi une condition de la réussite de ce projet, qui n'est pas seulement urbain mais aussi humain.

Je voudrais aussi remercier Michel Le Faou pour le suivi constant de ce dossier, sans relâche, ainsi que les services de la Métropole, comme nos différents Présidents de la Métropole.

L'Etat et l'ANRU ont aussi compris la nécessité de soutenir fortement ce projet mais je crois utile de redire -ainsi que je l'ai fait il y a dix jours auprès du Préfet- que la participation aux équipements publics pourrait utilement être augmentée. Je connais le contexte mais la Métropole et la Ville ne peuvent pas tout. Je rappelle, face aux sommes qui sont ici annoncées, que Saint Fons n'a jamais connu de renouvellement urbain au titre de l'ANRU avant ce projet. Or, notre commune est une des portes sud-est du cœur de l'agglomération ; changer Saint Fons, c'est aussi modifier cette porte d'entrée.

Mesdames et messieurs, chers collègues, l'attente est très forte à Saint Fons. Avec cette délibération, notre Métropole dynamique montre aussi le soin qu'elle prend des territoires les plus en difficulté.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Frier. Juste quelques mots pour dire que c'est effectivement un rapport extrêmement important pour la Ville de Saint Fons. C'est une nouvelle image pour Saint Fons.

Vous l'avez dit, le chemin va être long. Mais ce qui est important, c'est montrer qu'il n'y a pas de fatalité et qu'on donne une perspective pour les habitants de ce quartier et, plus largement, pour les habitants de la ville de Saint Fons. Vous avez rappelé certains principes : ouvrir un quartier sur la ville, diversifier les logements et bien sûr renforcer les équipements publics. Je crois que c'est un moment important pour cette Ville mais aussi pour la Métropole. Je pense que l'entrée sud de la Métropole mérite d'être à l'image de la Métropole : attractive, sans opposer la proximité.

Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2017-2024 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx-en-Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mas du Taureau - Ouverture et modalités de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gomez a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2024. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération sur l'ouverture préalable à la modification du dossier de création de la ZAC du Mas du Taureau et sur les modalités de participation du public aux décisions. Ces participations passeront notamment par des réunions de concertation dès le 9 octobre, avec la Maire de Vaulx en Velin et le Vice-Président Michel Le Faou. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gomez. La Conférence des présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-présidente GEOFFROY : Monsieur le Président, chers collègues, derrière un rapport d'apparence technique, l'ouverture de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC du Mas du Taureau dessine l'avenir de Vaulx en Velin et, plus largement, l'avenir de notre Métropole.

Vous connaissez tous ici le quartier du Mas du Taureau à Vaulx en Velin. C'est un quartier emblématique de la politique de la ville et je crois que le rapport présenté ici dépasse largement la seule question du renouvellement urbain de la Ville de Vaulx en Velin.

Permettez-moi d'abord un rapport historique : il y a maintenant plus de vingt-cinq ans, au mois d'octobre 1990, éclataient des émeutes urbaines au Mas du Taureau qui amenaient alors à la création du ministère de la ville. Vingt-sept ans après, la Ville de Vaulx en Velin s'est inscrite dans toutes les étapes de la politique de la ville portée par l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon, puis la Métropole de Lyon. Vaulx en Velin en a connu tous les sigles et toutes les expressions politiques.

A ceux qui s'interrogent encore sur la politique de la ville, je peux confirmer qu'elle permet de transformer physiquement nos espaces urbains. Cependant, cela ne peut être suffisant et, depuis la loi Lamy de février 2014, la politique de la ville travaille à équilibrer volet urbain et volet humain. Je le disais en préambule, il se joue ici une question essentielle pour notre pays : considère-t-on que des quartiers ont vocation à être durablement en difficulté et donc à être spécialisés socialement et spatialement ? Les politiques publiques, au contraire, peuvent-elles inverser le cours des choses ?

En ce sens, la réflexion menée sur le quartier du Mas du Taureau est l'occasion de dire le rapport de notre pays et de notre Métropole à ses quartiers populaires. En somme, l'enjeu n'est-il pas de ne pas se résoudre à ce que nous vivions des ANRU successifs ? Nous sommes aujourd'hui à l'ANRU 2, nous ne voulons pas forcément vivre pour les mêmes quartiers les ANRU 3, 4, 5 et 6. C'est le sens de ce rapport qui se penche sur le quartier du Mas du Taureau, non plus en voulant seulement construire un habitat horizontal à la place d'un habitat vertical mais faire au contraire le pari que, fort de ses atouts, ce quartier populaire peut être de nouveau attractif.

Tous nos quartiers populaires ont une histoire, il nous faut en faire un point d'appui, même quand celle-ci est douloureuse. L'histoire du Mas du Taureau est désormais inscrite dans notre histoire nationale, c'est pour cela que nous pouvons avoir de l'ambition. Tout doit être porté en même temps, selon une expression chère au débat public : avoir la volonté de la mixité sociale, maîtriser la densification, développer les équipements publics, construire les conditions du développement économique, désenclaver le Mas du Taureau au travers d'un tramway.

Je compte sur votre engagement pour que ce dossier aboutisse très vite. Il s'appuie aussi sur le *continuum* universitaire naturel entre la Doua de Villeurbanne et le campus de l'ENTPE et de l'école d'architecture de Lyon. Sur nos territoires métropolitains, nos quartiers populaires peuvent s'arrimer au dynamisme de la Métropole. C'est une chance qui n'existe pas partout sur le territoire national. Le quartier du Mas du Taureau, d'une superficie de quarante hectares, peut s'inscrire dans le développement de la Métropole.

Nous serons en capacité de montrer que, dans notre Métropole, en associant les habitants au travers de procédures de concertation et en portant l'excellence dans nos quartiers populaires, qu'il ne s'agit plus seulement de rattraper un retard mais qu'il s'agit de prendre un temps d'avance. C'est le sens de ce rapport, dont mon groupe ne peut que se réjouir.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe Socialistes et républicains métropolitains voteront cette délibération, comme je l'espère l'ensemble de notre assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous aurons l'occasion d'évoquer l'ensemble de ces sujets lors d'une prochaine visite.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2017-2037 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 7° - Lyon 3° - Lutte contre l'habitat indigne - Moncey/Voltaire/Guillotière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2037. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de voter une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 2,1 M€ pour le lancement d'une deuxième phase d'enquête parcellaire, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne dans le quartier Moncey/Voltaire/Guillotière. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Claisse. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, cette délibération concerne donc la lutte contre l'habitat indigne sur les quartiers anciens de la ville de Lyon.

La lutte contre l'habitat indigne fait partie des objectifs du PLU-H. Nous y sommes évidemment favorables. Nous voulons souligner que le cadre du PLU-H est nécessaire, parce que la lutte contre l'habitat indigne est un objectif long à atteindre, qui implique un engagement, une volonté et des moyens politiques qui s'inscrivent dans la durée.

Notre intervention repose également sur l'expérience que nous avons de la lutte contre l'habitat indigne sur les pentes de la Croix-Rousse, avec les opérations d'amélioration de l'habitat qui ont été menées entre les années 80 et 2000.

On l'a vu, y compris sur ce quartier, l'intervention contre l'habitat indigne produit des effets positifs dans l'amélioration des conditions de vie et de santé des habitants. Mais elle peut aussi mettre en péril leur maintien dans le logement à l'issue des conventionnements qui, la plupart du temps, ont une durée limitée à neuf ans. Elle peut également mettre en péril, au moment de ces sorties de conventionnement, les équilibres sociaux dans les quartiers et amener à une certaine gentrification -on a pu le voir sur les pentes de la Croix-Rousse-. C'est pour cela que nous voulons souligner ce soir que les opérations de lutte contre l'habitat indigne nécessitent un suivi constant, demandent l'anticipation des sorties de conventionnement avec l'intervention des pouvoirs et organismes publics et des acteurs associatifs. Une autre possibilité qui nous semblerait efficace également serait de permettre aux bailleurs sociaux de pouvoir intervenir dès le début des procédures sur certains immeubles repérés.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, intervention retirée.

M. le Vice-Président LE FAOU : En complément, suite à la présentation de cette délibération, je voudrais vous dire tout l'attachement que l'on porte à la mise en œuvre de cette politique de lutte contre l'habitat indigne qui a porté ses fruits.

Certes, on peut évoquer le phénomène de gentrification sur tel ou tel secteur de la Métropole mais je pense qu'en même temps, sur cette même période, nous avons aussi su mobiliser un certain nombre de moyens, notamment à travers l'analyse des DIA et la mise en œuvre de préemptions sur des biens identifiés, pour faire en sorte de contribuer à la production de logements conventionnés sur ces territoires, avec une évolution notoire du taux de logements conventionnés.

C'est la combinaison d'un certain nombre d'actions qui font que l'on arrive à la fois à ramener à la raison un certain nombre de propriétaires qui avaient parfois tendance à prendre leurs aises en la matière et, en même temps, de faire en sorte que l'on puisse développer une politique de l'habitat équilibrée, y compris sur le cœur de l'agglomération et sur les arrondissements les plus centraux.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2040 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Priest - Quartier Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2040. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne le quartier Bel Air de la Ville de Saint Priest, pour une requalification des espaces extérieurs du secteur Mansart-Farrère. Il s'agit d'une individualisation d'autorisation de programme pour près de 2,9 M€, et d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Longueval. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Merci, monsieur le Président. Lorsqu'en 2014 la municipalité de Saint Priest a été interrogée sur les projets qu'elle souhaitait voir inscrits dans la PPI métropolitaine, j'ai immédiatement cité Mansart-Farrère. J'ai été entendu. C'est un motif de satisfaction.

Après l'intense phase de concertation et de préparation qui ont eu lieu depuis, nous en sommes aujourd'hui à la réalisation, actée par les inscriptions budgétaires soumises à notre vote. Nous attendons le démarrage effectif des travaux en janvier prochain, même si les habitants verront dès la fin de cette année 2017 les travaux de réseaux préparatoires.

Pour la parfaite information de cette assemblée, il est nécessaire de préciser que ces travaux de voirie s'inscrivent dans un projet d'ensemble très important et ambitieux. Ce projet est attendu par la population et les élus. S'il fallait vous décrire ce projet global, je vous dirais qu'il s'agit d'une opération de restructuration urbaine complète d'un quartier, Saint Priest Bel Air et notamment Mansart-Farrère. Nous allons bientôt fêter les cinquante années d'existence de ce quartier, qui n'avait jamais connu d'opération de réhabilitation et de rénovation.

En quoi consiste ce projet global ? Tout d'abord, la voirie -objet de cette délibération- est la colonne vertébrale de l'opération, dans le sens où elle rendra accessibles tous les équipements publics. Une voirie qui ouvre le quartier sur l'extérieur, à l'est comme à l'ouest sur le parc Mandela, dont nous espérons lancer les travaux dès la fin de cette année ; un parc qui ouvrira aussi le quartier Bel Air sur le reste de la ville, et notamment son centre.

Ce projet, c'est aussi l'opération de résidentialisation menée par EMH (Est-Métropole habitat) qui consiste en un traitement de l'aménagement des espaces jusqu'à présent totalement délaissés, pour en faire de vrais lieux de vie adaptés aux usages souhaités par les habitants. On a d'ailleurs pu voir, dès cet été, un des premiers actes avec la démolition de l'allée 11 ; cette démolition permettra la réalisation des travaux de voirie. EMH met également en œuvre une opération globale de réhabilitation des logements et des parties communes pour 220 foyers. Ce projet est enfin l'action forte de la Ville de Saint Priest qui va réaliser le réaménagement complet des espaces publics pour 1,5 M€.

Il faut ajouter à cette action la rénovation complète de la maison de quartier Mansart-Farrère, la réalisation de la maison de santé pluri-professionnelle et universitaire et le SITEPP (service d'intervention thérapeutique, éducative et pédagogique qui vient d'ouvrir avec le soutien de la Ville.

Vous le voyez, monsieur le Président, mes chers collègues, derrière cette délibération concernant 2 M€ d'opérations de voirie, il y a un projet global qui touche des centaines de familles dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

En conclusion, lorsqu'il m'arrive de dire, "avant de construire de nouveaux logements, et notamment de nouveaux logements sociaux, concentrons nos efforts sur la réhabilitation et la rénovation des quartiers existants", c'est une volonté bâtie sur une réalité, la réalité de la vie des habitants qui, dans certains quartiers, n'est pas tolérable. C'était le cas des résidents de Mansart-Farrère qui avaient pu avoir l'impression d'être laissés seuls dans leurs difficultés. La Ville, pour sa part, donne sa priorité au mieux-vivre de ceux qui pouvaient se sentir ainsi délaissés. Aujourd'hui, par votre vote, vous leur adressez un message fort et j'en suis heureux.

J'émet enfin le souhait que nous sachions être particulièrement vigilants dans la programmation des nouvelles constructions, ceci afin de ne pas créer les conditions qui nous amèneraient à répéter les mêmes erreurs que par le passé. Loger oui, mais pas à n'importe quelles conditions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2017-2041 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisoz - Travaux d'accessibilité - Déclaration de projet suite à l'enquête publique - Décision de poursuivre les travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2042 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux – Puisoz - Travaux d'accessibilité - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Vénissieux concernant l'éclairage public - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2043 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisoz - Travaux d'accessibilité - Autorisation de signer le marché de travaux n° 1 - VRD à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2041 à 2017-2043. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ces trois délibérations portent sur l'accessibilité et la signature de marchés de travaux, avec une ambition consistant à créer une nouvelle entrée de ville pour Vénissieux sur le secteur du Puisoz. Cette ambition est partagée avec les porteurs du projet, avec les élus vénissiens, avec les acteurs économiques et une partie des riverains.

Le principal enjeu est de créer un quartier fortement relié à son environnement et une agrafe entre Lyon et Vénissieux, avec une façade sur le boulevard Laurent Bonnevey qui sera entièrement valorisée.

La question de la desserte de ce quartier est prégnante, on le sait. Les études de flux automobiles ont été anticipées à l'horizon 2030 sur la base d'hypothèses hautes. Les accès aux parkings d'Ikea et Leroy Merlin se feront au plus proche des infrastructures existantes pour limiter l'impact sur les voiries internes au programme et sur les quartiers environnants. Je sais qu'un certain nombre de nos concitoyens ont pu s'inquiéter du report de stationnement dans les quartiers périphériques. Aujourd'hui, l'offre globale est estimée à 3 800 places, dont 2 260 pour les besoins des enseignes commerciales, situées dans les sous-sols ouverts au public tous les jours et accessibles à certains usagers.

Il faut rappeler que ce projet bénéficie d'une très bonne desserte en transports en commun, avec la ligne de métro D et la ligne de tramway T4. Les modes doux sont aussi encouragés dans la mise en œuvre de ce projet.

Je conclurai en exprimant tout notre enthousiasme sur ce projet porteur d'une dynamique en matière d'emplois, essentiel à la Ville de Vénissieux et à notre agglomération. Ce projet ne néglige pas non plus la qualité environnementale et architecturale et l'ambition pour la création d'un vrai quartier de ville.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà exprimé nos inquiétudes lors de précédentes délibérations sur le dossier d'aménagement du Puisoz.

Concernant l'accessibilité à ce site, les élus Europe Ecologie-Les Verts de Vénissieux ont émis de nombreuses observations et réserves sur les documents d'enquête publique et ne se sont pas prononcés favorablement sur ce projet d'accessibilité. Nous ne reviendrons pas sur le détail de ces réserves mais nous tenons à attirer votre attention sur les risques de congestion des trafics automobiles et de transports en commun, en particulier la ligne T4 à la hauteur du Carrefour Vénissieux sur le boulevard Joliot-Curie.

Outre l'augmentation de pollution sur ce secteur, nous craignons que cela n'aggrave les conditions d'accès à Vénissieux depuis Lyon et n'aille à l'encontre de la volonté annoncée de faire de l'aménagement annoncé du Grand Parilly une agrafe urbaine.

Dans ces conditions, notre groupe partagera ses voix en contre et en abstention.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des présidents a retenu une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Monsieur le Président, intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Havard (non-inscrits) ;

- contre : MM. Artigny, Roustan (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ;
- abstentions : Mmes Baume, Vessiller, MM. Charles, Hémon (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2046 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Requalification de la promenade Moncey / place Pierre-Simon Ballanche - Approbation du bilan de la concertation, du programme et de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Panassier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2046. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER, rapporteur : Ce projet concerne le réaménagement de Moncey et de cette diagonale historique. Nous sommes effectivement très attachés à ce projet. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Comme je le disais, nous sommes très enthousiastes et favorables à ce projet. Nous ferons une intervention à deux voix avec Thierry Philip.

Moncey est une diagonale historique, qui relie notamment le centre-ville de Lyon au centre de la Métropole, la place du Pont à la Part-Dieu. La requalification va permettre de faire de cet axe structurant une promenade urbaine agréable, animée et parsemée de verdure. Ce projet s'inscrit donc dans une dynamique qui s'oppose au tout-voiture des années 60 qui n'a plus lieu d'être. Par ailleurs, ce projet prévoit la requalification d'espaces de proximité et d'espaces publics qui comptent dans la qualité du cadre de vie des habitants. Ainsi, on peut citer la transformation du parking de la DDE en place-jardin ou la recomposition de la place Guichard et de l'espace Ballanche à l'arrière du Clip.

Dans les années 90, la construction du Clip a enfermé ce quartier et confiné sa population. Cette décision a logiquement généré un sentiment de relégation face au mépris de toute une population de ce quartier populaire de la Guillotière qui a su accueillir les diverses immigrations. Il n'est donc pas étonnant de voir s'exprimer une furieuse et légitime envie d'ouverture, de comprendre l'attente d'une bouffée d'air désespérément attendue et symbolisant clairement la reconnaissance de tout un quartier, de son histoire, de sa population et de leur place dans la ville de demain.

Vous l'aurez bien compris, le projet de requalification qui s'amorce aujourd'hui nous réjouit et nous tenons à remercier Michel Le Faou pour son implication et les services de la Métropole pour leur mobilisation sur ce projet passionnant et complexe.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, je m'associe à ce que vient de dire Catherine Panassier.

Je voudrais faire le bilan de la concertation et témoigner de la qualité de la démarche engagée depuis près d'une année. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services de la Métropole qui nous ont accompagnés dans un processus participatif qu'ils ont su initier avec des dispositifs originaux. Chaque rendez-vous fut l'occasion d'échanger, de partager et parfois de confronter les avis que chacun pouvait se faire de ce quartier.

Je voudrais aussi souligner la qualité des contributions qui ont été faites. Le conseil de quartier a présenté un diaporama particulièrement riche en images. Les élèves du collège Raoul Dufy ont réalisé de véritables maquettes en carton. Le conseil citoyen et le collectif Ballanche ont réalisé des vidéos. Les associations ont produit des contributions écrites. Chacun s'est investi dans ce projet de requalification depuis le mois de novembre jusqu'au mois de juin.

Pour résumer les choses, si le projet a reçu un accueil favorable dans son ensemble, nous avons eu des désaccords sur les orientations que nous avons choisies pour l'une des trois séquences, celle qui concernait la place Ballanche. Après plus de sept mois de concertation et d'analyse avec les services techniques de la Métropole, nous avons arbitré. Au regard de ce qui nous a été dit, nous avons décidé de transformer l'actuel parking au 33, rue Moncey en une place-jardin. Ce point fait l'unanimité. Nous avons décidé de traiter l'ensemble de la promenade en une zone davantage apaisée pour améliorer le confort des déplacements.

Par contre, nous sommes revenus sur la démolition des immeubles sur la place Ballanche. En effet, ayant soulevé une forte contestation, les débats ont permis d'enrichir le projet. Cette démolition n'est donc plus à l'ordre du jour et une nouvelle réflexion sera amenée. Ce fut pour les habitants une satisfaction de voir que leur parole et leur expertise d'usagers étaient prises en compte. Le Maire du troisième arrondissement espère que le budget conséquent prévu pour ces démolitions pourra être redéployé, au moins en partie, pour faire plus que prévu sur la place Guichard et sur la partie qui s'étend des Halles jusqu'à la place Guichard.

Avant de terminer, je voudrais remercier Michel Le Faou mais aussi Loïc Grabert et Catherine Panassier, avec qui nous avons beaucoup travaillé.

Je suis tout à fait heureux de cette concertation qui témoigne de l'intérêt des démarches participatives et citoyennes lorsqu'elles sont constructives. C'est donc avec plaisir que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce bilan, ces investissements que le Maire du troisième arrondissement réclamait depuis longtemps.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PANASSIER.

N° 2017-2048 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Genay - Neuville-sur -Saône - Zone d'activités en Champagne - Aménagement - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2048. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de la zone d'activités en Champagne à Neuville-sur-Saône. Il vous est proposé d'approuver le bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement, le mode de réalisation de cette opération sous forme de concession d'aménagement, de poursuivre ce projet selon les principes arrêtés après la concertation et de lancer la procédure de consultation d'aménageurs.

Ce projet accueillera un parc d'activité mixte PME/PMI, des entreprises en compte propre ainsi qu'un pôle entrepreneurial composé d'une pépinière et d'un village d'entreprises permettant un parcours résidentiel aux jeunes entreprises.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD : Monsieur le Président, intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2017-2049 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Priest - Quartier Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2049. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2017-2052 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Feyzin - Genay - Givors - Irigny - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Solaize - Vénissieux - Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Programme d'intérêt général (PIG) de préfiguration risques technologiques et amélioration de l'habitat - Conventions de financement des travaux prescrits - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2052. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je suis particulièrement satisfait de pouvoir présenter ce rapport. Il s'agit du volet habitat du PPRT qui se met en œuvre et qui revêt un certain nombre d'aspects très importants.

Cinq communes sont impactées par le PPRT, avec un arrêté préfectoral qui approuve le PPRT et définit des travaux de renforcement à exécuter dans les logements, notamment ceux situés en zone SEVESO. Au regard du nombre important de logements concernés et des conséquences pour les propriétaires, nous nous félicitons d'avoir pu bâtir un programme et des modalités financières adaptés aux besoins de nos concitoyens. Le cadre de financement de l'ingénierie d'accompagnement respecte les modalités habituelles, avec une participation de l'ANAH et de la Métropole. Ce PPRT présente une spécificité, au sens où l'Etat prend en charge à 100 % le coût de l'accompagnement aux travaux, dans la limite de 1 500 € TTC, pour la mise en œuvre et le coût des diagnostics.

Enfin, je rappelle que l'objectif politique poursuivi consistait à encourager les ménages éligibles aux aides de l'ANAH à effectuer en même temps des travaux d'amélioration de l'habitat. Le coût total de l'ingénierie dans le cadre du pic de préfiguration est estimé à 330 660 €, avec un coût pour la Métropole de 49 000 €. Le coût des travaux est aujourd'hui estimé à 44 M€ au titre de l'ensemble du PPRT, dont 12,2 M€ pour la Métropole, sachant que l'Etat en prend en charge 40 %. Nous nous étions fixé l'objectif consistant à ce que le reste à charge pour les propriétaires soit nul.

Dans le cadre d'une discussion avec l'ensemble des partenaires, nous avons pu aboutir à un accord qui permet la mise en œuvre de ces travaux qui vont préserver à la fois l'habitat et la santé de nos concitoyens. Au travers de cette délibération, nous évitons la catastrophe urbaine qu'aurait été le délaissement de ces secteurs par les habitants et une spirale de déqualification urbaine qui aurait eu un coût humain et social encore plus important.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe est aussi très satisfait de voter cette délibération qui, après l'approbation des cinq PPRT, engage la mise en œuvre de la protection des logements contre les risques technologiques, avec notamment le lancement de ce programme de préfiguration qui va permettre de réaliser des travaux de protection dans 200 logements sur 2017-2018.

Au vu de cette première phase qui permettra de mettre au point le dispositif, il sera généralisé afin de réaliser les travaux de protection sur tous les logements privés concernés par le seuil haut des PPRT, soit 5 550 logements rien que dans la Vallée de la chimie.

Nous tenons aussi à souligner que la cohérence entre les différentes priorités de l'amélioration de l'habitat sera bien assurée par les dispositifs, d'une part, et de l'ANAH, d'autre part, grâce à un guichet unique. Ainsi, un propriétaire pourra coupler ces travaux de protection contre les risques avec des travaux d'éco-rénovation, ou de lutte contre le bruit, ou d'adaptation au vieillissement.

Le financement des travaux de protection est réparti entre les industriels à l'origine du risque, les collectivités qui perçoivent la contribution économique et territoriale et l'Etat, sous forme de crédit d'impôt. Pour les 10 % restant à la charge des propriétaires, il a été finalement trouvé un accord pour que la prise en charge soit assurée par les industriels et les collectivités. Nous nous félicitons donc de ce montage financier qui permettra aux propriétaires d'être complètement financés pour les travaux de protection.

En matière d'éco-rénovation, sans souhaiter que tout soit financé aussi bien que pour les risques technologiques, nous aimerions que l'effort de l'Etat soit plus important qu'aujourd'hui, à la fois sur le crédit d'impôt mais aussi sur l'aide qu'il pourrait accorder aux collectivités volontaristes. C'est pourquoi nous souhaitons que le nouveau Gouvernement attribue aux collectivités en charge d'un plan climat territorial une part de la contribution climat énergie, afin que ces collectivités mettent en œuvre localement la transition énergétique. La somme d'un milliard d'euros répartie sur les collectivités ayant un PCAET (plan climat-air-énergie territorial) serait un geste important. Nous souhaitons que le Ministre de la transition écologique et solidaire obtienne cet arbitrage de Bercy. Si les parlementaires présents peuvent transmettre, nous les en remercions.

Pour ce qui concerne les PPRT, nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2055 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Logement intermédiaire - Convention de partenariat entre Action logement immobilier et la Métropole de Lyon pour 2017-2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2055. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une convention qui va nous lier à Action logement et qui finalise un partenariat déjà existant. Elle a aussi le mérite de pouvoir fixer un certain nombre d'objectifs ambitieux.

Comme vous le savez, notre Métropole est très dynamique et attractive. Pour conforter cette attractivité, il faut que les entrepreneurs qui font le choix de venir investir sur le territoire soient aussi en capacité de loger leurs salariés. Au travers de cette convention, nous souhaitons à la fois accueillir des salariés venant d'autres villes lors de mutations professionnelles mais aussi pouvoir fluidifier les parcours résidentiels de nos habitants en permettant à des salariés de sortir du logement social. Pour ce faire, Action logement se fixe un objectif ambitieux de pouvoir construire, d'ici 2020, 2 150 logements intermédiaires, ce qui représente une mobilisation de moyens financiers à hauteur de 380 M€ investis sur notre territoire.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci; monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention se situera dans la ligne de ce que j'ai pu dire déjà autour du PLU-H.

Cette délibération porte sur la production de logements intermédiaires. Les objectifs, tels qu'ils sont définis dans le préambule de la convention, reposent sur un constat partagé par les parties sur l'insuffisance de logements intermédiaires dans le centre de l'agglomération.

Sur quoi ce constat se fonde-t-il ? On nous dit aussi que l'offre de logements intermédiaires participe à l'équilibre territorial et à la diversification de l'offre locative. Sur ce dernier point, aucun doute. Par contre, on peut légitimement s'interroger sur le premier : l'équilibre et la mixité dont il est question ici sont un concept flou, auquel chacun peut donner un sens.

Nous sommes dans une configuration extrêmement serrée en ce qui concerne le centre-ville en termes d'équilibre entre les loyers et les capacités contributives des salariés concernés. Action logement a vocation à apporter des réponses aux salariés des entreprises. Le salaire médian net est à hauteur de 1 700 €. Si nous estimons le taux moyen d'effort à 30 % du revenu, quelle réponse apportera le logement intermédiaire ?

Deuxième point, le logement intermédiaire doit offrir une alternative au marché locatif libre. Aujourd'hui, le loyer médian dans nos arrondissements centraux est de 658,80 € pour 60 mètres carrés. Les taux d'effort sont compris entre 30 et 47 % -ce sont les chiffres 2015-.

Enfin, le calcul du loyer de sortie pour le logement intermédiaire est fondé sur le marché. En l'absence d'autres indicateurs, puisque l'observatoire des loyers n'est pas réactualisé, cela signifie que le calcul sera fait sur la base des loyers à la relocation, avec le risque d'entretenir ainsi une spirale inflationniste. On n'est plus du tout dans nos objectifs. Cela signifie qu'un tel dispositif de soutien aux logements intermédiaires suppose un suivi sérieux pour vérifier l'adéquation entre cette offre intermédiaire et la demande. En l'état, cette adéquation n'est pas garantie.

Nous regrettons enfin que l'on n'ait pas trouvé, pour notre Métropole, un protocole d'action similaire à celui qui lie Action logement à l'Île de France pour le relogement des ménages reconnus prioritaires. Les résultats qui ont été présentés sur le dernier exercice en Île-de-France sont exceptionnels, et démontrent l'utilité et l'importance que peut avoir Action logement dans le développement d'une offre véritablement sociale.

La présente convention présente plus d'interrogations que de belles perspectives. En conséquence, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, dans la continuité de l'intervention d'André Gachet, je dirai que cette convention veut développer un logement intermédiaire, qui ouvre une possibilité de mutation à des locataires au-dessus du plafond du logement social, qui paient donc le surloyer et dont la loi égalité et citoyenneté dit que les bailleurs doivent les faire partir.

Pour notre part, nous restons opposés au surloyer et à cette conception du logement social qui serait une aide destinée à être momentanée. "Ce ne doit pas être une rente de situation" nous disait Manuel Valls avec cynisme. Nous le concevons au contraire comme le service public du logement, ouvert à tous, c'est-à-dire à tous ceux qui ne cherchent pas à vivre dans l'entre-soi des gens aisés, loin des familles populaires.

Cette délibération fait preuve d'une grande créativité pour qualifier le besoin de logement. Action logement agirait pour le logement locatif économiquement accessible. Je ne sais pas s'il y a une différence avec le logement abordable et cette diversité de vocabulaire révèle un flou politique sur les priorités réelles. L'enjeu est pourtant simple. Comme en témoigne dans une interview récente le directeur de Métropole habitat, l'augmentation des loyers depuis 2000 est de l'ordre de 40 % et si l'effort locatif moyen est en France plus bas que dans le reste de l'Europe, grâce au logement social, il reste trop élevé puisqu'un quart des ménages dépense plus d'un tiers de ses revenus pour se loger.

Une des raisons fortes qui pousse de plus en plus de familles à demander un logement social est justement qu'elles ne peuvent supporter les loyers dans le privé. Alors, pour qui développons-nous ce logement intermédiaire ? Le sixième décile, qui pourrait être la cible-type du logement intermédiaire, a un revenu moyen en France de 21 000 €, soit pour une famille de quatre une capacité d'effort locatif mensuel de l'ordre de 1 000 €. Quelle surface pourrions-nous lui proposer dans ces logements économiquement accessibles ?

Les efforts des acteurs du logement et d'Action logement pour le développement d'offres locatives diversifiées sont utiles, mais la priorité première, celle qui correspond aux réalités des revenus générés par vos politiques de gauche et de droite dites "de baisse du coût du travail" est bien le logement accessible aux salariés d'aujourd'hui, c'est-à-dire le logement à loyer modéré.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération et que nous nous opposerons à toute intégration du logement intermédiaire dans les seuils SRU.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président LE FAOU : Je voudrais très rapidement répondre et indiquer que le fait que nous passions une convention avec Action logement sur la production du logement intermédiaire -comme nous avons pu aussi le faire avec le groupe SNI- contribue à la multiplication de l'offre de logements.

Nous avons besoin de logements accessibles en termes de loyer pour les plus démunis et nous en produisons. Je voudrais juste rappeler quelques chiffres : 3 217 logements ont été agréés au titre du conventionnement pour différents types de financements, dont 1 311 en PLAI, 1 310 en PLUS et 1 296 en PLS. Ceci montre qu'à l'échelle de notre territoire, notamment pour la production du logement conventionné, nous avons un équilibre entre les différents types de produits.

Mais ceci ne suffit pas. Notre politique de l'habitat repose aussi sur le fait que nous ayons, pour chaque cible de "clientèle", un produit adapté en termes de prix, de localisation, de produits logement. Je pense qu'il serait nécessaire de se féliciter des efforts d'Action logement sur notre territoire, qui flèche un certain nombre de financements pour réaliser la production de ces logements libres intermédiaires.

C'est bien un ensemble et une cohérence que l'on cherche à tenir en matière de politique de l'habitat, ce n'est pas faire en sorte de privilégier telle ou telle cible en matière de produits logement mais d'être en capacité de produire l'ensemble des logements dont ont besoin nos concitoyens, à la fois pour les plus démunis, pour les professions intermédiaires mais aussi d'être en capacité de loger ceux qui ont plus de moyens. C'est tout ceci qui constitue à la fois une logique d'équilibre et de cohérence. Je pense que nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait et de ce que nous allons continuer à mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Havard (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-2010 - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des Communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2017-2011 - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions aux associations CRDSU, Moderniser sans exclure, Uniscité, Culture pour tous, Institut Bioforce et AFEV - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2017-2039 - Lyon 8° - Langlet Santy - Acquisitions foncières et études pré-opérationnelles - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2044 - Pierre Bénite - Programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset - Démolition de 77 logements - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, Lyon Métropole habitat (LMH) et la SA d'HLM Gabriel Rosset - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

N° 2017-2047 - Feyzin - La Bégude - Aménagement - Bilan de la concertation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2050 - Mise à disposition du portail dématérialisé des services pour l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Application CART@DS - Signature de la convention avec les partenaires - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2051 - Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition pour l'année 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2010, 2017-2011, 2017-2039, 2017-2044, 2017-2047, 2017-2050 et 2017-2051. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour ces sept rapports qui concernent un certain nombre de communes (Lyon, Feyzin, Pierre-Bénite) ainsi que la convention du SEPAL et une application pour l'instruction du droit des sols.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité;

N'ont pas pris part aux débats ni au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- du dossier n° 2017-2011 : Mme Nathalie FRIER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU), de même que M. François-Noël BUFFET, à sa demande et M. Jérôme STURLA.

- du dossier n° 2017-2044 : MM. Michel LE FAOU, Martial PASSI, membres du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, à leur demande.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2017-2019 - Dardilly - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Noyeraies - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2020 - Lissieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buchette - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2028 - Limonest - Ilot de la Plancha - Consultation de promoteurs concepteurs - Indemnités des candidats non retenus - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2029 - Limonest - Ilot Plancha - Libération foncière - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2019, 2017-2020, 2017-2028 et 2017-2029. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre rapports concernant Lissieu, Limonest et Dardilly.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Michel LE FAOU, Martial PASSI (pouvoir à Mme PIETKA), membres du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, à leur demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2019 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2017-2023 - Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre-Ville - Approbation de la clôture du protocole de liquidation avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2030 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur la Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2056 - Accompagnement des territoires centre-est - Attribution d'une subvention à KompleXKapharnaûM - Association Eurêka pour son programme d'actions Le long de l'axe, pour l'année 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné Monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2023, 2017-2030 et 2017-2056. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2017-2025 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Construction d'un immeuble par Cogedim - Convention de participation financière avec Cogedim - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2031 - Villeurbanne - Quartier Grandclément - Secteur Grandclément gare - Acquisitions foncières, démolitions et études urbaines - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2032 - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean sud - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2053 - Plan climat énergie territorial Volet habitat - Plateforme Ecoreno'v - Financement des audits énergétiques en copropriétés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2017-2054 - Plan climat énergie territorial volet habitat - Réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2025, 2017-2031, 2017-2032, 2017-2053 et 2017-2054. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-présidente VESSILLER.

N° 2017-2026 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Modification n° 3 du dossier de réalisation - Modification n° 6 du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 4 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 1 côté Saône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2027 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Modification n° 2 du programme des équipements publics (PEP) - Modification n° 2 du dossier de réalisation - Modification n° 1 du PEP définitif - Avenant n° 7 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 Côté Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2033 - Villeurbanne - Site Liberté Fays - Instauration d'un périmètre élargi Liberté Fays - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société HPL Fays - Programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2034 - Genay - Site de l'ancien stade - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2035 - Sathonay Camp - Place Thévenot – Requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2036 - Lyon 2° - Confluence 1ère phase - Participation de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2038 - Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) 75 Gerland - Reversement des participations à la Ville de Lyon - Travaux d'aménagement (tranche 2) - Acquisition de la parcelle BM71 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2045 - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Réalisation d'un programme de logements - Avenant n° 1 à la convention de PUP avec la société Vinci immobilier résidentiel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRESIDENT : Avis favorable de la commission pour les dossiers numéros 2017-2026, 2017-2027, 2017-2033 à 2017-2036, 2017-2038 et 2017-2045.

Le dossier numéro 2017-2027 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres : "Dans le paragraphe "Ce montant correspond à : " du "4° - **Le bilan actualisé de la concession et les évolutions des engagements financiers de la Métropole**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- la participation à l'équilibre de l'opération désormais fixée à 64 711 587 € (hors champ TVA)." au lieu de :

"- la participation à l'équilibre de l'opération désormais fixée à 64 711 587 000 € (hors champ TVA)." "

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU absent momentanément.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie, je vous souhaite une belle soirée.

(La séance est levée à 19 heures 15).

Annexe (1/37)

Plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) - Révision -
(dossiers n° 2017-2008 et 2017-2009)

Document projeté lors de la présentation des dossiers par monsieur le Vice-Président Le Faou

PLU-H
PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

Conseil de la Métropole 11 09 17

PLU-H

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT



Annexe (2/37)



En application du Code Général des Collectivités Territoriales une notice explicative de synthèse a été adressée aux conseils métropolitains

Le dossier du PLUH est consultable par les conseillers métropolitains au sein des services de la Métropole de Lyon (Service Planification – 2^o étage de l’Hôtel de la Métropole) de 9h00 à 16h45 du lundi au vendredi.



DURÉE
du 31/05/2012
au 30/09/2016 :
4 ans et 4 mois

Moyens d'information

1 dossier de concertation
décliné aux 3 échelles
territoriales + de 1 500 pages

3 lettres d'information
« Info PLU-H »

(Métropole - commune - arrondissement)

+ de 1 000 articles de presse
contenant le mot clé « PLU-H »

8 articles dans
Grand Lyon Magazine
et MET

Moyens d'expression et de dialogue

1 site internet dédié,
www.grandlyon.com/mavilleavenir
(ouverture le 17/12/2012)

56 802 visites avec
un total de

209 104 pages vues

Plus de **36 000**
téléchargements de documents

69 réunions publiques
organisées par la Métropole de Lyon -

6 089 personnes
mobilisées



Annexe (4/37)

Le bilan quantitatif

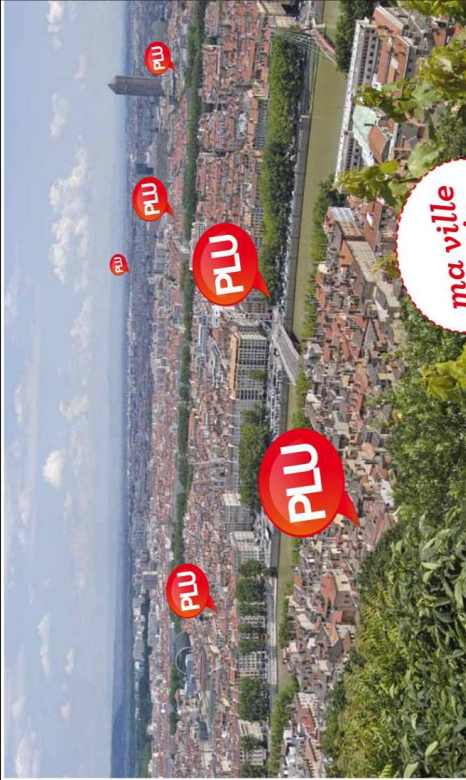
9 440 personnes mobilisées :

6 089 lors des réunions publiques
 organisées par la Métropole

1 860, via les courriers

910, via les cahiers de concertation

581, via Internet



3 277 contributions

dont :

2 103 écrites

1 174 orales

Annexe (5/37)

17 réunions publiques
organisées à l'initiative
des communes en présence
de représentants
de la Métropole



Des formations à destination
des membres de Conseils
de Quartier (CDQ) et des
Comités d'Intérêts Locaux (CIL)

15 ateliers du **PLU-H**
avec les membres de CDQ et des CIL

3 conférences thématiques
avec les membres de CDQ et des CIL

Annexe (6/37)



La contribution du Conseil
de développement saisi
le 24/05/2012

36 réunions des groupes
de travail constitués pour
le PLU-H

90 membres du Conseil
de Développement mobilisés

3 réunions plénières avec
le Conseil de Développement
(29/05/2013, 17/11/2015
et 5/12/2016)

Une contribution organisée autour de 7 axes

- 1** Pour une approche intégrée et dynamique du territoire
- 2** Habitat, mixité et diversité sociale : réussir la fusion
PLU-PLH
- 3** La place du développement économique
et la multifonctionnalité dans la ville
- 4** Déplacements et mobilité durable : une indispensable
articulation PDU/PLU-H.
- 5** Nature en ville et patrimoine naturel :
pour une ville plus dense, plus mixte et plus verte.
- 6** Paysage urbain, qualité urbaine, patrimoine
et densification.
- 7** Propositions transversales concernant la méthodologie
d'élaboration et de mise en oeuvre du PLU-H

Annexe (7/37)

Le bilan qualitatif

Les contributions par défi :

71% Défi environnemental
soit 2 311 contributions

15% Défi de la solidarité
soit 500 contributions

6% Défi économique
soit 211 contributions

1% Défi métropolitain
soit 46 contributions

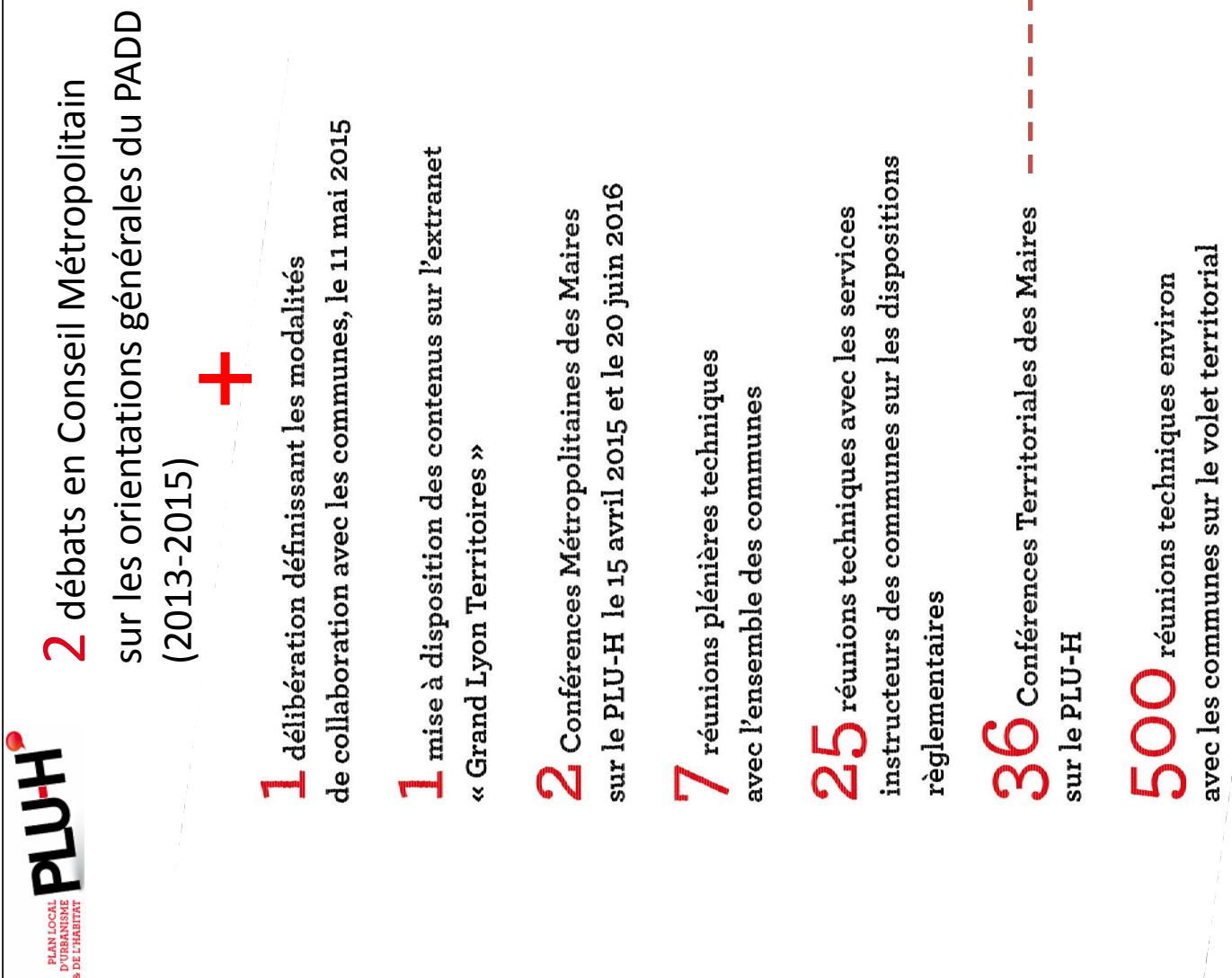
6% Autres thématiques
soit 209 contributions

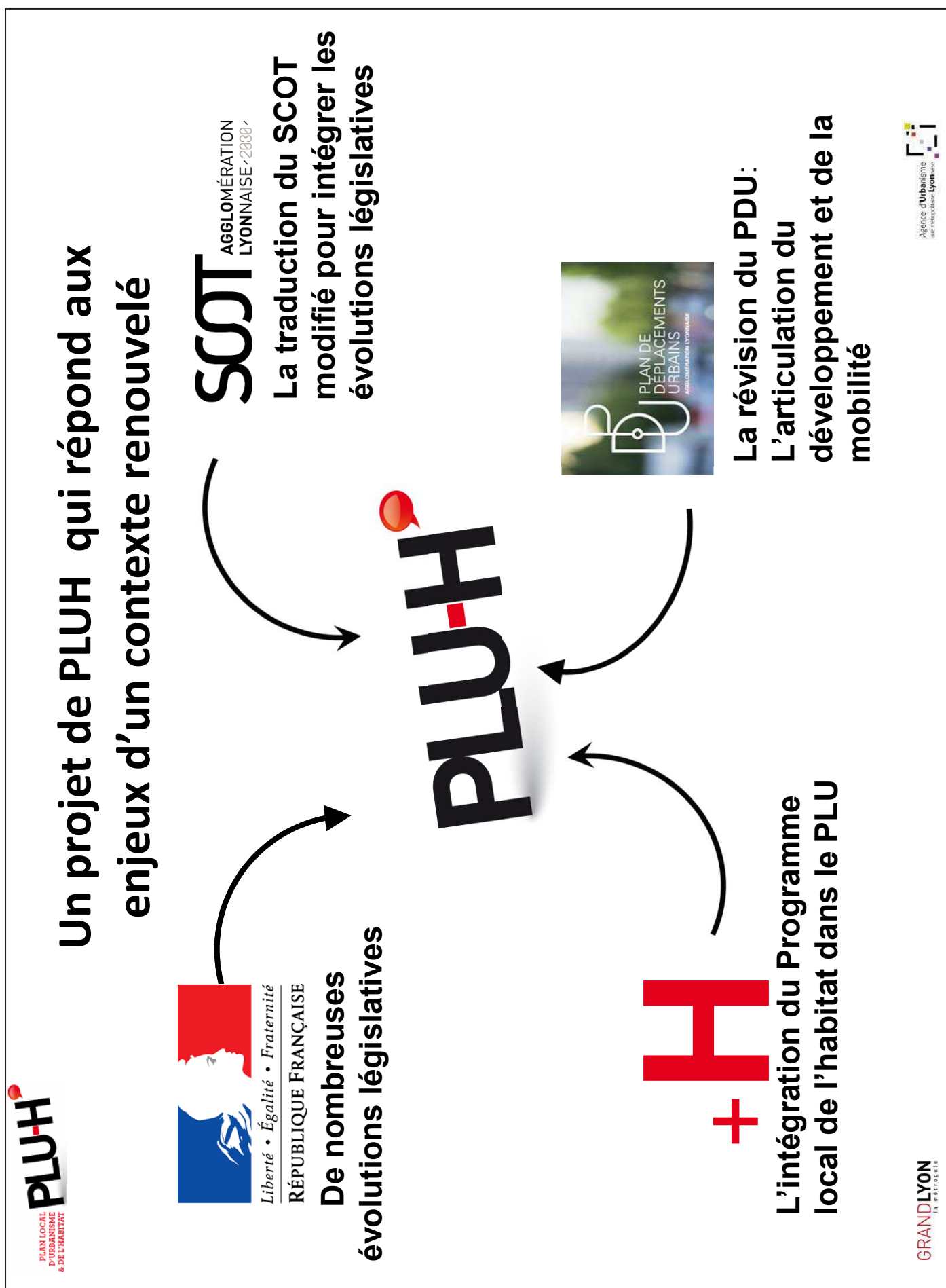
Les préoccupations principales des habitants :

- Les difficultés pour se loger
- La densité
- Les déplacements
- L'identité et le patrimoine des communes
- La volonté de maintenir les espaces naturels et agricoles ...

40% des contributions, correspondent à des demandes individuelles visant :
l'urbanisation en secteurs agricoles et naturels ou classés en éléments boisés classés (EBC) ;
l'augmentation des droits à construire de parcelles déjà urbanisées.

Annexe (8/37)

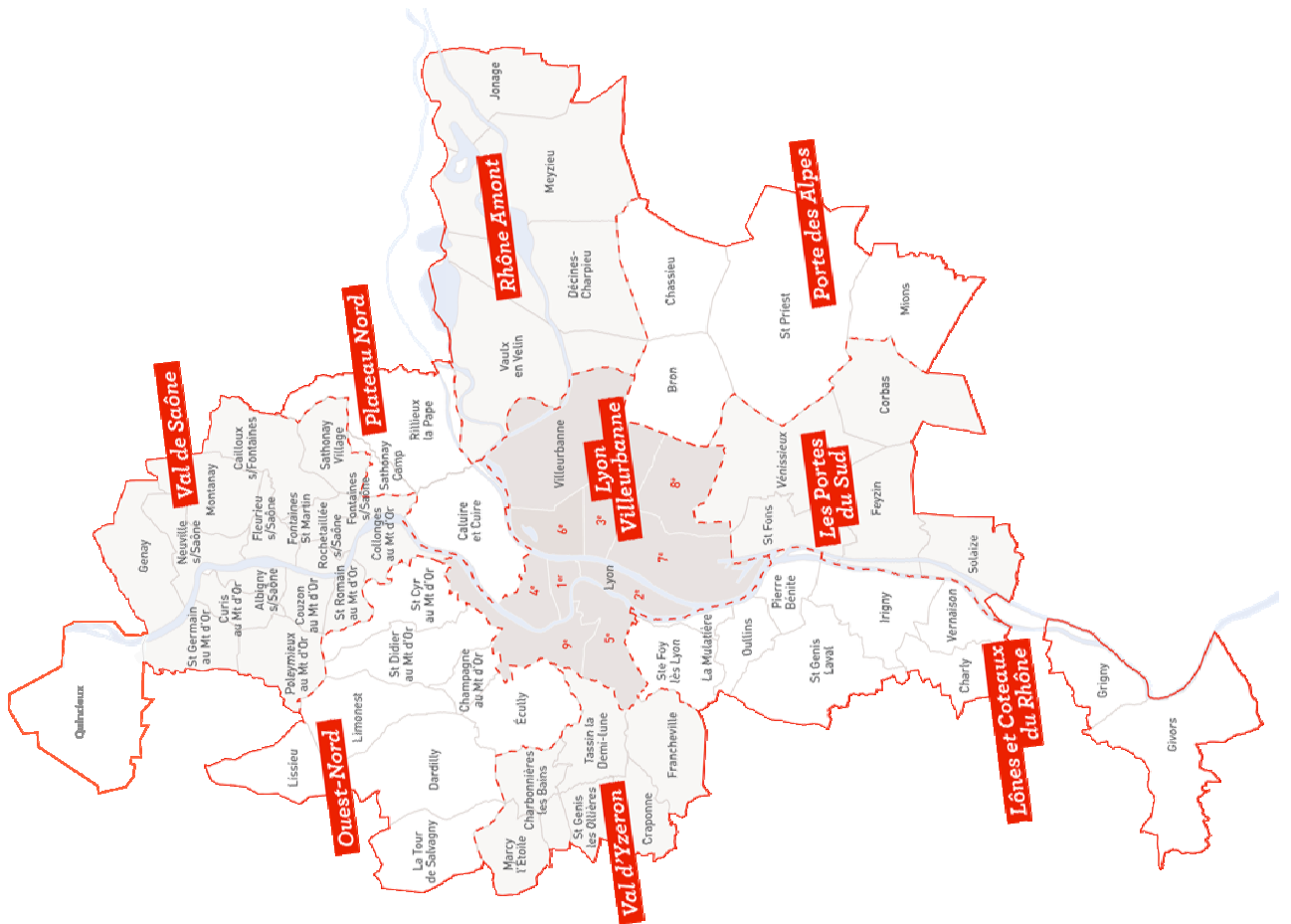




Annexe (10/37)

Une révision générale du PLU-H conduite à trois échelles de territoire :

- La Métropole
- Les 9 bassins de vie
- Les 59 communes



Annexe (11/37)

Le défi métropolitain

**Une métropole plus attractive &
rayonnante au profit de tous**

Annexe (12/37)



Accompagner le renforcement des pôles universitaires, les filières prioritaires et le développement du logement pour les étudiants.



- Des règles qui favorisent le renforcement des pôles universitaires et leur inscription dans la ville
- Développer les pôles d'excellence en lien avec les pôles universitaires (ex: Pôle Cleantech à la Doua)
- Des outils favorisant la production du logement social étudiant (SMS étudiants)

144 500 étudiants,
dont 10% d'internationaux



Conforter l'offre commerciale de l'hypercentre, les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain.



- Des outils favorisant les implantations commerciales dans l'hypercentre de la Métropole.
- Une zone spécialisée « grands équipements » : musée des Confluences, Grand Stade, Gerland
- Un meilleur encadrement de l'hébergement touristique

1,5 million de visiteurs
au musée des Confluences

Faire rayonner la Métropole à partir de grands projets urbains et économiques



- Une zone de grands projets (UPr) est créée pour faciliter les grands projets économiques et urbains :

Confluence – Part Dieu – Gerland – Gratte Ciel

Développer un cadre de vie attractif en s'appuyant sur le patrimoine naturel et bâti remarquable



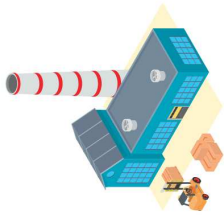
- Une mise en valeur du Rhône et de la Saône
- Une protection des grandes entités paysagères (Mont d'Or, Vallons de l'Ouest, plateaux agricoles, espace fluvial du Rhône aval, et les grands parcs)
- La mise en valeur de la zone UNESCO
- L'intégration des 3 AVAP du territoire (Albigny-Neuville – Gratte Ciel – Pentes Croix Rousse)

Annexe (14/37)

Garantir les capacités de développement et de renouvellement des zones d'activités économiques



- Réserver les zones nécessaires au développement économique (6 880 ha) dont 1 760 ha pour la production, l'artisanat et l'industrie
- Garantir un stock important de foncier pour le développement économique (880 ha à urbaniser soit 22 ans de capacité)
- Préserver une zone économique portuaire de 220 ha et une zone économique aéroportuaire de 240 ha
- Améliorer l'attractivité et la qualité des zones économiques.



190 000 m² de demande placée en 2016

Favoriser le maintien et le développement des activités économiques diversifiées « dans la ville »



- Préserver les zones d'activités en ville et notamment dans l'hypercentre : Lyon – Villeurbanne : 747 ha
- Développer + 20 000 m² d'activité en ville imposée par un nouvel outil sur 5 secteurs de Lyon et Villeurbanne



19 000 m² de demande placée en 2016 sur le centre

Annexe (15/37)



Le défi économique

**Une métropole plus active & créatrice d'emplois
portée par une économie diversifiée et mieux
intégrée dans la ville**

Annexe (16/37)

Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire



- Renforcer les polarités tertiaires sur les grands sites bien connectés aux TC (Part Dieu, Confluence, Carré de Soie, Gerland)
- Compléter par une offre tertiaire autorisée dans les autres zones urbaines (plafonnée à 5 000 m²)
- Créer une zone économique permettant le tertiaire de 3 785 ha

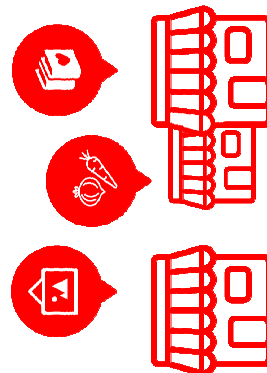


592 M€ investis en 2016
290 000 m² placés en 2016

Organiser un développement commercial équilibré et durable



- Renforcer le commerce de proximité dans les centres villes et centres bourgs
- Conforter les grands projets de Part-Dieu, Hôtel Dieu, Carré de Soie et Gratte-ciel Nord
- Maîtriser et requalifier les pôles commerciaux (388 ha au PLU et 340 ha au PLU-H).
- Encadrer les grands équipements de loisirs marchand¹⁷ par une nouvelle zone (40 ha).



Annexe (17/37)

Le défi de la solidarité en matière de logement

**Une métropole plus accueillante, solidaire et équilibrée
pour favoriser l'accès pour tous ses habitants au
logement**

Annexe (18/37)

PLU-H
PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT



Maintenir un haut niveau de production en garantissant une répartition solidaire de l'effort de construction

+160 000

nouveaux habitants
depuis 2002

■ LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION



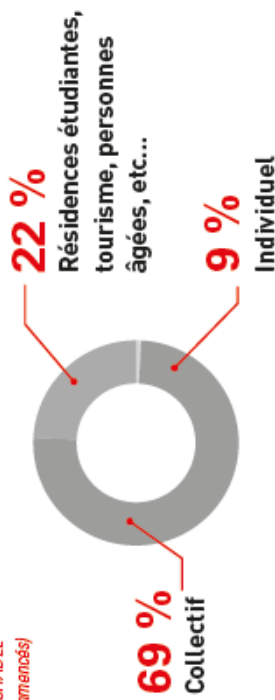
138 500

logements construits
depuis 2001



9 929

logements construits
en 2016
DREAL SITADEL
(PC commencés)



DREAL SITADEL (PC commencés) en date de prise en compte

➔ Les capacités foncières identifiées sur la Métropole permettent de répondre aux objectifs du Scot sur la période 2010 à 2030 et du PLU-H :

- Une production de l'ordre de 8 000 à 8 500 logements par an sur 15 ans à l'échelle de la Métropole.

Annexe (19/37)



Maintenir un haut niveau de production en garantissant une répartition solidaire de l'effort de construction

- 8 000 à 8 500 logements à construire par an sur la durée du PLU-H
- Une exigence forte en diversité de produits :
 - En gamme : **45% de l'offre nouvelle à réaliser en logements aidés ou abordables,**
 - En nature de produits.
- Une dynamique de production globale soutenue notamment via :
 - La **politique foncière** de la Métropole,
 - Les **opérations d'aménagement** (Carnot Parmentier à Saint-Fons, ZAC Castellane à Sathonay Camp, Les Marronniers à Fontaines sur Saône, Ilot de la Plancha à Limonest, Esplanade de la Poste à Dardilly,...)
 - Les **aides financières**.

Annexe (20/37)



Développer l'offre de logements à prix abordables, selon un principe de mixité sociale

Les objectifs PLU-H :

→ Faciliter la production de logements à coûts abordables :

- mobilisation du foncier,
- accession abordable,
- accession sociale sécurisée,
- locatif privé intermédiaire.

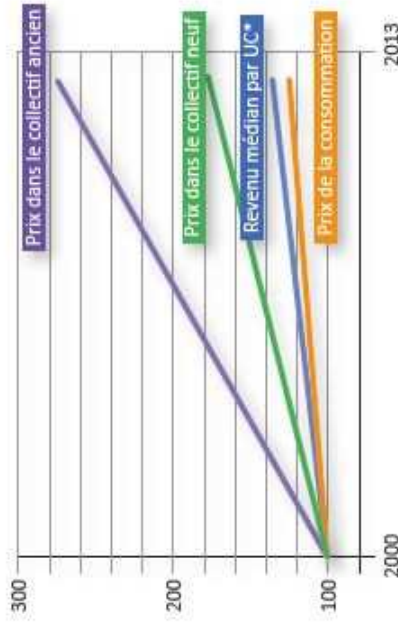
→ Mobiliser une **offre abordable dans le parc existant** : accompagnement des propriétaires pour développer une offre locative privée à vocation sociale (dispositif Louez Malin), amélioration de la mobilité dans le parc social.

→ Accompagner les communes dans leur objectif de production de **logement locatif social : 4 000 logements sociaux/an** de manière équilibrée sur les territoires et dans les quartiers.

- Les **outils réglementaires** tels que les SMS pour le logement social dans l'offre nouvelle et dans le parc existant et l'accession sociale sécurisée (PSLA), et les ER pour le logement social.

Aujourd'hui : 35 communes ont des SMS. Demain : 40 communes.

Evolutions comparées des prix à la consommation, des prix de vente et du revenu médian par UC entre 2000 et 2013 sur la Métropole de Lyon



Source : Métropole de Lyon - Otif ; Insee - RFL et FiloSoFi ; Insee - ICC
* € courants



Améliorer la qualité du parc de logements et du cadre de vie



Logements de Haute Qualité Environnementale Hauts-de-Feuilly -
 Saint-Priest
 © Berger P / Agence d'urbanisme de Lyon.

→ Les objectifs PLU-H :

Accompagner la **réhabilitation des logements du parc privé et du parc social** :

- poursuivre l'intervention sur les **copropriétés fragiles et dégradées**,
- lutter contre l'**habitat indigne**,
- gérer les **nuisances et les risques** : les Points Noirs du Bruit (PNB) et les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT Vallée de Chimie, Genay-Neuville, Givors, Saint-Priest).

→ Améliorer le **cadre de vie**, en répondant aux **enjeux environnementaux et sociaux** :

- mettre en œuvre le volet habitat du Plan Climat-Energie Territorial,
 - développer de formes urbaines économes d'espace et de qualité.
- Intervenir sur les secteurs en **politique de la ville** :
- poursuivre les actions de renouvellement urbain et des projets territoriaux de développement social urbain (notamment à Saint-Fons et Fontaines sur Saône).

Annexe (22/37)



Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie

→ Les objectifs PLU-H :

Répondre aux besoins en logements des **ménages aux besoins spécifiques** :

- logement des **jeunes** : développer une offre nouvelle spécifique et mobiliser une offre adaptée dans le parc existant,
- logement des **étudiants** : 145 000 étudiants dans la Métropole et une forte croissance attendue. Un objectif ambitieux de production neuve : + 6 000 places d'ici 2020 à proximité des axes de transport en commun,
- logement des **personnes âgées et handicapées** : adaptation du domicile et développement d'une offre de logement intermédiaire et alternative à l'entrée en établissement (Expérimentation à l'étude à Saint-Germain au Mont d'Or).



Résidence étudiante - Lyon 9e
© Ruch MP / Agence d'urbanisme de Lyon.



Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie



- ➔ • **Hébergement et logement accompagné** : fluidifier et améliorer l'articulation des dispositifs, en lien avec l'Etat, chef de file,
- **Accueil des gens du voyage** : améliorer les conditions d'accueil sur les aires (Dardilly, Neuville sur Saône notamment) et favoriser l'accès au logement pour les ménages sédentarisés,
- **Personnes en souffrance psychique** : renforcer l'accompagnement et développer sur de nouveaux territoires,
- **Habitat spécifique** : un objectif ambitieux de 100 logements familiaux spécifiques/an, maisons isolées ou appartements en diffus, destinés aux ménages pour lesquels l'offre traditionnelle n'est pas adaptée.
- Favoriser l'accès au logement des **salariés** et des **ménages en mobilité** :
 - le logement des **actifs** : rapprocher les besoins des salariés et les logements adaptés en gamme, volume, taille et prix,
 - **résidences services privées** : améliorer la connaissance et le suivi du parc, prévenir les risques de dérives dans leur occupation et sécuriser le développement d'opérations nouvelles

Annexe (24/37)



Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie

→ Faciliter l'accès au logement locatif social :

- Organiser le service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social sur le territoire métropolitain.

→ Garantir le droit au logement :

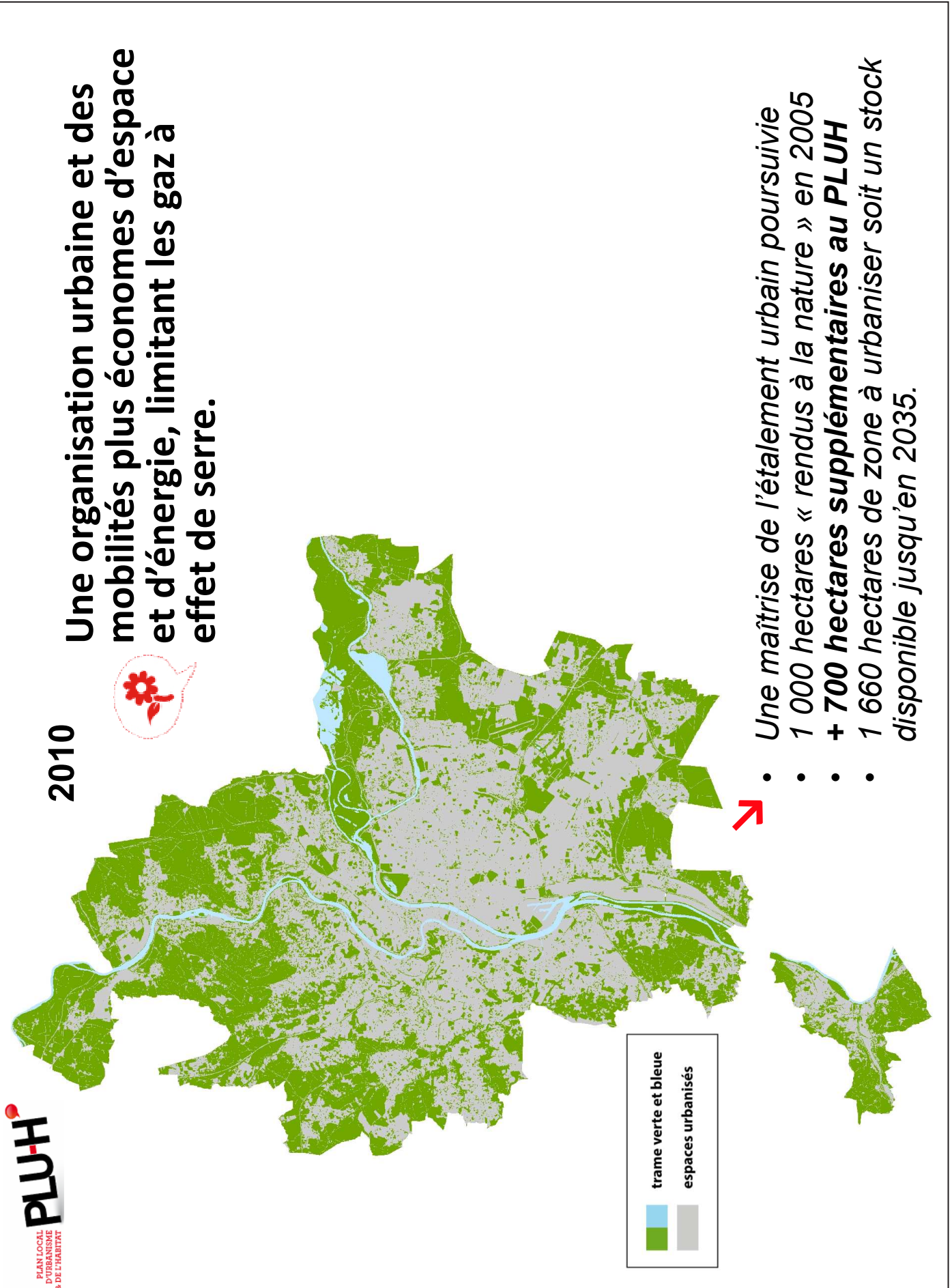
- permettre et coordonner l'accès au logement des « publics prioritaires », en lien avec le PLALHPD
- maintenir les publics prioritaires dans leur logement et prévenir les expulsions
- lutter contre les discriminations dans l'accès au logement

Annexe (25/37)

Le défi environnemental

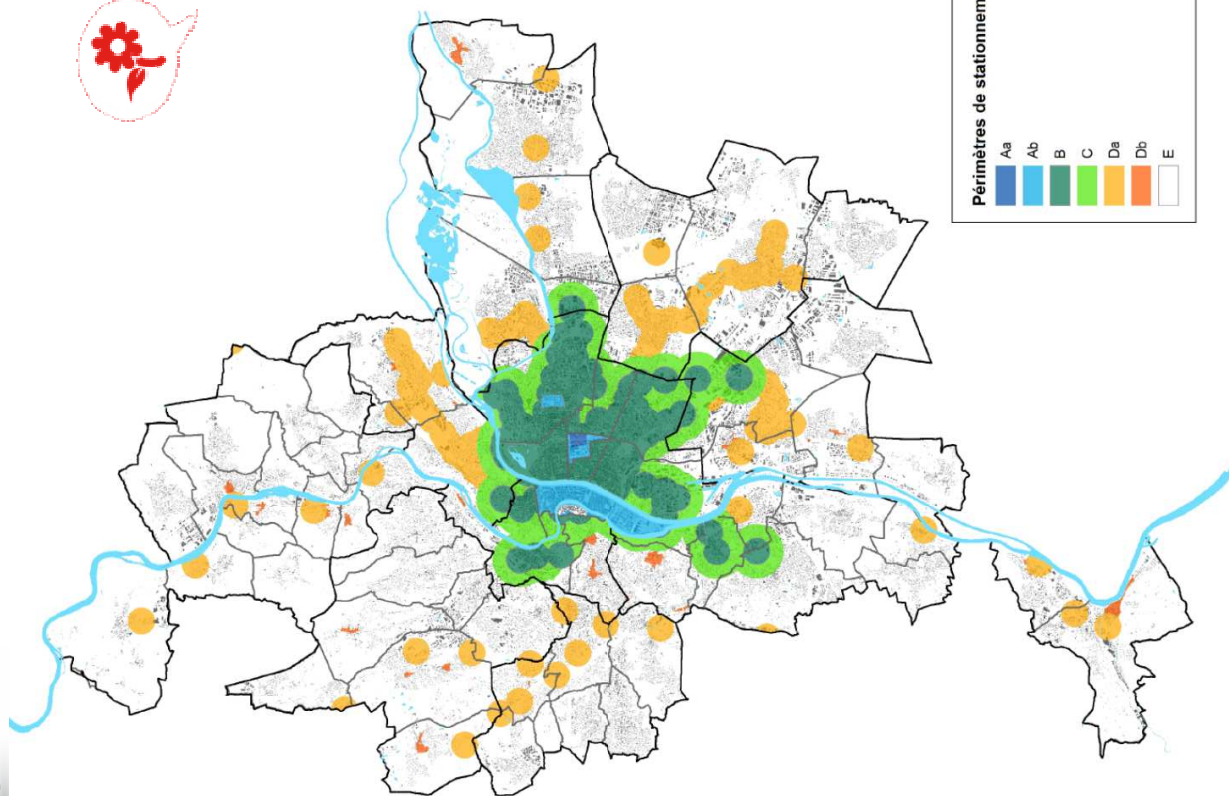
Une métropole plus durable pour répondre aux défis environnementaux et préserver la santé de ses habitants

Annexe (26/37)



Annexe (27/37)

Une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espace et d'énergie, limitant les gaz à effet de serre.



Périmètres de stationnement

Aa
Ab
B
C
Da
Do
E

- Des normes de stationnement définies en fonction de l'accessibilité en TC et des taux de motorisation
- Des normes pour le stationnement vélo plus importantes

PLU : 1 m² pour 100 m de Sdp

PLUH : 1,5 m² pour 60 m² de Sdp



Annexe (28/37)



Développer l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville.



**3 millions d'arbres
sur 14 500 Ha (27% du territoire)**

La préservation de la trame verte et bleue de l'agglomération et de l'agriculture périurbaine par :

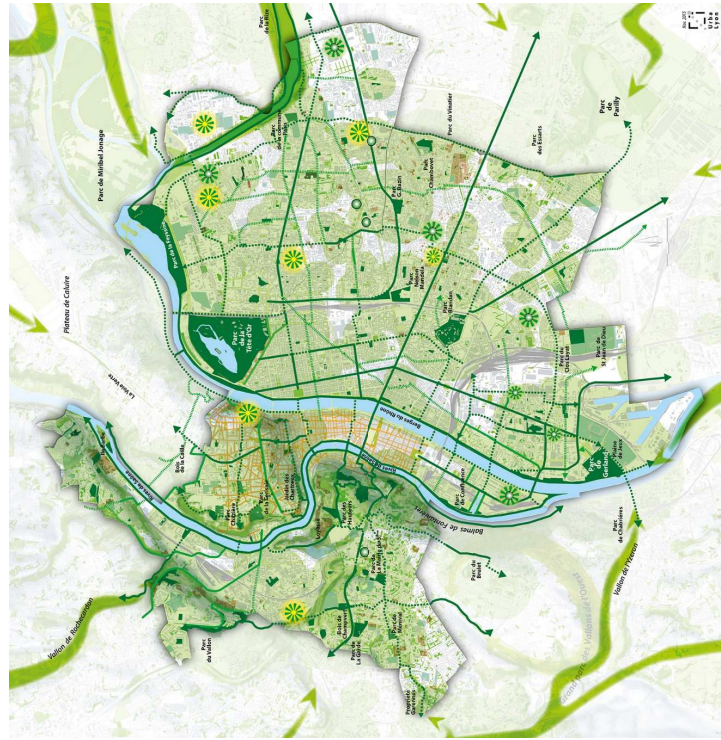
- ➔ *La préservation des espaces naturels et agricoles
+ 2,8 % pour atteindre plus de 24 000 ha intégrant :*
 - les Espaces Naturels et Agricole Périurbains 9 000 ha en PENAP,
 - la préservation de 10 878 ha d'espaces naturels sensibles,
 - la mise en place de 14 projets nature couvrant pour de 15 000 ha,

Annexe (29/37)

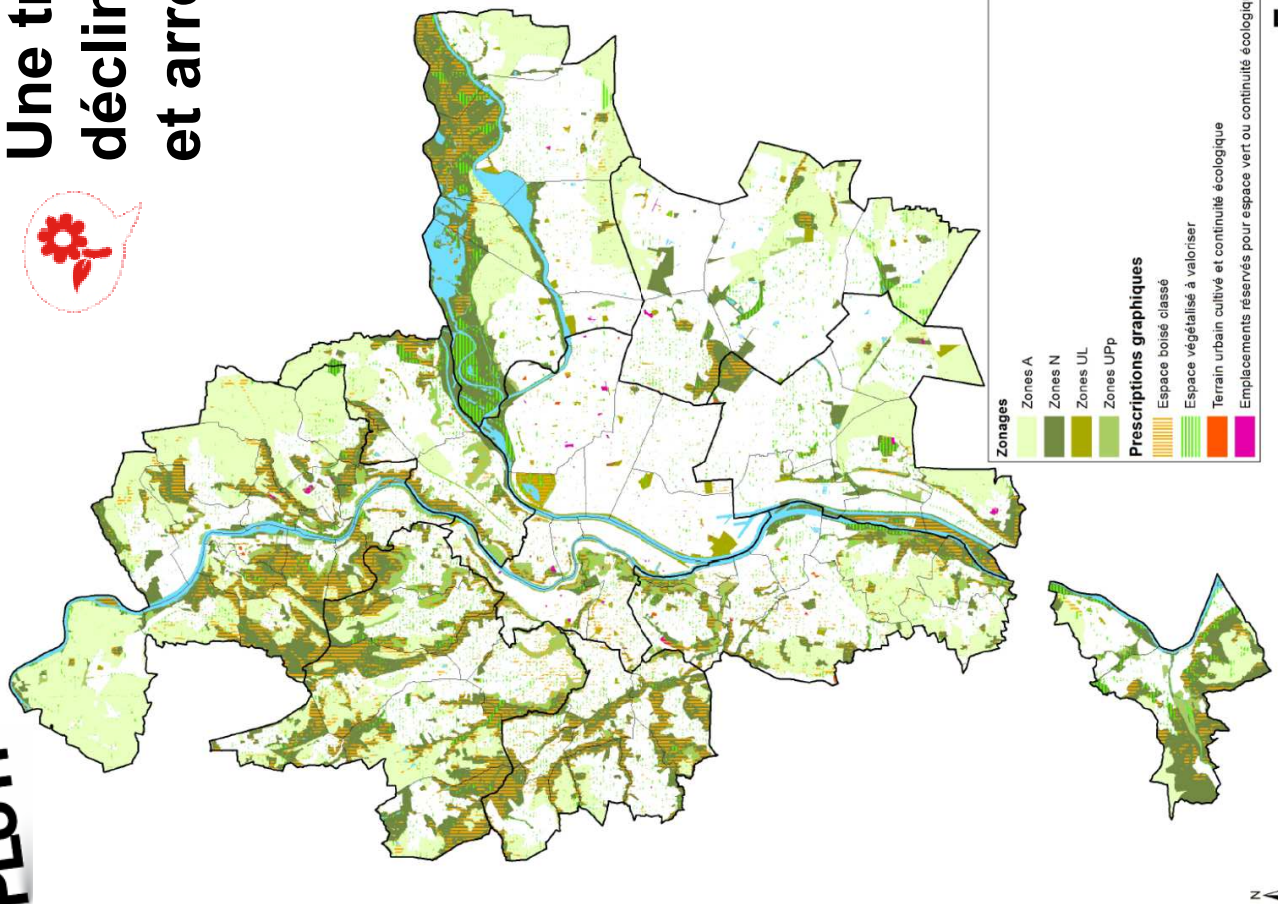
Trame verte et bleue



Une trame verte et bleue déclinée sur chaque commune et arrondissement



**Une augmentation de + 220 ha
des zones de paysages, de
parcs urbains ou de loisirs
ouvert au public**



Annexe (30/37)



Renforcer « la Nature en Ville »

- +** d'espaces de respiration
- +** d'espaces de convivialité
- +** d'îlots de fraîcheur
- +** de biodiversité en ville



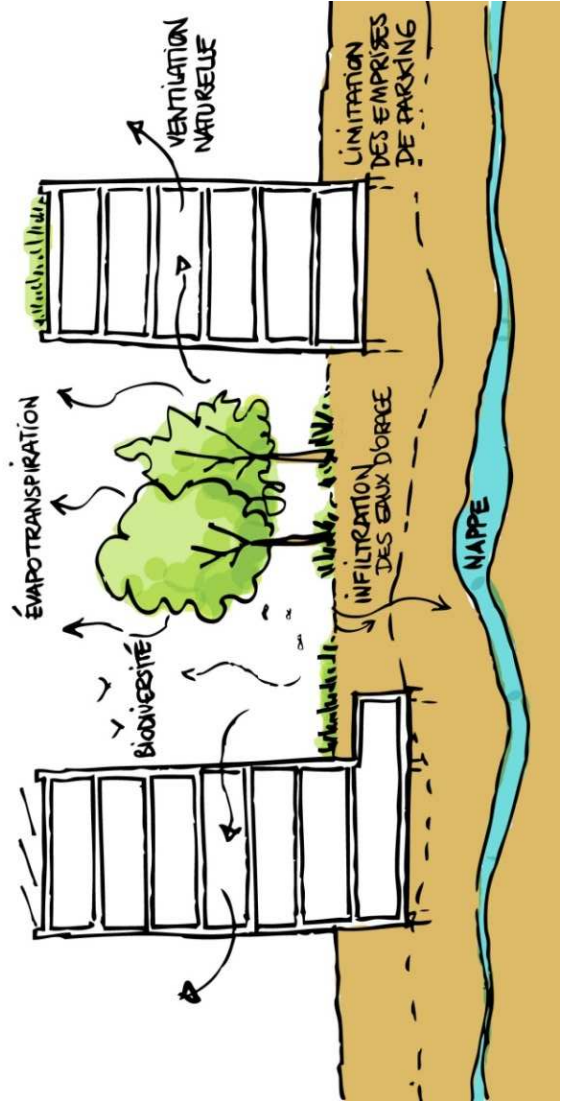
Haie végétale privée se prolongeant sur l'espace public (Ecully)



Mur végétalisé (Collonges-au-Mont-d'Or)



Cœur d'îlot vert (Lyon 9^e)



Annexe (31/37)



Renforcer « la Nature en Ville »



- Une augmentation de l'exigence de pleine terre dans les projets de constructions (jusqu'à 50 % d'exigence)
- Une augmentation de 762 ha des espaces boisés classés
- Une augmentation de 1 452 ha des espaces végétalisés à valorisés
- Une augmentation de 252 ha de protection des plantations sur le domaine public
- Une nouvelle protection de 18 ha des espaces pour continuité écologique.



Ruche dans un jardin partagé (La-Tour-de-Salvagny)



Parc du Vaillon (Lyon 9^e)

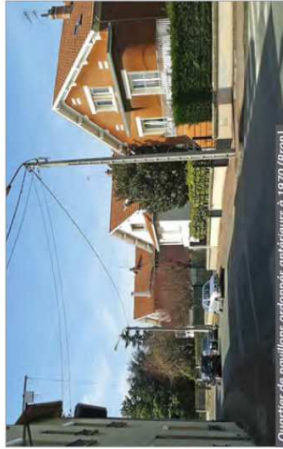
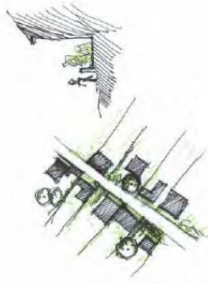
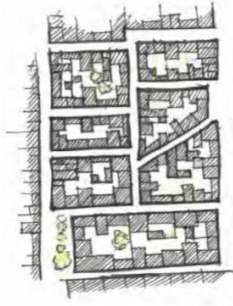


Jardins potagers collectifs (Rillieux-la-Pape)

Annexe (32/37)



Adapter le développement urbains aux caractéristiques de chaque territoire



→ 211 études territoriales réalisées sur les communes et les arrondissements.

40 zonages du PLUH différents pour :

- **Respecter l'identité des centres villes, centres bourgs et hameaux des communes**
- **Favoriser un urbanisme bioclimatique et de qualité**
- **Préserver les secteurs à dominante résidentielle de faible densité**
- **Protéger des risques et valoriser les paysages et les espaces patrimoniaux**



Faire projet en s'appuyant sur les qualités patrimoniales des communes et des quartiers



- **Les périmètres d'intérêt patrimoniaux** permettent la mise en valeur patrimoniale d'ensembles bâtis,

PLU actuel : 36 périmètres

PLUH : 345 périmètres



- **Les éléments bâtis patrimoniaux** permettent de préserver et de mettre en valeur des bâtiments ou parties de bâtiments.

PLU actuel : 455 éléments bâtis identifiés

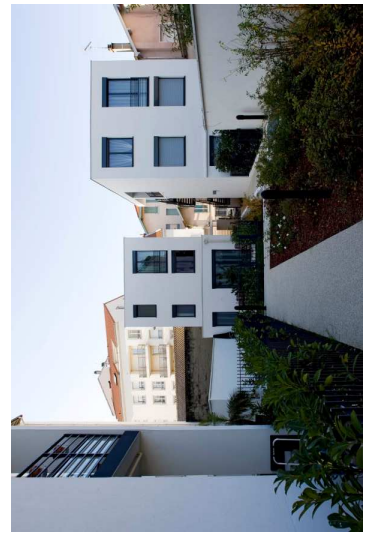
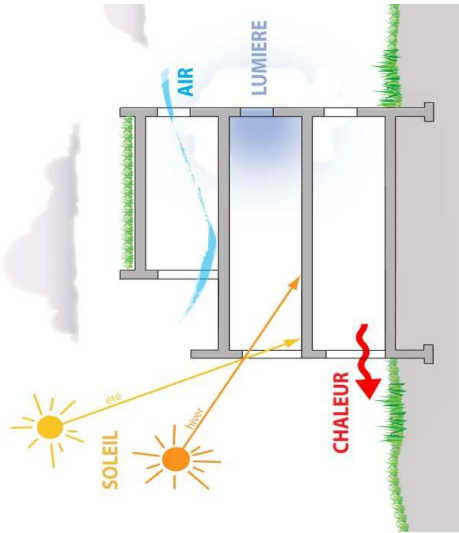
PLUH : 1 700 éléments bâtis identifiés

Annexe (34/37)



Favoriser un urbanisme et une architecture bioclimatique et la réhabilitation énergétiques des constructions existantes

Des règles spécifiques favorisant l'urbanisme et l'architecture bioclimatique :



- dans le règlement des zones d'habitat collectif (ex : zone Urm)
- l'orientation des constructions
- l'organisation des volumétries selon les caractéristiques du site
- la retenue des eaux pluviales
- les systèmes d'énergie renouvelable,
- coefficient de pleine terre augmenté pour plus de respiration, d'espace libre et de végétal.



Améliorer la prise en compte de la sécurité et de la santé dans l'organisation du développement urbain.

10 PPRT approuvés



Une actualisation de la connaissance et des règles pour protéger des différentes formes de risques.



- Risques technologiques
- Risques de mouvements de terrain
- Risques d'inondation des cours d'eau
- Risques par ruissellement pluvial



Une renforcement de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques



- Protection des captages d'eau potable
- Protection des abords des ruisseaux
- Limitation de l'imperméabilisation des sols

Annexe (36/37)



Une évaluation environnementale du PLUH menée tout au long de la fabrication du projet.

- *Un diagnostic environnemental sur 14 thématiques*
- *40 enjeux environnementaux identifiés*
- *62 secteurs revêtant une importance particulière pour l'environnement analysés représentant 2587 ha.*
- *Une expertise particulière réalisée sur le secteur Natura 2000 de Miribel-Jonage*
- *Un travail continu avec les services de l'état.*

Annexe (37/37)



- Arrêt de projet** →
- Conseil de la Métropole le 11 Septembre : bilan de la concertation préalable et arrêt du projet
- Avis PPA** →
- Date de fin de la consultation des communes et des PPA : 2 Janvier 2018
- Arrêt de projet (2)** →
- Conseil de la Métropole : Mars 2018
- EP** →
- Début EP : 4 Avril 2018 (sous réserve accord Président commission)
 - Fin EP : 16 Mai 2018 (sous réserve accord Président commission)
 - Rendu du rapport de la CE : environ 10 Septembre 2018 (fonction de la CE)
-
- Examen des avis, observations du public et du rapport de la CE en conférence intercommunale des Maires
 - Modification du dossier de PLUH : Octobre – Novembre 2018
- Approbation** →
- Conseil de la Métropole Approbation : Novembre / Décembre 2018.
- Opposabilité**
- Opposabilité nécessite la reproduction d'une centaine de dossiers pour le public (+1 mois)

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 15 décembre 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
